

Forum des Marais Atlantiques



# Sels de l'Atlantique

22 > 23 NOVEMBRE 2007  
SUR L'ÎLE DE RÉ



Une production  
nature .  
Un avenir



RETRANSCRIPTION DES DÉBATS





## SOMMAIRE

### Jeudi 22 novembre 2007

Accueil des participants par Jean-Louis Olivier	1
• Intervention de Léon Gendre	1
• Intervention de Bernard Grasset	2
<b>Etat des lieux de la saliculture atlantique</b>	<b>4</b>
• Intervention de Michel Coquard	4
<b>Gestion collective des territoires : harmoniser biodiversité et développement économique</b>	<b>7</b>
• Intervention de Guillaume Gélinaud	7
• Intervention de Francis Meunier	12
• Intervention de Grégory Pitart	12
<i>Echanges avec la salle</i>	17
<b>Outils de représentation, de suivi et d'aide à la décision</b>	<b>22</b>
• Intervention de Philippe Boudeau	22
• Présentation du logiciel "SALINE" par Jérôme Fernandez	25
<i>Echanges avec la salle</i>	27
<b>La saliculture aujourd'hui... et demain</b>	<b>29</b>
• Intervention de Michel Coquard	29
• Intervention de Jean Mauget	35
• Intervention de Geneviève Delbos	39
• Intervention de Marie-Thérèse Haumont	46
• Intervention de Loïc Picart	49
<i>Echanges avec la salle</i>	51
Conclusion de Gilbert Miossec	55
<b>Vendredi 23 novembre 2007</b>	
<b>Visite des marais salants d'Ars-en-Ré</b>	
• Intervention de Christinne Jarry-Dessis	57
<i>Echanges avec la salle</i>	63
Conclusion	71



## **Colloque SAL - Sels de l'Atlantique** **Une production nature, un avenir**

**Jeudi 22 novembre 2007**  
**Salle des Fêtes d'Ars-en-Ré**

Animateur : Jean-Claude Le Berre, Directeur du service "communication"  
de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique

**• *Accueil des participants par Jean-Louis Olivier, Maire d'Ars-en-Ré :***

Monsieur le Président du Forum des Marais Atlantiques, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, Mesdames et Messieurs les présidents des coopératives et diverses associations, Mesdames et Messieurs les sauniers, permettez-moi d'être heureux de vous accueillir dans notre salle des fêtes d'Ars-en-Ré, chef-lieu du canton nord et commune productrice de sel de l'Atlantique.

Ce colloque "Sels de l'Atlantique" est prometteur, dans les discussions qui vont suivre, de l'avenir de vos métiers et, bien évidemment, de la commercialisation du sel de l'Atlantique, ce sel ramassé manuellement et l'un des produits-phare de nos côtes. Cette journée sera très probablement riche en débats d'idées et d'intentions qui devraient nous permettre, tout en conservant le caractère manuel et naturel de la récolte, de déboucher sur une commercialisation digne de la nature de ce produit et de l'intérêt qui lui est porté.

Merci de m'avoir donné la parole. Je vous souhaite de passer une bonne journée de travail avec tous les encouragements des élus ici présents.

**• *Intervention de Léon Gendre, Vice-Président du Conseil Général de la Charente-Maritime, Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et Maire de La Flotte-en-Ré :***

Merci à mon cher collègue maire d'Ars-en-Ré, "capitale" de la saliculture de l'Île de Ré, et à Monsieur le Président du Forum des Marais et cher ami, car nous avons déjà pas mal d'années de collaboration au compteur, d'abord en tant que maire sous votre autorité de préfet de la Charente-Maritime puis de diverses manières.

Parlons à présent du sel et du marais, paysages emblématiques de notre île et de l'ouest, et d'un défi : les faire revivre. Vaste programme ! Dans les années 1980, que n'ai-je entendu sur le marais, qui n'était d'ailleurs pas véritablement mon pays puisque je suis un homme du canton sud ! Le marais n'avait plus d'avenir, pas plus que les sauniers, faisant ainsi fi à la fois des hommes, de l'activité économique et du maintien des équilibres écologiques.

Je dois tout d'abord rendre hommage à Simone Benech, collègue de Monsieur le Maire des Portes-en-Ré, qui est venue maintes fois me rendre visite en ma mairie de La Flotte-en-Ré pour me convaincre qu'il était possible de réaliser à l'Île de Ré ce qui l'avait été à Guérande, cette dernière étant d'ailleurs devenue notre modèle et notre exemple. Quasiment seul contre tous, je me suis alors fixé comme défi de redonner vie au marais.

Derrière cette idée, il a fallu travailler, organiser, fédérer des hommes. L'élan avait à l'époque été donné par le couple Pelin qui, arrivé du continent, a cru au développement de l'activité salicole. Il suffisait d'emboîter le pas aux Pelin, d'engager la coopérative de sel dans la voie d'une nouvelle activité et, surtout, de trouver les hommes et les femmes prêts à s'engager dans cette démarche, ce qui fut réalisé avec le concours de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime. Sans cette dernière, nous n'aurions pas pu mener cette action à son terme, bien qu'elle n'ait pas été à même de former les jeunes sauniers. Nous avons donc pris exemple sur les guérandais, et la collaboration des chambres d'agriculture de Charente-Maritime et des Pays de la Loire a abouti à la création d'une association pour la formation des sauniers. Les candidats se sont ensuite tout naturellement présentés ! En revanche, qui dit saunier, dit marais. Il fallait donc également obtenir des propriétaires qu'ils permettent aux jeunes

sauniers de travailler sur leurs terres. Avec le Conservatoire du Littoral, qui est le plus gros propriétaire, nous n'avons eu aucune difficulté. Nous avons également eu d'excellents contacts avec les propriétaires des Portes-en-Ré, de Saint-Clément-des-Baleines, d'Ars-en-Ré, de Loix et de La Couarde et l'accueil des professionnels a été remarquable, à tel point que, nous inspirant des guérandais, chaque jeune saunier était suivi par un parrain, saunier expérimenté qui l'accompagnait dans ses premiers pas.

Nous travaillons depuis près de vingt ans sur ce sujet. La maîtrise foncière est très bien assurée grâce aux actions conjuguées du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général de Charente-Maritime, avec l'accord des maires, sans qui nous ne pouvons pas maîtriser les espaces naturels. Il s'agit donc là d'un accord tripartite entre chacune des cinq communes, qui a classé les marais en zone de préemption départementale, le Conseil Général, qui est titulaire du droit de préemption, et le Conservatoire du Littoral, à qui le Département concède le droit de préemption dans les zones humides. Ce montage fonctionne remarquablement bien mais n'existerait pas sans la qualité des hommes. Dans l'Île de Ré, nous avons abaissé l'âge moyen de près de 20 ans et nous avons beaucoup d'espoir. En revanche, la Coopérative des Sauniers de l'Île de Ré a rencontré quelques difficultés qu'elle surmonte actuellement. J'ai confiance dans les hommes et les femmes qui président à ses destinées et qui sont de grande qualité. C'est pourquoi la Communauté de Communes de l'Île de Ré, que je représente aujourd'hui, est là pour soutenir toutes les actions qui seront engagées par la Coopérative.

Lors d'une réunion s'étant tenue à la Préfecture il y a trois jours, Jacques Labonde, Paul Neveur et moi-même sommes tombés d'accord avec les autorités préfectorales et l'administrateur en chef des affaires maritimes sur le fait que ni la maîtrise foncière, ni le devenir des marais ne nous échapperont. Ces vingt dernières années, un pas énorme a été franchi dans l'Île de Ré, résultat d'un travail opiniâtre. Les politiques sont là pour aider, mais sans la qualité des hommes, rien ne peut se faire.

Monsieur le Président, notre intention est de poursuivre notre excellente collaboration avec le Forum des Marais Atlantiques. Je constate que les changements politiques - et même politiciens - ne changent rien aux axes qui ont été définis. Il ne faut pas oublier que la création du Forum des Marais est une idée du ministre de l'environnement de l'époque, Corinne Lepage, et il est heureux que son siège soit situé à Rochefort et traditionnellement présidé par le maire de Rochefort. Le Forum fonctionne remarquablement bien, et c'est pour nous un partenaire de première qualité. Le colloque auquel nous assistons aujourd'hui doit nous amener à intensifier nos actions, une fois passé le mauvais cap d'une récolte 2007 catastrophique grâce aux stocks présents à Guérande et à l'Île de Ré, en espérant que le dieu soleil nous soit favorable en 2008 !

Je souhaite à toutes et à tous une excellente journée de travail. Ne manquez pas, vous les professionnels, de nous interpellier. Nous sommes là pour, dans la mesure de nos possibilités, vous aider à accomplir votre travail dans les meilleures conditions. Permettez-moi à présent, Monsieur le Président, de vous laisser la parole.

• *Intervention de Bernard Grasset, Président du Forum des Marais Atlantiques, Conseiller Régional de Poitou-Charentes, Maire de Rochefort :*

Monsieur le Maire d'Ars-en-Ré, qui nous accueillez dans votre commune, capitale du sel de l'Île de Ré et de la Charente-Maritime, Monsieur le Président et cher ami Léon Gendre, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les sauniers, il est vrai que nous sommes un certain nombre à avoir vu les marais salants entre Ars et La Couarde ainsi qu'un savoir-faire immémorial sur le point de disparaître, le tout en quelques décennies, et ce pour différentes raisons. Ce n'est pas vous qui allez me démentir : il s'agit là d'un travail difficile et, à l'époque, le sel ne se vendait pas très cher. Le paysan rétais qui a connu cette époque travaillait à la fois dans les champs (vigne, pommes de terre), dans les parcs et dans les marais salants, le tout pour un maigre revenu. L'aisance connue actuellement dans l'Île de Ré ne remonte qu'à quelques années. Effectivement, pour des raisons sociologiques et parce que le marais pouvait être utilisé à d'autres fins que le sel, celui-ci a failli disparaître de l'Île de Ré alors que cette île était vraiment emblématique du sel en Charente-Maritime.

Tout ceci rentre dans le cadre du combat que mène le Forum des Marais pour permettre aux zones humides de France de vivre, notamment en affirmant que le marais n'est pas une création naturelle

mais qu'il a été façonné par l'homme, et que si celui-ci n'était plus là pour l'entretenir, il n'y aurait plus de marais mais seulement des marécages. Ce combat est mené aussi bien pour la protection de nos rivages et de nos marais que pour leur entretien et pour que l'homme puisse vivre des zones humides. L'élevage en est un bon exemple, et on s'efforce d'obtenir les mêmes aides pour cette activité que celles qui existent en montagne. Le monde agricole n'est pas là simplement pour "jardiner" le marais, et c'est également le cas du sel et des saliculteurs.

Au départ, il a fallu réapprendre le métier, ce qu'ont fait les rétais du côté de Guérande ! Il s'est agi tout d'abord de se réapproprier le savoir-faire et de moderniser la production tout en conservant l'aspect manuel du travail. Quand cette production a redémarré, nous avons dû faire face à l'industrie du sel qui a mené un combat insensé contre cette initiative, d'une part en qualifiant le sel de produit chimique et non pas naturel et, d'autre part, en taxant le sel de Guérande de "dangereux" ! Des documents apparemment sérieux ont été publiés par cette industrie et il a fallu se battre pour que le sel soit reconnu comme étant un produit naturel. Ce combat est en partie gagné mais doit être poursuivi au niveau européen, en s'alliant notamment avec les sauniers du Portugal et de l'Espagne.

Voilà pourquoi ce colloque est organisé ici, sur l'île de Ré, en partenariat avec l'association française des producteurs de sel marin de l'Atlantique récolté manuellement, la coopérative des sauniers de l'île de Ré et la communauté de communes de l'île de Ré. Nous nous proposons de faire le point sur l'état actuel de la saliculture atlantique et de son devenir en s'appuyant sur le travail qui a été effectué dans le cadre du projet européen "Interreg - Sel de l'Atlantique" du mois de novembre 2004 au mois de décembre 2007, et dont l'objectif général était de revaloriser l'identité des marais salants de l'Atlantique (Espagne, Pays Basque, Portugal, Canaries) et de promouvoir les potentiels biologiques, économiques et culturels des zones côtières humides. Le marais salant fait effectivement partie de l'originalité et de la nécessité de maintenir ces zones humides.



Source : A. Guionneau - Forum des Marais

Salle des Fêtes d'Ars-en-Ré

Je ne vais pas vous parler du budget, des partenaires et des programmes de SAL mais simplement vous indiquer l'implication du Forum des Marais Atlantiques dans ce domaine, à savoir :

- le pilotage d'une action transversale du projet consistant à concevoir un référentiel géographique "marais salés" commun à tous les sites,
- la création un système d'information géographique thématique sur le site pilote de l'île de Ré,
- la participation à l'état des lieux de l'ensemble des sites ainsi qu'aux actions de biodiversité, d'organisation de la profession, de culture, de formation, d'outils de maîtrise foncière,
- la mise en place d'un centre de documentation,
- la diffusion de l'information sur les avancées du projet SAL par l'intermédiaire d'Esc@le, la lettre électronique du Forum des Marais, et par le biais des éventuels documents diffusés lors du Conseil des Marais.

Aujourd'hui, jeudi 22 novembre, notre réunion sera consacrée à des échanges entre les responsables des actions du projet SAL, les invités - experts ou élus - et ceux qui travaillent dans les marais salants et traitera de biodiversité, de saliculture et de gestion hydraulique, problème relativement important bien que moins aigu que dans d'autres endroits du département ! En effet, la hauteur d'eau du marais est relativement facile à déterminer ici, mais quand il faut conjuguer les demandes des éleveurs, des céréaliers, des chasseurs, des pêcheurs, c'est moins évident ! Ce combat ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui si on en juge par la lecture des comptes-rendus écrits par mon grand-père, Joseph Grasset, qui était secrétaire du syndicat de marais d'Angoulins-Aytré !

La journée de vendredi sera consacrée à des visites animées par des producteurs et des écologues et à des échanges sur les suites à donner au travail réalisé dans le cadre du projet SAL. Il sera notamment question de participer à un prochain projet Interreg que nous avons l'intention de proposer à l'Eu-

rope sur l'ouverture d'autres thématiques du marais telles que l'élevage, la saliculture, l'aquaculture extensive, l'approche hydrologique de territoires plus vastes, qu'il s'agisse de marais salés, de marais doux, de bassins versants, de biodiversité, d'avifaune et d'espèces aquatiques, notamment l'anguille dont la vie est menacée à plus ou moins long terme.

C'est pour moi un moment très agréable d'être parmi vous, qui me rappelle mon enfance dans les marais salants de la Couarde et qui me rappelle également que même les pratiques les plus importantes, les plus culturelles, les plus immémoriales, risquent de disparaître. Comme l'a précisé Léon Gendre, je pense qu'il faut remercier nos amis de Guérande qui, pour différentes raisons, ont cru en leur territoire et dont leur aide a été précieuse. Peut-être ensuite essaierons-nous de comparer les goûts de nos sels respectifs !

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci Monsieur Grasset ! A présent, Michel Coquard va nous présenter un état des lieux de la saliculture atlantique, car il est en effet logique d'élargir la problématique.

## Etat des lieux de la saliculture atlantique

### Le programme européen "SAL" - Les sites de production La spécificité française

- *Intervention de Michel Coquard, Président de la Fédération Européenne des Producteurs de Sel Marin Récolté Manuellement et de l'Association Française des Producteurs de Sel Marin de l'Atlantique Récolté Manuellement, paludier à Guérande :*

Tout d'abord, merci à Monsieur le Maire de la commune d'Ars-en-Ré et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, merci bien entendu au Président du Forum des Marais Atlantiques qui a organisé cette manifestation, merci à vous tous d'être là !

Nous reviendrons sur les événements récents, notamment les visites à Paris et à Bruxelles, au cours de la réunion, et comme le proposait tout à l'heure M. Léon Gendre, nous aurons effectivement encore besoin des élus et ne manquerons pas de les solliciter à nouveau ! Nous comptons sur votre soutien politique !

Je vais à présent vous présenter rapidement les objectifs du programme. L'un d'entre eux consistait à réaliser un état des lieux de la saliculture atlantique sur l'ensemble des pays concernés. Jusqu'à il y a quelques mois, le programme Interreg était conduit par la Fédération des Coopératives de Producteurs de Sel, qui réunit les coopératives de Guérande, de Noirmoutier et de Ré. Les choses ayant évolué, ce colloque est organisé aujourd'hui par l'"Association Française des producteurs de sel marin de l'Atlantique récolté manuellement".

En tant que Fédération des Coopératives, nous avons décidé de mener un programme Interreg après avoir constaté que la notoriété importante acquise par le sel au cours des vingt dernières années, en premier lieu sur Guérande puis sur Noirmoutier et sur Ré, était progressivement mise en danger par l'apparition sur le marché de produits industriels qui se qualifiaient "de terroir" et qui se sont approprié l'image que nous, producteurs de coopératives, avons diffusée sur nos produits (produit naturel, artisanal, traditionnel, non raffiné, etc.). Les opérateurs industriels ont, par ce plagiat, tenté de tromper les consommateurs, aussi bien sur les origines des produits commercialisés que sur leurs méthodes de production. Nous avons alors réalisé qu'il était important d'offrir aux consommateurs une information objective sur les méthodes de production et sur la qualité et l'origine du sel dans les marais salants de l'Atlantique, et nous avons pensé que le moyen le plus efficace d'y parvenir était d'avoir accès aux signes officiels de qualité et d'origine européens.

Nous avons réalisé que pour atteindre cet objectif, nous devons élargir le débat au niveau européen. Nos interlocuteurs européens nous ont d'ailleurs toujours dit que si nous menions cette démarche seulement en France, nous n'aurions aucune chance d'aboutir. Nous nous sommes donc associés à plusieurs partenaires en France, au Portugal et en Espagne ainsi qu'au Royaume-Uni, et avons fini par regrouper une trentaine de partenaires dont 8 structures professionnelles (Fédération des Coopératives, Chambres d'Agricultures de Loire-Atlantique, de Vendée et de Charente-Maritime ainsi que des structures portugaises et espagnoles), 11 collectivités locales concernées par les sites de production traditionnelle sur l'ensemble des trois pays, 6 institutions universitaires (Cadix, Canaries, Algarve, Aveiro, Nantes, Rennes, CNRS), 4 organismes de protection de la nature (LPO, Bretagne Vivante, Forum des Marais Atlantiques et Eden Rivers Trust).



Sites concernés par le programme Interreg "SAL"

Les 11 sites concernés par ce dossier s'étendent du Golfe du Morbihan aux Canaries en passant par Séné, Guérande, Noirmoutier, et Ré en France, Aveiro, Figueira da Foz, Leiria (site de production minier solaire) et Castro Marim au Portugal, les Canaries, la Baie de Cadix en Andalousie et Alava au Pays Basque Espagnol (site de production minier solaire).

L'état des lieux au Portugal et en Espagne a montré un très fort déclin de la production de sel, la moyenne d'âge étant plus proche de 70 ans que de 40. En baie de Cadix, nous avons eu bien du mal à trouver un seul producteur artisanal alors que ce site s'étend sur 10 000 hectares environ ! En tout et pour tout, nous avons trouvé moins de 10 producteurs en Espagne dont seulement 4 aux Canaries, où l'activité salicole est également en forte régression. En France, la situation est en revanche tout à fait particulière et originale avec une profession qui s'est fortement rajeunie depuis une vingtaine d'années (soit une moyenne d'âge de 40 ans) et un dynamisme important, malgré quelques difficultés qui devraient être surmontées.

Les objectifs de la Fédération des Coopératives étaient donc d'accéder aux signes de qualité et d'origine européens, de participer à l'état des lieux européen et de permettre une organisation de la profession afin que le producteur obtienne une reconnaissance au niveau européen. A cet égard, il était donc souhaitable de créer une fédération européenne, qui a vu le jour tout récemment, le 11 juillet 2007, et qui influe de façon importante dans nos négociations avec la Commission Européenne.

Nous nous sommes également donné pour but d'harmoniser biodiversité et activités économiques par le biais d'un travail concerté entre les producteurs et les naturalistes. Nous ne sommes pas seulement des producteurs de sel mais également les gestionnaires d'un milieu très riche sur le plan biologique. Nous avons donc un rôle essentiel à jouer dans sa conservation, en collaboration avec les naturalistes. Dans ce cadre, nous avons essentiellement travaillé avec l'association "Bretagne Vivante", ainsi qu'avec la LPO et Réserves Naturelles de France.

Des enquêtes de terrain ont été effectuées dans les trois pays pour connaître les savoir-faire dans le but d'organiser un référentiel-métier permettant, entre autres, d'actualiser les formations existantes. En France, il existe une formation à la Turballe qui concerne l'ensemble des sites français et qui est gérée par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et financée par les régions. Elle s'adresse donc à tous les producteurs français. Le contenu de cette formation doit constamment évoluer afin de s'adapter aux nouvelles situations administratives, économiques, etc. Le référentiel-métier, réalisé par le CNRS avec le concours de VIVEA (fonds de formation des agriculteurs), est donc essentiel pour bien cadrer le contenu de cette formation, et pourra également servir de base à la mise en place d'éventuelles formations au Portugal et en Espagne. Cette enquête sur le terrain a aussi permis de développer un argu-

mentaire très détaillé destiné à identifier les spécificités de chaque site. En effet, dans le cadre de l'élaboration de cahiers des charges AOC ou IGP, il est important de montrer qu'il existe des différences entre les sites.

Un travail a également été conduit sur le tourisme, activité importante et en constant développement dans les espaces littoraux, à laquelle nous sommes régulièrement confrontés et qu'il n'est pas toujours facile de concilier avec notre activité. Ce travail a abouti à un état des lieux de l'offre touristique en France, à la création d'une route des sels traditionnels en collaboration avec l'Espagne et le Portugal, ainsi qu'à l'élaboration d'un guide et d'un programme de formation des guides transnationaux visant à donner à ces derniers la possibilité de connaître tous les sites de chaque pays et d'en expliquer le fonctionnement. Cet atelier de réflexion a été organisé par le site d'Alava.

Par ailleurs, un travail de réflexion a été mené par Géolittomer sur la gestion des territoires avec l'étude de l'évolution paysagère des sites sur le littoral atlantique. La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime a également piloté un inventaire des outils actuels de maîtrise foncière en concertation avec l'ensemble des acteurs (producteurs, élus, institutions), dont nous parlerons plus en détails un peu plus tard. Le Forum des Marais Atlantiques a travaillé, en collaboration avec d'autres partenaires dont les producteurs et les élus de l'île de Ré, à la mise en place d'un système d'information géographique destiné à la gestion des territoires qui sera également présenté au cours de la journée.

Un autre objectif de ce programme était de travailler à la diversification des produits issus des exploitations salicoles, avec une recherche sur le développement de micro-algues riches en bêta-carotène et une réflexion, menée par l'institut technologique des Canaries, sur la notion de marqueur pour un éventuel traçage du sel à des fins d'identification précise de leur origine. Par ailleurs, un prototype destiné à la reconstruction des digues a également été élaboré. Aveiro est particulièrement concerné par cet aspect, les digues étant particulièrement abîmées et le marais menacé. L'Université d'Aveiro a travaillé sur un système permettant de reconstruire ces digues avec des moyens plus modernes et plus efficaces.

De plus, tout projet Interreg inclut obligatoirement un travail sur la communication. En effet, ce projet étant financé essentiellement par des fonds publics, il est nécessaire d'en communiquer les résultats. C'est le but de ce colloque. Une exposition itinérante élaborée par Géolittomer et l'Ecomusée de l'île de Ré devait également être présentée aujourd'hui mais, pour des raisons matérielles, elle s'est transformée en simple diaporama. Elle est cependant destinée à circuler dans les sites par la suite. Un DVD, qui sera diffusé prochainement, a été réalisé par l'Université de Cadix pour montrer de façon schématique l'intérêt du programme. L'Université d'Aveiro a quant à elle constitué un fonds documentaire qui sera prochainement disponible sur le site Internet de l'Université de Cadix, qui mettra également en place un site Internet dédié à ce projet.

En conclusion, l'importance de ce projet a pu se mesurer par le nombre de partenaires qui se sont rassemblés autour d'une même thématique, à savoir la saliculture artisanale dans les marais salants de l'Atlantique, et par l'ampleur des actions menées pendant trois ans. Ce projet a été fondamental pour les producteurs de sel marin récolté manuellement (à cet égard, il serait évidemment beaucoup plus simple de dire "artisanal" au lieu de "récolté manuellement", mais de par notre statut social, nous ne sommes pas des artisans mais des agriculteurs !). Ce projet va nous permettre de renforcer la reconnaissance du produit, du métier et des territoires ainsi que la concertation entre les différents acteurs du marais. Cet aspect est important car nous ne pouvons pas assumer seuls la gestion de ce territoire.

Lors du premier comité d'orientation qui s'était tenu en 2005 à La Rochelle, j'avais dit que ce projet constituait un triple défi : faire travailler ensemble des acteurs de trois pays différents depuis le Golfe du Morbihan jusqu'aux Canaries, en passant par la Baie de Cadix, faire travailler ensemble des paysans, des écologistes, des élus et des universitaires et, surtout, convaincre Bruxelles du bien-fondé de nos revendications. Nous étions alors optimistes et certains que nous pourrions relever ce défi. Y sommes-nous parvenus ? Je ne tiens pas à tout dévoiler maintenant - laissons un peu planer le suspense - mais, pour schématiser, je dirais "oui et non".

Nos partenaires espagnols et portugais n'étaient pas des producteurs mais plutôt des mairies ou des universités qui étaient plus intéressées par les aspects "biodiversité" et "tourisme". Il a donc fallu trou-

ver les producteurs, ce qui fut difficile car ils sont peu nombreux, isolés et marginalisés sur le plan économique et culturel. La collaboration avec ces derniers a donc été, somme toute, un peu distante.

En France, nous sommes parvenus à faire travailler ensemble les paysans que nous sommes, les élus et les techniciens des chambres d'agriculture et des communautés de communes, le tout dans d'excellentes conditions. La collaboration avec les naturalistes s'est également très bien passée alors que, traditionnellement, les relations entre ces deux mondes sont plutôt tendues ! Des universitaires ont eux aussi travaillé avec nous, que ce soit dans leurs laboratoires ou dans le cadre des études de marché qui ont été conduites. Le CNRS et Geneviève Delbos ont tout particulièrement travaillé auprès des producteurs au sein même du marais. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour remercier tous les intervenants que je viens de citer, ainsi que l'excellente coordinatrice nationale, Mme Christine Jarry-Dessis, qui a eu le mérite de parvenir à rassembler des partenaires nombreux et parfois géographiquement distants. Elle s'est impliquée avec efficacité dans l'ensemble des missions qui lui ont été confiées, nous permettant ainsi d'aboutir aux résultats que nous allons vous présenter aujourd'hui.

Vis-à-vis de Bruxelles, le résultat est également mitigé. C'est un succès dans le sens où nous avons convaincu les parlementaires européens ainsi que le Commission, mais les délais sont encore trop longs, notamment en ce qui concerne l'obtention des signes de qualité. Nous avons de réels problèmes sur le marché, notamment en ce qui concerne le plagiat et la banalisation des produits, et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre encore 4 ou 5 ans. Nous devons donc sensibiliser les autorités politiques françaises de haut niveau qui sont à même de faire pression sur la Commission Européenne. Ce travail est engagé, mais nous aurons encore besoin de l'aide des politiques pour nous soutenir dans nos actions et convaincre la Commission Européenne d'aller rapidement dans notre sens.

Je vous remercie de votre attention, et nous allons à présent vous présenter en détail les différentes actions de ce programme Interreg.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci, Michel Coquard, pour ce bilan des trois années passées et ce tableau à l'échelle européenne du partenariat transnational entre les différents pays concernés. Nous allons à présent entrer dans les détails de la production française de sel, de la biodiversité et des milieux humides avec Guillaume Gélinaud, l'un des partenaires de ce programme Interreg SAL, qui va nous parler du marais de Séné, de sa situation géographique et de ce que l'on y trouve. A ma connaissance, il n'y a pas de sel là-bas ?

*Guillaume Gélinaud :*

Effectivement, il n'y en a plus puisque le marais de Séné est l'un des exemples de marais salants ayant subi une déprise totale au début du 20<sup>ème</sup> siècle et où d'autres stratégies ont été développées pour conserver l'héritage culturel et le patrimoine naturel.

### **Gestion collective des territoires : Harmoniser biodiversité et développement économique**

#### **Enjeux et richesses de l'avifaune Activités humaines, qualité des milieux et biodiversité**

- *Intervention de Guillaume Gélinaud, Directeur Scientifique de la Réserve Naturelle des Marais de Séné - Bretagne Vivante :*

Je vais à présent vous présenter un bref aperçu de l'activité biodiversité qui a été développée au cours de ce programme Interreg, en collaboration avec Francis Meunier (LPO) et Frédéric Touzalin (Bretagne Vivante). Tout d'abord, quand un biologiste parle de marais salants, il est important de rappeler rapidement sa vision du marais et quels sont pour lui les éléments structurants relatifs à la biodiversité

dans le marais salant. Quand on parle de ce dernier, les premiers éléments qui viennent à l'esprit sont la faune et la flore associées aux milieux hyper-salés et qui peuvent être composées de micro-organismes (bactéries, micro-algues et champignons que l'on trouve uniquement dans des lacs salés sous d'autres latitudes ou climats) et d'invertébrés très particuliers. On y trouve également des herbiers de ruppia ou une espèce de coque particulière que l'on ne rencontre que dans les lagunes saumâtres. Ces organismes sont rares dans nos pays du fait de la rareté de leurs habitats.

Le biologiste voit également le marais salant comme une mosaïque d'habitats composée des différents bassins servant à la production du sel mais aussi de bassins abandonnés qui vont accueillir un certain nombre de plantes ou d'animaux qui y sont inféodés. On pourrait citer à cet égard les roselières à scirpe maritime qui abritent une espèce de libellule extrêmement rare au niveau européen, le leste à grands stigmas. Dans certains types de bassins abandonnés, on va également rencontrer des plantes qui, en principe, se trouvent plutôt sur les prés-salés régulièrement recouverts par la marée. Enfin, on trouve dans ces marais des animaux qui se déplacent comme les oiseaux, qui vont exploiter divers types de marais en fonction de leur écologie.



Quand on parle biodiversité, on est également amené à parler de conservation. Les relations entre organismes de protection de la nature et professionnels du sel sont déjà anciennes et bien antérieures au programme Interreg. Les premières actions communes remontent aux années 1960-1970, où l'enjeu était purement de préserver le marais salant, les menaces à l'époque étant essentiellement liées à l'urbanisation et au développement des infrastructures. Un travail important a été mené dans les marais de Guérande à cet égard.

Dans les années 1980, divers types d'actions se sont développés. Il s'agissait surtout de soustraire certains marais à la chasse pour favoriser les stationnements d'oiseaux. C'est ainsi qu'ont été créées un certain nombre de réserves dont la configuration a varié en fonction du contexte local avec, sur certains sites comme Séné ou les marais de Moëze, totalement abandonnés par la saliculture, une priorité à la conservation. Sur des sites présentant une saliculture active comme Noirmoutier ou Ré, les réserves naturelles créées l'ont été dans le but de maintenir cette activité. Sur Guérande, l'option choisie a été assez différente puisque, dans les années 1970, les associations ont acheté des salines pour favoriser la restauration des exploitations et des activités salicoles.

Dans les années 1980-1990, on s'est assez rapidement rendu compte des limites du système des réserves portant sur de petites superficies et de la nécessité de maintenir une activité salicole sur l'ensemble du marais, ce qui a débouché sur le développement des mesures agri-environnementales dans le but de maintenir ou restaurer cette activité tout en y intégrant l'option et l'enjeu de la conservation de la biodiversité.

Au moment de la genèse du programme Interreg (début des années 2000), le nombre d'exploitants salicoles avait augmenté sur l'ensemble des bassins guérandais, noirmoutrains et rétais. De nouveaux outils comme Natura 2000 avaient également été mis en place, amenant ainsi à envisager le fonctionnement du marais dans sa globalité. Ces différents éléments ont été à l'origine de l'idée de ce programme Interreg qui envisageait plusieurs objectifs. Compte tenu de ces changements de contexte, il fallait tout d'abord faire le point sur l'état et la répartition de la biodiversité dans l'ensemble de ces marais salants en fonction de leurs spécificités et de leurs différents usages. Au travers de ce travail, il s'agissait également d'alimenter la réflexion sur la mise en place de Natura 2000, sachant que ce type d'outil s'est récemment développé sans pour autant que l'on dispose dans la totalité des cas des modes d'emploi et des connaissances pour accompagner pleinement ce processus.

Ce sont ces principaux objectifs qui ont guidé le volet biodiversité de ce programme. Je ne rentrerai pas dans le détail des résultats, d'autant plus que l'information n'est pas encore totalement analysée. Le propos de cette intervention est plutôt d'illustrer la démarche qui a été adoptée. Un premier travail, réalisé par la LPO Loire-Atlantique, a consisté à analyser les informations collectées depuis une quinzaine d'années sur les marais guérandais, notamment dans le cadre de l'évaluation des mesures agri-

environnementales. On dispose ainsi d'une quinzaine d'années de dénombrements en presqu'île guérandaise qui permettent d'observer l'évolution de l'avifaune du début des années 1990 jusqu'à nos jours en relation avec le développement de l'activité salicole.

Concernant l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, il s'agit essentiellement d'une dizaine d'espèces d'anatidés (canards) et de limicoles (petits échassiers) qui ont été dénombrées chaque printemps depuis 1991 et qui permettent de tracer l'évolution des effectifs. Je vais vous présenter l'exemple de trois espèces particulières : l'avocette élégante, l'échasse et la sterne pierregarin. Le bilan de ces observations montre que l'avocette élégante est en augmentation, que d'autres espèces sont stables sur la période considérée et que quelques espèces sont en déclin, comme le busard des roseaux et le gravelot à collier interrompu. La tendance est donc plutôt à la stabilité ou au déclin des populations d'oiseaux nicheurs sur le marais.

Quant au peuplement des oiseaux hivernants, là encore on dispose de recul et l'analyse porte sur les effectifs dénombrés au mois de janvier depuis le début des années 1990 jusqu'à 2006. Sans rentrer dans le détail, le constat qui s'impose est une augmentation globale de ces espèces.

A ce stade de la réflexion, si l'on émettait une conclusion partielle, le premier constat serait que le développement de la saliculture ou du moins le contexte global guérandais sur la quinzaine d'années étudiée a été plutôt favorable au développement des oiseaux hivernants alors que, sur la même période, il existerait plutôt de fortes contraintes sur les oiseaux nicheurs qui génèrent une situation stable ou plutôt en déclin selon les espèces.

La partie suivante du travail mené sur la biodiversité vise à obtenir une vision plus fine de l'écologie de ces espèces d'oiseaux et de leurs ressources alimentaires. A cet égard, plusieurs suivis ont été mis en place sur le site du marais guérandais, et des protocoles similaires bien qu'allégés ont été mis en œuvre sur les autres sites (golfe du Morbihan, Noirmoutier, Ré et Moëze-Oléron).



Source : Valérie Baverel

Parmi les ressources alimentaires utilisées par les oiseaux en hiver figurent les herbiers de plantes aquatiques tels que les herbiers de *Ruppia* qui sont consommés par les oies bernaches pendant l'hiver. Des échantillonnages ont tout d'abord été effectués dans des marais salants en activité, dont les résultats ont montré que les principales ressources alimentaires des oiseaux herbivores se situent dans les bassins réservoirs à faible salinité. Il existe également une ressource disponible dans certains bassins abandonnés, essentiellement dans les friches maintenues en eau salée de façon permanente.

Des études similaires ont été menées sur les ressources alimentaires d'autres types d'oiseaux qui se nourrissent d'invertébrés (annélides, petits crustacés). Là aussi, le travail a consisté à comparer les ressources que l'on peut rencontrer dans différents types de bassins, à savoir salines en exploitation ou bassins abandonnés. Là encore, l'objectif est d'examiner la variation de la ressource alimentaire des oiseaux en fonction des activités ou des modes de gestion.

Un autre aspect du travail a consisté à observer la répartition des oiseaux dans cette mosaïque de milieux que constituent les différents bassins. Des suivis importants ont été menés sur un an et sur un échantillon de 600 bassins en presqu'île guérandaise, l'objectif étant de caractériser l'utilisation du milieu, d'une part en fonction de la destination initiale du marais (vasières, cobiers ou salines), d'autre part en fonction de l'activité actuelle (marais exploités ou non). Là encore, nous avons obtenu quelques résultats partiels qui montrent que le nombre d'espèces accueillies varie en fonction de la typologie du bassin. Sur Guérande, un constat s'impose : en premier lieu, il n'y a pas de différence significative en terme de richesse d'espèces entre les champs de marais (salines) et les bassins réservoirs ; en revanche, les cobiers (appelés "métieres" sur l'île de Ré) accueillent très peu d'espèces différentes.

Il est également possible d'examiner ces résultats sous un éclairage différent : il s'agit cette fois de comparer, en fonction des saisons, la richesse en espèces dans les marais en activité et dans les

marais abandonnés. Dans l'ensemble, il n'a été constaté aucune différence significative à l'exception d'une saison : le printemps, où les espèces sont moins nombreuses dans les marais en activité.

Les résultats de ce travail confirment tout d'abord, d'une part, que les marais salants accueillent des populations importantes d'oiseaux d'eau et que, d'autre part, le marais guérandais prend toute son importance en période d'hivernage et de reproduction car c'est la saison où il accueille une proportion importante des populations françaises ou européennes. Ensuite, compte tenu de la configuration des bassins en pays guérandais, ce sont les salines et les bassins réservoirs qui jouent un rôle majeur. Enfin, on ne constate pas de différences de richesse en espèces entre les bassins exploités ou non, à l'exception de la période de reproduction.



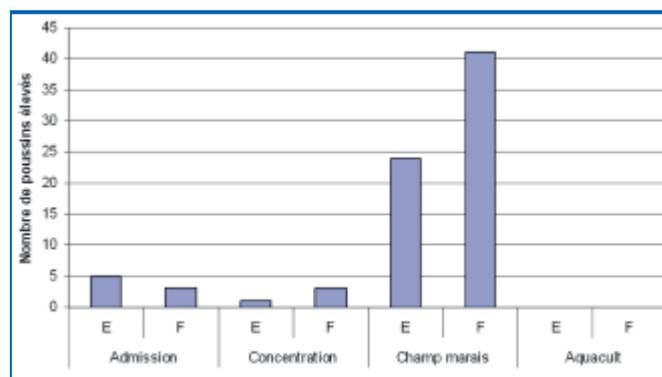
Source : J.-Yves Piel - LPO 17

Avocette élégante

Suite à cette analyse portant sur l'utilisation des marais salants par les oiseaux, nous nous sommes penchés sur une espèce particulière, l'avocette élégante, pendant la période de reproduction. Pourquoi ce choix ? Tout d'abord parce que cette espèce présente un enjeu de conservation au niveau européen, ensuite parce que la France en accueille une proportion significative avec près de 25% des effectifs en hiver et 2 500 couples en période de reproduction et, enfin, parce que les marais salants, en activité ou non, jouent un rôle majeur pour cette espèce puisque, sur le littoral atlantique, les sites concernés par le projet, depuis le golfe du Morbihan jusqu'au marais de Moëze, accueillent environ 40% de la population française.

L'objectif d'un travail sur la démographie est d'analyser le renouvellement de la population en fonction de la natalité, de la mortalité et de la dispersion. Dans ce but, différentes investigations sont menées : d'une part, un suivi de la reproduction visant à déterminer la proportion des nids qui parviennent jusqu'à l'éclosion est mis en place sur le site ; d'autre part, un travail est effectué sur le nombre de poussins éclos qui parviendront à l'envol ; enfin, certains oiseaux sont bagués, permettant ainsi de suivre les individus et d'estimer leur survie, leur fidélité aux lieux de reproduction et leur dispersion.

En termes de résultats, le suivi sur deux ans de la reproduction en presqu'île guérandaise démontre, sans trop rentrer dans les détails, que le chiffre important à retenir est celui du faible succès sur les nids puisque, chaque année, seulement un quart d'entre eux parvient jusqu'à l'éclosion, la principale cause d'échec étant leur prédation (prédateurs divers et divagation des chiens).



Nous nous sommes également intéressés à l'élevage des jeunes et à leur répartition dans les différents types d'habitats, la particularité commune à de nombreux oiseaux d'eau étant la relative indépendance des poussins par rapport aux adultes dès l'éclosion. Nos observations ont démontré qu'en presqu'île guérandaise, les poussins sont principalement élevés dans les champs de marais (30% dans les salines en activité et 50% dans des salines abandonnées).

Que se dégage-t-il à l'issue de ces différentes observations ? Tout d'abord, il faut bien garder à l'esprit qu'au cours de ce travail, nous n'avons pas pu examiner les différents aspects de la biodiversité en marais salants. Nous nous sommes focalisés sur un enjeu de conservation majeur que représentent

les oiseaux d'eau et leurs ressources alimentaires, mais il existe également d'autres enjeux de conservation comme la gorgebleue à miroir, petit passereau qui niche dans les marais.

Nous avons tout d'abord constaté qu'en presqu'île guérandaise, le développement de la saliculture a un effet a priori favorable sur les populations d'oiseaux hivernants et, en revanche, un effet mitigé sur les populations d'oiseaux nicheurs. Concernant ces derniers, l'analyse montre que les problèmes viennent sans doute de la disponibilité et de la qualité des sites de nidification. En effet, c'est sur les îlots que les oiseaux ont les meilleurs succès car ils sont relativement à l'abri des prédateurs terrestres. Or, faute d'un entretien régulier, la plupart des ces îlots subissent un développement de la végétation défavorable à la nidification. Les oiseaux sont alors amenés à nicher sur les structures présentes dans les salines (ponts) où ils sont plus exposés à la prédation.

Par ailleurs, compte tenu de la gestion actuelle des friches à Guérande et de l'exploitation des salines, il y a peu d'habitats disponibles pour l'alimentation des poussins en raison de niveaux d'eau trop élevés.

Ces différents travaux peuvent amener un certain nombre de réflexions en matière de gestion du marais. Afin d'améliorer la situation en période de reproduction, il s'agirait tout d'abord de gérer les friches et, notamment, la végétation. Il serait également opportun d'engager une réflexion sur la gestion des niveaux d'eau dans les marais abandonnés et, en dehors de la période de production de sel, dans les salines exploitées.

Il a également été constatés que certains de ces résultats peuvent être transposés d'un marais à l'autre (effets de la salinité sur la richesse des peuplements d'invertébrés) alors que d'autres sont spécifiques à chaque site de marais salants, notamment concernant l'utilisation des marais par les oiseaux. En effet, même si les salines du littoral atlantique sont bâties sur le même principe, il existe des différences de configuration entre les sites (taille des bassins, sédiments présents dans les fonds). On n'y retrouvera donc pas forcément les mêmes oiseaux ou les mêmes peuplements d'invertébrés.

Au cours de ce projet Interreg, des réunions ont été régulièrement organisées entre naturalistes et professionnels, l'enjeu étant d'échanger sur la manière dont chacun voit le marais et d'expliquer aux professionnels les méthodes d'investigation de la biodiversité mises en œuvre par les biologistes. Ces échanges ont également permis aux biologistes de mieux connaître le métier de paludier et de mieux comprendre les contraintes techniques et économiques auxquelles ils sont confrontés, ce qui les a amenés, au moment de formuler leurs recommandations, à évaluer ce qui était pertinent et acceptable par les professionnels.

Toujours dans la même démarche, le travail effectué sur le référentiel-métier a amené à affirmer le rôle du paludier dans la conservation et à définir les compétences qu'il doit acquérir pour remplir cette mission. Nous avons ainsi été amenés à examiner et à compléter le contenu actuel de la formation, initiale ou continue, des professionnels en matière de biodiversité.

Par ailleurs, dans le cadre de la phase de restitution des résultats, nous avons travaillé sur les éléments techniques des cahiers des charges des mesures agri-environnementales et sur la rédaction d'un manuel sur la biodiversité et sa prise en compte dans la gestion des marais salants.

Enfin, à l'issue de ce programme, nous nous sommes penchés sur l'avenir de cette collaboration entre naturalistes et producteurs de sel. Il est apparu souhaitable de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations liées à la mise en place d'une formation et d'un accompagnement des professionnels, ce qui implique que les biologistes se rendent disponibles pour répondre aux interrogations des paludiers concernant la conception des aménagements de salines ou les phases d'évaluation. Il serait également intéressant de développer sur Ré et Noirmoutier les études qui ont été menées sur Guérande, à savoir l'analyse fine de la répartition des oiseaux et le fonctionnement écologique du marais. Enfin, à l'avenir, il faudrait aborder d'autres aspects de la biodiversité des marais salants puisque nous ne nous sommes jusqu'à présent intéressés qu'à la partie visible de l'iceberg : les oiseaux d'eau.

Merci de votre attention !

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci Guillaume Gélinaud, tout d'abord pour le travail effectué et pour la présentation de ce bilan. Nous allons rester dans le domaine des oiseaux avec Francis Meunier de la LPO pour un complément d'information. Je laisserai ensuite la parole à Grégory Pitart.

*• Intervention de Francis Meunier, responsable du service "espaces protégés" à la Ligue pour la Protection des Oiseaux :*

Nous avons effectivement été associés au travail effectué à Guérande et sur les sites où la LPO est présente, notamment à Noirmoutier et à Ré où la LPO gère les réserves naturelles de Müllembourg et de Lilleau des Niges. Le site de la réserve naturelle de Moëze-Oléron, où il n'y a plus de salines en activité, a servi de zone témoin. Nous avons mené un certain nombre d'investigations sur les aspects biologiques de ces sites, avec des suivis un peu moins fins que ceux qui viennent de nous être présentés sur Guérande mais qui ont permis d'élargir le spectre d'étude. L'un des intérêts du programme a été d'adopter un certain nombre de protocoles communs aux sites français, portugais et espagnols de façon à pouvoir disposer de bases de données et de travail communes pour la suite.

Comme le disait Guillaume Gélinaud à la fin de son intervention, nous avons repéré un certain nombre de tendances communes à tous les sites mais également des phénomènes biologiques spécifiques à certains marais salants, qu'ils soient exploités ou non, ce qui complique beaucoup la situation et notamment les préconisations de gestion qui doivent par conséquent être adaptées à chacun des sites. A l'avenir, nous allons donc continuer à travailler dans ce sens et tenter d'obtenir une analyse aussi fine sur les sites de Ré et de Noirmoutier que celle qui a été obtenue sur Guérande.

*• Intervention de Grégory Pitart, administrateur de l'Association Française des Producteurs de Sel Marin de l'Atlantique Récolté Manuellement, paludier à Guérande :*

Bonjour à tous. Je vais reprendre ici le rôle des producteurs dans le cadre de l'activité 1. Vous avez pu constater qu'il s'agit d'une activité scientifique très technique, et mon rôle a été de remettre la réalité professionnelle de notre activité en perspective au sein de cette activité.

Je vais vous expliquer rapidement pourquoi les producteurs ont participé à cette action, comment et pour quels résultats, et comment nous avons souhaité transmettre ces résultats à la profession. Je vous présenterai également quelques applications concrètes.

Tout d'abord, la question de notre implication dans ce projet s'est à peine posée tant il est naturel pour nous d'être concernés par le sujet. Nous sommes toujours demandeurs lorsqu'il s'agit de notre environnement quotidien et de la biodiversité, qui est bien souvent l'une de nos motivations à exercer ce métier. J'ai moi-même participé à plusieurs jurys de sélection de stagiaires désirant devenir paludiers, et l'idée d'exercer un métier en relation avec la nature est toujours présente dès le départ chez les producteurs. Cette image est tellement ancrée chez nous que nous considérons souvent que nos pratiques professionnelles sont naturellement en harmonie avec la biodiversité du marais salant. C'est une réalité, et la richesse de nos milieux nous le prouve tous les jours, notamment au travers de l'avifaune.

Par ailleurs, au sein de l'activité 3, un référentiel-métier a été réalisé, le "Référentiel emploi et compétences des producteurs de sel marin de l'Atlantique récolté manuellement". Il décrit l'ensemble des compétences nécessaires pour exercer notre métier. Les professionnels qui ont participé à la réalisation de ce document ont beaucoup insisté pour que l'aspect de la gestion de la biodiversité du site y soit intégré, ce qui montre bien que la vision qu'ils ont de leur métier associe complètement cette idée. La motivation à participer à l'activité 1 allait donc de soi pour nous.

Concrètement, si nous pratiquons ce milieu tous les jours, nous ne sommes pas pour autant des scientifiques. L'un des intérêts de cette activité 1 du projet SAL pour les producteurs a été de confronter leurs pratiques quotidiennes aux connaissances des naturalistes. Bien entendu, tout le travail de recensement et d'observation décrit par Guillaume Gélinaud nous intéresse. De plus, quand les naturalistes prouvent que nos pratiques sont favorables, voire bénéfiques, à la biodiversité, c'est valorisant pour

toute la profession. Cette constatation donne une autre dimension à notre métier et pose le producteur de sel comme un véritable acteur environnemental conscient de ses interactions avec le milieu. Bien entendu, tout ceci n'est pas complètement nouveau pour nous mais fait suite à un engagement déjà ancien de la profession. Nos relations avec les naturalistes ne datent pas d'hier !

Au fur et à mesure de l'avancement du travail au sein de cette activité, une véritable dynamique s'est installée entre producteurs et scientifiques, toujours dans le respect du travail de chacun. Les naturalistes étaient très à l'écoute des remarques émises par rapport aux pratiques professionnelles des producteurs, et j'ai moi-même pu suivre un séminaire passionnant sur la biodiversité organisé à Cadix dans le cadre du projet et qui m'a permis d'obtenir des informations sur un milieu que je pratique tous les jours sans forcément en connaître tous les tenants et aboutissants scientifiques et de mieux comprendre les travaux des naturalistes.

Nous avons vraiment pu travailler ensemble, et j'ajouterai que le point de vue beaucoup plus global des naturalistes sur les enjeux de protection de la biodiversité, notamment dans un contexte littoral où les zones de marais sont globalement menacées, a permis de mettre à jour un nouveau rôle possible pour les producteurs. Guillaume Gélinaud parlait de contraintes sur les oiseaux nicheurs du fait de la forte reprise de la saliculture depuis les années 1990. Les sites de nidification étant limités, des aménagements simples ont été imaginés par les naturalistes et mis en œuvre par les producteurs, permettant ainsi de multiplier les sites possibles et par là même d'influencer positivement l'avenir de ces espèces. Ces aménagements ne modifient ni nos exploitations, ni le paysage, et consistent par exemple à créer des petits îlots d'argile ou à entretenir les îlots existants.

Il est intéressant de noter que nous ne sommes plus dans une logique de conservation passive par le simple fait d'exercer notre métier mais bien dans une protection active qui ne faisait pas jusqu'à maintenant partie de nos pratiques professionnelles. En tant que producteur, mon rôle dans cette activité a été de veiller à ce que nos calendriers de travail soient bien respectés, que les divers projets imaginés soient toujours cohérents avec la production de sel et les spécificités de chaque site. Quand je parle de cohérence, cela ne signifie pas que nos pratiques sont figées. Nous n'exerçons pas un "métier-musée", et chaque producteur peut choisir de faire évoluer ses pratiques tant qu'elles ne remettent pas en cause son exploitation. Notre profession est prête à accepter cette évolution, a fortiori si les motivations sont d'ordre environnemental. Là encore, il y a des précédents, notamment en matière de gestion des niveaux d'eau que les producteurs pratiquent depuis plusieurs années. Nous ne sommes pas seulement des producteurs de sel car nos responsabilités vont à présent bien au-delà !

Les résultats de l'activité concernent bien évidemment l'ensemble de la profession et il a fallu imaginer un moyen de les lui transmettre pour mieux les partager et les appliquer. La réalisation de cet objectif passe par trois actions menées dans le cadre du projet Interreg :

- la réalisation d'un manuel de gestion de la biodiversité des marais salants, qui relevait plus du domaine des scientifiques mais que les producteurs ont pu "corriger" en rappelant la réalité de leurs pratiques. En effet, ce manuel a été réalisé en partie par l'Université de Cadix ; or, les producteurs sont peu nombreux dans cette région et les universitaires n'avaient pas forcément nos réalités professionnelles à l'esprit. Notre rôle a donc toujours été de remettre nos pratiques en perspective par rapport à l'élaboration de ce manuel ;
- les possibilités d' "améliorer" la formation initiale des paludiers dans son volet biodiversité ;
- la mise en place d'un module de formation "biodiversité" destiné aux professionnels déjà en activité et dont la première session devrait se tenir en février 2008.

Je précise que tout le travail concernant la formation - qu'elle soit initiale ou continue - a été mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, Vivea et le CNRS dans le cadre de l'activité 3 "transmission des savoirs".

Les applications concrètes de ce projet ont été le partage et la mise en application des résultats sur le terrain, suivis de l'intégration de mesures dans les cahiers des charges des prochaines mesures agri-environnementales dont pourront bénéficier les producteurs de sel. Nous espérons d'ailleurs que la

caution scientifique apportée par les naturalistes à ces cahiers des charges, grâce notamment aux programmes Interreg, permettront de nous aider à régler les quelques problèmes que nous rencontrons dans leur mise en place comme, par exemple :

- le respect des spécificités locales, qui semble une évidence, tant du point de vue de la biodiversité que de celui des pratiques professionnelles ; nous ne faisons pas tous exactement la même chose et ne suivons pas les mêmes calendriers de travail ;
- le calcul des surfaces prises en compte pour les mesures agri-environnementales ;
- la remise en cause de travaux d'entretien collectifs qui sont pourtant absolument indispensables à la survie même du marais, tant sur le plan économique que sur celui de la biodiversité.

Il serait donc dommage que ces corrections soient problématiques alors que les mesures proposées dans les cahiers des charges très pointus dont nous disposons aujourd'hui sont vraiment plus pertinentes que jamais.

Je ne m'étendrai pas beaucoup plus sur mon rôle dans cette activité. Cette expérience de collaboration avec les naturalistes a été très enrichissante et, comme le disait Guillaume Gélinaud, appelle à de futurs partenariats et à un travail que nous devons continuer d'affiner ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

*Jean-Claude Le Berre :*

C'est nous qui vous remercions pour cette présentation et pour le travail effectué avec les naturalistes et les biologistes dans le cadre du maintien de la biodiversité dans vos zones de production. Il était important de rappeler que l'activité agricole au sens large est d'abord une activité économique et qu'il faut veiller à ce qu'on ne vous relègue pas au simple rang de "jardiniers", bien que ce terme ne soit en aucun cas péjoratif !

Nous allons à présent un peu modifier la programmation de ce séminaire et je dois excuser l'absence de Jacques Cochy, conseiller régional et président de l'Association des Régions Européennes et des Produits d'Origine, ainsi que celle de Jean-Pierre Camuzard, membre du conseil scientifique du Forum des Marais, qui est souffrant. Nous allons donc poursuivre cette journée avec les échanges avec la salle, et je vais demander à Albert Noireau, chargé de mission "zones humides" à la DIREN Poitou-Charentes, à François Patsouris, conseiller régional et président de la Section Conchylicole de Poitou-Charentes, à Jacques Labonde, premier vice-président de la Communauté de Communes de l'île de Ré et maire des Portes-en-Ré, et à Michel Coquard, président de la Fédération Européenne des Producteurs de Sel Marin Récolté Manuellement, de venir à la tribune afin de participer à ces débats et de .

Je vais tout d'abord demander à Albert Noireau de réagir aux interventions précédentes.

*Albert Noireau :*

Merci. Tout d'abord, je suis ravi d'assister à ce colloque et la première chose que je retiens de ces interventions, c'est qu'il est fondamental que le monde agricole et les biologistes se comprennent. Je travaille actuellement sur le marais poitevin en essayant de mettre tout le monde d'accord sur les problèmes de niveaux d'eau et de volumes disponibles pour l'irrigation, et je n'ai pas toujours le sentiment de bénéficier d'une aussi bonne qualité relationnelle entre les différents acteurs que celle qui existe entre les producteurs de sel et les biologistes. Je trouve cette action exemplaire et je crois effectivement qu'aujourd'hui, les agriculteurs et les biologistes doivent absolument se tourner les uns vers les autres pour tenter de se comprendre et trouver des solutions à la problématique de la diversité, cet aspect étant également essentiel car l'agriculture aujourd'hui peut être - et je mets bien ce terme au conditionnel - vecteur de biodiversité. C'est l'exemple qui nous a été fourni ce matin avec les producteurs de sel et je trouve très intéressant de constater que les oiseaux hivernants trouvent des reposoirs sur les sites de production. La diversité est actuellement au cœur de la directive-cadre sur l'eau, des directives européennes, de Natura 2000, des directives "habitats" et "oiseaux".

Par ailleurs, j'ai apprécié l'expression "acteur environnemental" qui a été utilisée tout à l'heure. A l'heure actuelle, si chaque agriculteur pouvait se considérer comme tel, il aurait accès à de nouvelles voies pour sa production, et les biologistes n'auraient plus de souci à se faire ! Cette évolution est en cours dans certains cas comme pour les producteurs de sel, mais le concept devrait à mon sens être généralisé.

Concernant l'implication de la profession agricole dans l'élaboration des manuels de gestion, celle-ci est essentielle car il est important de rester concret et de prendre en compte les contraintes de production, ce que les biologistes peuvent entendre. Il suffit alors de trouver un bon compromis - ce que nous cherchons également à faire dans le marais poitevin - et lorsqu'on y arrive, tout le monde sort gagnant et la tête haute : les biologistes disposent d'avocettes en quantité et les producteurs de sel se sentent valorisés d'avoir contribué à une œuvre de protection de la nature et de sauvegarde de la biodiversité !

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci ! François Patsouris, vous êtes à la fois élu régional et ostréiculteur, profession proche de celle des paludiers en ce qu'elle produit non pas du sel, mais des huîtres. Les oiseaux sont d'ailleurs également présents sur les parcs, bien qu'ils ne soient pas toujours vus d'un très bon œil !

*François Patsouris*

C'est exact ! L'ostréiculture charentaise, ne l'oublions pas, ne se pratique pas qu'en mer mais également à terre, sur le marais. J'ai été acteur du marais salé et conchyliculteur durant 38 ans, donc je connais bien le sujet et suis enchanté d'être là aujourd'hui parmi vous ! Je souhaiterais tout d'abord saluer tous les professionnels ici présents pour leur volonté, leur courage et leur dynamisme. En effet, à l'heure actuelle, être acteur sur le marais est une entreprise difficile !



Source : Valérie Baverel

*M. Coquard, J. Labonde, F. Patsouris et A. Noireau*

Ensuite, je voudrais saluer les élus rétais car, indépendamment de cette image de carte postale touristique que nous avons tous de l'île de Ré, ils ont compris que le marais avait une valeur, qu'il devait être préservé tout en restant vivant et qu'en termes économiques, seuls les saliculteurs et les conchyliculteurs seraient capables d'entretenir son réseau hydraulique et d'assurer sa pérennité tout en vivant de leur travail. Nous sommes donc les acteurs de ce marais, mais aussi les gestionnaires.

Ce matin, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré a parlé d'une réunion sur le marais que nous allions bientôt avoir au mois de décembre - j'en ai moi-même eu une hier soir sur le marais, sa cartographie, ses activités et les moyens de le protéger - et je me suis fait la réflexion qu'il serait peut-être souhaitable de le qualifier de "marais atlantique" et non pas de "lagune". En effet, pour moi, la lagune est déjà un état dégradé du marais. Là où l'homme y travaille, qu'il s'agisse de sel, de crevettes ou autres, il ne peut être question de lagune. Un expert d'Ifremer disait que la lagune est une étendue d'eau salée qui, sans être située au bord du rivage, en est séparée par un cordon plus ou moins continu. Or, sur nos marais français, on est loin de ce cas de figure !

Nous partageons tous l'envie de préserver ce marais, et il ne devrait pas y avoir de conflit entre ses acteurs et ceux qui le protègent ainsi que son environnement. Le marais ne doit pas être figé et transformé en musée, et nous voulons absolument en rester les acteurs, quelle que soit notre activité. C'est à cette condition que le marais peut rester vivant.

Aujourd'hui, le développement durable est en marche, et c'est une bonne chose. Ce ne sont pas les professionnels qui vont dire le contraire ! Afin d'être en mesure de protéger la biodiversité et les activités, les règles environnementales doivent être cadrées sur le territoire. En aucun cas, je ne souhaite voir se dresser les acteurs et les défenseurs de l'environnement les uns contre les autres.

Par ailleurs, je vais me permettre de réagir aux propos précédents. Vous, saliculteurs, avez souffert du fait que le sel ait été longtemps considéré comme un produit industriel, et vous continuez aujourd'hui à le payer, même s'il a enfin été reconnu récemment comme produit agricole. Vous avez parlé de l'urgence de l'obtention de signes de qualités européens pour vous protéger, et c'est effectivement la meilleure solution ! Je pense néanmoins que cette démarche sera à la fois facile et difficile. Facile car le produit, le savoir-faire, les lieux et les pratiques existent déjà et sont codifiés. Difficile aussi, et je suis bien placé pour le savoir puisqu'en tant que président des ostréiculteurs de Marennes-Oléron, je peux vous assurer qu'il a fallu "se border" pour que le dossier IGP arrive à son terme, tout d'abord au niveau français. Ensuite, l'année dernière, grâce au ministre de l'agriculture, notre dossier est parti à Bruxelles et, avant d'être autorisés à appliquer les signes de qualité, il a fallu le traduire en 27 langues avant de le remettre aux experts, et nous savons qu'il faudra probablement encore deux ans avant d'obtenir cette IGP ! Or, il est important d'engager cette démarche, car ce que veut le consommateur aujourd'hui, ce sont des marques et des signes de qualité. Une fois que vous les aurez obtenues, vous pourrez récolter le juste prix de votre travail car le consommateur commence à faire la différence et choisit ce qu'il achète.

Je vous remercie et reste à votre disposition pour vous faire partager notre expérience et répondre à vos questions.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci ! Jacques Labonde, vous êtes vice-président de la communauté de communes de l'île de Ré et président de la commission "Mer et Littoral". En tant qu' élu, comment abordez-vous cette thématique du marais et de la biodiversité sur l'île de Ré ?

*Jacques Labonde :*

S'agissant de la biodiversité, je pourrais dire que nous sommes un peu en retard dans l'île de Ré bien que, depuis que je suis élu, je me sois efforcé de faire pénétrer à l'intérieur de la communauté cette notion de développement durable. Récemment, j'ai insisté lourdement - sans grand résultat d'ailleurs - pour que l'on mette en place une gestion intégrée des zones côtières, seule solution pour que l'île de Ré résolve tous les problèmes qui la concernent.

Concernant mes fonctions, je suis effectivement chargé de la mer et du littoral et de deux volets en particulier : le réseau hydraulique et la défense des côtes, cette dernière consistant, en ce qui concerne le Fier d'Ars, à maintenir les digues levées intérieures à un niveau convenable afin que le marais ne soit pas submergé. J'ai d'ailleurs insisté pour que ces deux volets passent dans le domaine de la compétence communautaire, ce qui s'est fait au mois de mars dernier à ma grande satisfaction car, parallèlement, nous avons lancé, en liaison avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une étude complète sur le Fier d'Ars - que je me suis efforcé il y a environ 4 ans de faire classer en convention Ramsar et qui est à présent reconnu comme une zone humide très importante. Cette étude, qui a démarré en juin 2007 et qui sera vraisemblablement terminée au printemps 2008, débouchera sur l'élaboration d'un plan d'entretien et de gestion de tout le Fier d'Ars qui visera à maintenir un écoulement des eaux convenable dans le Fier, notamment durant le jusant.

Je regrette seulement que cette étude ait été déclenchée si tard car des travaux sont déjà en cours et risquent d'aller à l'encontre des conclusions qu'elle tirera. C'est probablement rattrapable - mais malheureusement pas avant la fin de mon mandat - et j'espère que mon successeur saura chausser mes bottes avec autant de passion que je l'ai fait car, finalement, n'étant ni rétais, ni saunier, ni ostréiculteur, je reste tout de même amoureux de cette île et espère pouvoir contribuer encore longtemps à sa préservation ! Avant de quitter mes fonctions, je vais d'ailleurs tenter, avec l'aide de Léon Gendre, d'orienter le préfet de Charente-Maritime vers cette notion de biodiversité qui est nécessaire dans l'île.

*Jean-Claude Le Berre :*

Je suis sûr que vous trouverez une association sur l'île de Ré pour poursuivre votre engagement militant en faveur de ce que vous défendez aujourd'hui en tant qu' élu !

Michel Coquard, sans revenir sur ce que vous avez déjà dit, pouvez-vous nous faire part de vos réflexions sur la relation entre les paludiers et le maintien de la biodiversité ? Il semble qu'en France, et en particulier à Guérande, il n'y ait pas de difficultés, mais qu'en est-il des sites portugais et espagnols. N'y a-t-il pas un risque que les sauniers soient cantonnés à une mission d'éleveurs d'oiseaux ?

*Michel Coquard :*

J'ai presque envie de dire que ce serait un moindre mal ! Malheureusement, ce n'est même pas le cas et sur des dizaines de milliers d'hectares, il n'y a plus personne ! Or, en l'absence d'activités économiques, d'autres acteurs trouvent un intérêt très important à gérer ces territoires, des acteurs essentiellement liés à l'urbanisme. On voit ainsi en baie de Cadix des milliers d'hectares régulièrement comblés par l'urbanisme et le développement industriel. Le problème est similaire sur Aveiro, où la saliculture a, là aussi, quasiment disparu et où il ne reste plus que des reliques. Un port se développe actuellement dans la lagune d'Aveiro sans concertation avec personne, et les aménagements qui s'y construisent contribuent à la disparition rapide du marais. Là où il n'y a pas de producteurs qui vivent de leur métier mais qui gèrent également le marais en maintenant sa biodiversité - qu'on ne peut d'ailleurs pas dissocier de l'agriculture - le marais disparaît progressivement. L'agriculture - et en particulier les producteurs de sel - doivent donc conserver à tout prix ce rôle de gestionnaire du marais et de la biodiversité.

#### Echanges avec la salle

*Nicolas Garnier, saunier à Noirmoutier :*

Bonjour à tous. Je représente le syndicat des sauniers de Noirmoutier ainsi que l'association de défense de l'environnement "Vivre l'Île 12 sur 12". Je voudrais revenir sur l'intervention de Guillaume Gélinaud et rappeler deux points.

L'image forte des territoires et de l'activité salicole ainsi que la communication professionnelle, territoriale, politique et surtout touristique ont contribué à surévaluer la partie visible de la biodiversité jusqu'à la réduire à l'évaluation et l'observation de certaines populations d'oiseaux, ce à quoi - Guillaume Gélinaud l'a bien rappelé - la biodiversité globale ne se résout pas. A cet égard, l'évaluation de la "partie immergée de l'iceberg", à savoir la biodiversité des milieux saumâtres, salés et hyper-salés, souffre me semble-t-il de graves lacunes dans l'étude scientifique. Si je me réjouis qu'Interreg renouvelle le regard en rappelant son importance, je souhaite insister ici pour que la biodiversité non visible, caractéristique des milieux salicoles, fasse l'objet de recherches beaucoup plus approfondies.

Par ailleurs, l'ensemble de la biodiversité n'a pas été abordé. Or, d'autres enjeux de conservation existent. Des causes globales au niveau européens exercent une pression sur certaines espèces : des facteurs externes comme la pollution ou les activités diverses, la prédation naturelle sur l'éclosion qui ne dépend pas de nos activités professionnelles et la prédation très forte des animaux domestiques en divagation dans les zones de marais, que j'ai pu observer personnellement et qui implique une gestion environnementale beaucoup plus large que des demandes et des préconisations se réduisant à la seule profession salicole.

Je pense qu'il faut donc élargir la réflexion et profiter d'Interreg pour caractériser et approfondir la recherche.

*Bernard Lerat, président de l'association "Les Amis de l'Île de Ré" :*

Avant tout, je tiens à remercier les organisateurs de ce "Grenelle rétais de la saliculture" d'avoir invité l'association, qui intervient dans la défense de l'environnement et du patrimoine. J'aimerais simplement préciser qu'à mon sens, la pérennité de cette activité passe par l'économie et j'aurais souhaité que cet aspect soit abordé ce matin. En effet, la concurrence existe sur un plan européen

et international, et j'aimerais savoir quelle est la part de marché de la saliculture manuelle par rapport au reste et quels sont les réseaux de distribution, sachant que dans la grande distribution, les prix sont toujours extrêmement tirés et, bien entendu, ont des répercussions sur la commercialisation de ces produits.

Jean-Claude Le Berre :

Avant d'apporter une réponse à cette question, j'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas vraiment ici d'un "Grenelle rétais" mais plus véritablement d'une réunion à caractère national, sinon international, et j'attire votre attention sur la nécessité de ne pas se focaliser sur les problèmes de l'île de Ré, même s'ils sont importants, car la problématique est bien plus large.

Loïc Picart, saunier et président de la Coopérative des Sauniers de l'île de Ré :

Pour information, les aspects économiques seront abordés cet après-midi. Par ailleurs, je souhaiterais intervenir sur les aspects environnementaux et faire part de mon point de vue de producteur - et non pas de président de la coopérative - sur la gestion des mesures agri-environnementales. Je trouve en effet dommageable qu'en cinq ans, nous soyons passés par trois phases réglementaires différentes. Lorsque les CTE ont été instaurés, l'ensemble de la profession salicole s'est fortement impliqué, en concertation avec les associations environnementales et les divers acteurs du marais, et des mesures spécifiques ont été mises en place sur tous les sites de production, la tentative d'instauration de mesures communes s'étant vite révélée inappropriée. Deux ou trois ans après, nous sommes passés par les CAD et aujourd'hui, par les MAE qui vont mettre en place de nouvelles mesures qui ne seront plus forcément adaptées à la spécificité des sites. En tant que producteur et contractant, je trouve cette instabilité réglementaire regrettable. Arrivera-t-on un jour à conserver des mesures qui avaient été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs ?

Albert Noireau :

Juste histoire d'en rajouter un peu, avant les CTE, il y avait le FEGER (Fonds de Gestion de l'Espace Rural) ! Effectivement, nous avons récemment subi une succession rapide des réglementations, ce qui prouve qu'on cherche à mettre en place des mesures qui soient réellement agri-environnementales. On espère que les dernières seront les bonnes ! Cela dit, ça m'étonnerait car nous sommes en pleine période d'évolution de l'Etat français, et l'intégration des problématiques environnementales au niveau des exploitations agricoles est un exercice difficile car les avis sont très divergents, tant au niveau de la profession que chez l'ensemble des partenaires. Il faudra donc attendre que tout cela se stabilise avant d'atteindre une certaine harmonie du système.

Olivier Péréon, paludier à Guérande :

J'aimerais parler du fait que les marais, bien que reconnus comme "zones humides", ne font pas partie du littoral. Le pourtour du marais n'est donc pas soumis à la loi littoral, ce qui pose de réels problèmes puisque la qualité du marais dépend bien évidemment de celle de sa périphérie. Si celle-ci n'est pas protégée par la loi "littoral", elle peut être confrontée notamment à des problèmes d'urbanisation comme c'est le cas à Guérande.

Albert Noireau :

Concernant la loi "littoral", il s'agit effectivement d'un problème de distance par rapport à la côte, mais il ne faut pas oublier que la loi sur l'eau protège également les marais. Les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) sont en cours de rédaction et insistent fortement sur la protection des marais. Il n'est donc pas question de construire dans un secteur de marais, et les PLU devraient prendre ces marais en compte et les classer en zone protégée et non constructible. Grâce à cette loi sur l'eau, on peut aujourd'hui très difficilement construire en marais.

**Michel Coquard :**

Cet aspect a été abordé dans le travail conduit par Interreg. La loi "littoral" dans son ensemble protège efficacement les marais salants, le problème étant qu'elle prête à interprétation lorsqu'il s'agit de définir les espaces proches du rivage. La situation est claire pour les marais salants, ce qui n'est pas le cas pour les autres marais. Une règle et des limites ont été définies en concertation avec l'Etat et les collectivités locales, ainsi que des cartographies très précises, mais certains opérateurs les ont contestées et certains juges les ont parfois remises en cause et toléré des projets immobiliers qui créent effectivement des difficultés.

**François Patsouris :**

Comme je le disais tout à l'heure, il faut absolument cartographier ces marais. Dans le cadre de l'obtention des signes européens de qualité, le territoire auquel ils vont s'appliquer doit être clairement défini. De plus, une fois ce travail effectué, et là où il y a une réelle volonté de remettre ces zones en état ou de poursuivre les activités, des moyens doivent également être définis pour y parvenir.

**Jacques Labonde :**

Concernant la cartographie, Léon Gendre a évoqué tout à l'heure une réunion qui s'est tenue la semaine dernière suite à un travail mené dans le cadre d'Interreg IIIB avec la communauté de communes dans le but de cartographier les marais de l'île de Ré. L'entente entre les ostréiculteurs, les saliculteurs et les élus est maintenant complète. Ce travail sera restitué de façon plus officielle le 14 décembre prochain et devra être intégré dans les PLU de chaque commune du canton nord. Cette cartographie est également intéressante dans le cadre de l'utilisation ultérieure des marais. Par ailleurs, la quasi-totalité du canton nord étant actuellement en site classé (Natura 2000, ZPAS, ZICO), les constructions éventuelles dans les marais sont hautement improbables.

**René Mercier, Président de l'Association de Protection des Sites de la Couarde :**

Est-il possible de transformer des marais salants en marais ostréicoles ou autres ?

**François Patsouris :**

En tant que président de tous les conchyliculteurs de Charente-Maritime, je peux vous assurer que dans cette cartographie de marais, nous ne souhaitons pas de nouvelles zones. Il y a d'ailleurs une différence importante entre les marais salants et les marais ostréicoles : les uns veulent que l'eau s'en aille, les autres veulent qu'elle y reste en permanence ! Il n'y aura donc pas de changement de zones et nous essayons simplement de récupérer les anciens marais à vocation ostréicole afin de permettre un développement harmonieux de la conchyliculture. Par exemple, à Marennes-Oléron, dans le cadre de la demande d'IGP, le marais a été cartographié et répertorié sur 27 communes et il n'évoluera plus. Bien entendu, il faudra ensuite se donner les moyens de cette politique.

**Bernard Grasset :**

Le problème de l'utilisation de ces zones humides se pose effectivement actuellement. A partir du moment où le saunier disparaît pour des raisons économiques ou sociologiques, le marais intéresse celui qui peut en faire quelque chose. Il ne faut donc pas se leurrer, il est vrai que l'ostréiculteur a remplacé le saunier, mais il contribue à son tour à la protection d'une zone humide.

Je reviens au problème des zones humides en général. A l'île de Ré, c'est plus simple car il n'y a pas de rivière. En revanche, si l'on souhaite protéger la biodiversité dans les zones humides, il faut avant tout protéger les bassins versants. Il ne sert à rien de préserver la biodiversité dans le marais de Rochefort si la Charente draine des pesticides et des nitrates. En ce sens, le rôle des

SDAGE est très important car il n'est pas possible de dresser des barrières dans les zones humides ! La protection des bassins versants est donc un combat quotidien.

Jean-Luc Brassard, saunier à Loix :

Je me demande si la cartographie ne verrouille pas un peu trop les choses. En ce qui me concerne, je pourrais très facilement transformer mon marais salant en marais ostréicole et réciproquement. Je ne vois donc pas pourquoi on éprouve le besoin de fixer le marais sur des cartes, et je ne pense pas qu'on puisse évoluer dans le domaine de la biodiversité si tout est figé. En revanche, je suis tout à fait d'accord pour qu'on garde tout en eau !

Par ailleurs, je ne comprends pas très bien comment on peut parler de biodiversité quand on protège des espèces d'oiseaux prédateurs, qui nuisent entre autres à l'avocette, comme on l'a évoqué précédemment. En tant que piégeur, je suis en mesure de réguler certaines espèces - je ne parle bien sûr pas ici d'éradication ou de destruction - et j'aimerais pouvoir en faire autant pour le cormoran et le goéland afin de limiter leur prédation sur les anguilles et les oiseaux.

Loïc Picart :

Je voulais simplement revenir sur le problème de partage du territoire, même si on en parlera sûrement plus cet après-midi. La cartographie marque un état des lieux à un moment donné, et il est important de pouvoir passer d'une activité à une autre. Ce n'est pas parce qu'une activité disparaît qu'elle ne réapparaîtra pas dans quelques années. C'était le cas de la saliculture dans l'île de Ré. Si le schéma aquacole des années 1980 avait autorisé la modification de l'ensemble des marais salants, la saliculture n'aurait pas pu redémarrer. Au-delà de la cartographie, il est donc important de bien intégrer le principe de réversibilité des exploitations, et c'est la position adoptée par la majorité de la saliculture rétaise.

Lionel Quillet, Maire de Loix :

L'un de mes administrés, M. Brassard, vient de s'exprimer. Il est effectivement piégeur, chasseur, ostréiculteur et saunier, et je m'adresse là aux ostréiculteurs présents ici mais également à la DIREN : on n'est jamais à l'abri d'une évolution. Le président de la coopérative vient de le dire, la saliculture a subi différentes évolutions. Or, en France, on a la fâcheuse tendance de vouloir figer définitivement les choses. On se concerte, on discute, on cartographie et ensuite, si le document réalisé ne reste qu'un document de travail, il devient extrêmement précieux ; en revanche, s'il devient progressivement opposable, c'est plus ennuyeux car il faut passer devant les commissions des sites, discuter avec la DIREN qui a son rôle à jouer, et on se retrouve parfois dans des situations problématiques extrêmement difficiles.

Le débat est actuellement sur les ostréiculteurs et sur le creusement des marais. Le métier de saunier, même s'il n'évoluera probablement pas de façon déterminante dans le creusement ou la préparation des marais, risque tout de même de subir des changements, et il ne faut donc pas figer les choses. En France, une fois qu'une loi est passée ou qu'un arrêté est pris, il est très difficile de revenir en arrière. Je participe bien entendu au travail de la communauté de communes sur la cartographie, mais reste extrêmement soucieux de laisser la place à une évolution possible. Les sauniers et les ostréiculteurs veulent pouvoir travailler, mais il reste sur l'île de Ré environ un tiers des marais qui sont inutilisés ou utilisés par des privés et qu'on appelle ici des "jardins". Que deviendront ces marais ? Les gens veulent pouvoir trouver des solutions pour ces marais dans 10, 20, 30 ou 40 ans et les conserver, les donner ou les vendre, d'où la nécessité de conserver une certaine souplesse, ce qui n'est pas vraiment caractéristique de l'Etat français !

Albert Noireau :

Au-delà de la cartographie, le surcreusement d'un marais est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, tout simplement parce qu'on risque de dénaturer ce marais et le rendre monotone.

Or, aujourd'hui, on recherche plutôt la biodiversité. Je dis oui à la souplesse, mais dans une certaine mesure. On ne pourra pas transformer des marais salants en claires très profondes. J'estime que le surcreusement endommage le milieu et occasionne une perte importante de biodiversité liée à cet excès de profondeur d'eau.

**Jacques Labonde :**

Je voudrais revenir sur les propos de M. Quillet. La cartographie reconnue collectivement la semaine dernière et qui sera présentée le 14 décembre lors d'une réunion à la préfecture fait apparaître 1 067 hectares actuellement exploités sur les 1 560 hectares du Fier d'Ars. Il en reste donc sensiblement le tiers, comme M. Quillet le disait. Sur la cartographie, ces marais inutilisés actuellement ou abandonnés apparaissent en rose, et la légende précise qu'ils sont éventuellement susceptibles d'être utilisés à des fins de cultures marines (saliculture, ostréiculture ou toute autre activité liée à la mer).

C'est donc un excellent résultat, avec cependant un petit bémol concernant les marais situés au sud du CD 101, c'est-à-dire dans la partie nord des marais de Saint-Clément et des Portes-en-Ré. Ces marais salants fonctionnaient très mal même lorsqu'ils étaient en activité en raison de leur mauvaise orientation et de leur situation en partie terminale de l'alimentation en eau. Bien qu'ils soient en couleur rose sur la carte, je voudrais attirer l'attention sur le fait que si certains propriétaires souhaitaient à moyen terme faire de l'ostréiculture en approfondissant ces marais, cela entraînerait obligatoirement des travaux importants sur le réseau hydraulique du Fier. Il faut donc qu'ils en soient informés, sachant qu'à mon sens, l'ostréiculture est surtout valable lorsqu'elle est pratiquée à proximité des digues intérieures du Fier car elle nécessite une forte et vive alimentation en eau, difficile à obtenir dans les marais plus reculés.

**Nicolas Garnier :**

Concernant le problème de surcreusement auquel M. Noireau a fait allusion, je voudrais rappeler une chose importante : la cohérence technique et la base fonctionnelle de l'intérêt environnemental des circuits hydrauliques salicoles résident en la capacité naturelle de ces derniers à prendre de l'eau et à la vider par simple logique gravitaire. Or, lors des aménagements des années 1980-90 à Noirmoutier, des travaux d'intérêt essentiellement aquacole ont été conduits sans cahiers des charges. Le marais salant a donc pu se développer suite à ces travaux qui ont remis en eau des circuits hydrauliques, mais de nombreux marais ont été détruits de façon irréversible et de nombreux circuits hydrauliques ont été surcreusés, provoquant un envasement excessif par ailleurs peu intéressant sur le plan biologique.

Par conséquent, des problèmes de fonctionnalité se posent lors de la remise en état des marais ainsi que des problèmes environnementaux quant à la gestion de l'eau et à l'évacuation des eaux douces. Je pense donc que dans le cadre des réflexions sur la cartographie, il est essentiel de protéger le niveau gravitaire ainsi que l'épaisseur de la couche d'argile avec les moyens modernes. En effet, à Noirmoutier, des pompages aquacoles intensifs ont été effectués dans des zones aquacoles transformées où l'épaisseur de bris était inférieure à un mètre, provoquant ainsi un effondrement généralisé et des dizaines de points de crevaison de la couche d'argile, entraînant des dommages qui à ce jour ne sont toujours pas estimés sur le plan juridique, l'étanchéité n'étant plus assurée entre la nappe phréatique d'eau salée souterraine et la nappe de surface.

**Guillaume Gélinaud :**

Je reviendrai tout d'abord sur la remarque de Loïc Picart sur les mesures agri-environnementales. L'un des intérêts de ce projet Interreg est d'avoir fourni une vision globale des enjeux de conservation sur l'ensemble des marais atlantiques. C'est un point à garder en mémoire lorsqu'on parle des objectifs de chaque site, et les modalités techniques des cahiers des charges doivent donc être adaptées aux conditions locales. Le projet a également mis en évidence le besoin de pérennité et de visibilité sur l'avenir des mesures agri-environnementales.

Concernant la question de la prédation évoquée tout à l'heure par M. Brassard, en matière de démographie, c'est le bilan final qui est important. Je n'en ai pas parlé dans ma présentation, mais au-delà du caractère spectaculaire des chiffres présentés (60% des nids prédatés), il faut surtout retenir le nombre de jeunes à l'envol et savoir si ce nombre est suffisant pour assurer la pérennité des populations. Dans le cas particulier des marais guérandais, on constate que compte tenu du succès de la reproduction observée localement et de la survie des oiseaux estimée à partir des données de baguage, il suffit de 0,3 jeune à l'envol par couple nicheur pour assurer l'équilibre de la population. Les observations de 2005 montrent un résultat final de 0,6 jeune à l'envol et celles de 2006 un résultat de 0,3. Sur ces deux années d'observation et malgré un fort taux de prédation, il y a suffisamment de jeunes à l'envol pour assurer le renouvellement de la population d'avocettes.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci à tous ! J'invite à présent Philippe Boudeau et Jérôme Fernandez à venir nous présenter le travail réalisé par le pôle "système d'information géographique" du Forum des Marais Atlantiques.

## Outils de représentation, de suivi et d'aide à la décision

### Référentiel géographique - Gestion hydraulique - Perspectives

#### • *Intervention de Philippe Boudeau, responsable du pôle SIG au Forum des Marais Atlantiques :*

Bonjour à tous ! La cartographie ayant déjà été évoquée à plusieurs reprises ce matin, notre présentation arrive au bon moment ! Ce que nous allons tenter de vous montrer aujourd'hui, c'est une cartographie non pas figée mais évolutive et réalisée grâce à des moyens techniques qui permettent de dépasser la fameuse carte papier qui, lorsqu'elle est imprimée, n'est déjà plus à jour. Nous allons également observer le marais dans sa globalité au travers des diverses activités qui s'y déroulent et non pas seulement des activités salicoles.

Dans le cadre du programme Interreg figurait un travail intitulé "définir et tester un outil centralisateur de l'information géographique". Deux axes ont ainsi été définis. En premier lieu, nous devons concevoir un outil de type "système d'information géographique" destiné à la gestion intégrée des marais, opérationnel pour les acteurs locaux et durable dans le sens où il devra être mis à jour régulièrement. Il s'agissait donc d'une approche méthodologique consistant à proposer une modélisation (représentation et caractérisation) des éléments du territoire commune à tous les marais salés atlantiques de type "endigués". Par ailleurs, nous avons travaillé sur le site pilote de l'île de Ré en collaboration très étroite avec la communauté de communes et tous les acteurs rétais afin de mettre cette méthodologie en application et développer un outil logiciel pour le proposer aux acteurs.



Source : Valérie Bavereil

P. Boudeau et J. Fernandez

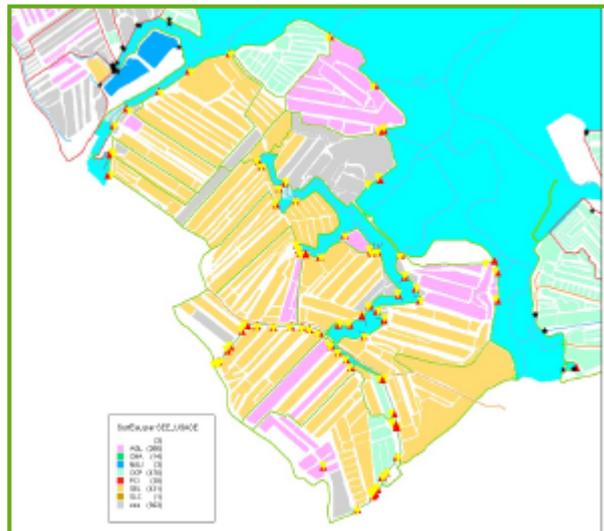
En termes de méthodologie, il a tout d'abord fallu définir ce que ces territoires de marais salés endigués avaient en commun, à savoir la présence d'eau de mer, le milieu littoral (et donc une multiplicité d'acteurs qui interviennent) et leur complexité (mosaïque de terres émergées entourées d'eau). Ces zones humides sont d'origine anthropique, ou façonnées par l'homme, ce qui signifie qu'en matière de gestion intégrée, il est nécessaire de maintenir les activités humaines sur le réseau hydraulique pour assurer sa pérennité et celle du

marais. Par exemple, du fait de l'absence des activités humaines à Aveiro, au Portugal, la mer reprend peu à peu ses droits sur le marais. Dans d'autres sites, on peut également assister à des atterrissements successifs qui transforment peu à peu le marais en bocage. Nous devons donc encore améliorer les connaissances fonctionnelles des marais, prendre en compte les actions et savoir-faire locaux qui existent ou qui ont existé et se donner les moyens de définir à long terme des plans d'action et des modes de gestion sur ces territoires. Dans ce contexte, notre objectif principal est de permettre à tous les acteurs d'avoir une vision globale et de développer un langage commun autour de toutes ces problématiques.

Au cours de ce travail, deux aspects importants ont été considérés : les données et les acteurs. Les données sont de différentes sortes. En effet, lorsqu'on parle de système d'information géographique, on s'intéresse tout d'abord à la répartition des éléments dans l'espace. Or, en termes d'actions de gestion, ces données ne sont pas suffisantes. Il faut également prendre d'autres aspects en compte, comme par exemple la gestion hydraulique, et mettre en place un système de gestion des données afin d'associer des bases de données extérieures fournies par d'autres organismes et pouvant être rattachées aux données spatiales, le tout formant ce qu'on a appelé le "référentiel marais salés".

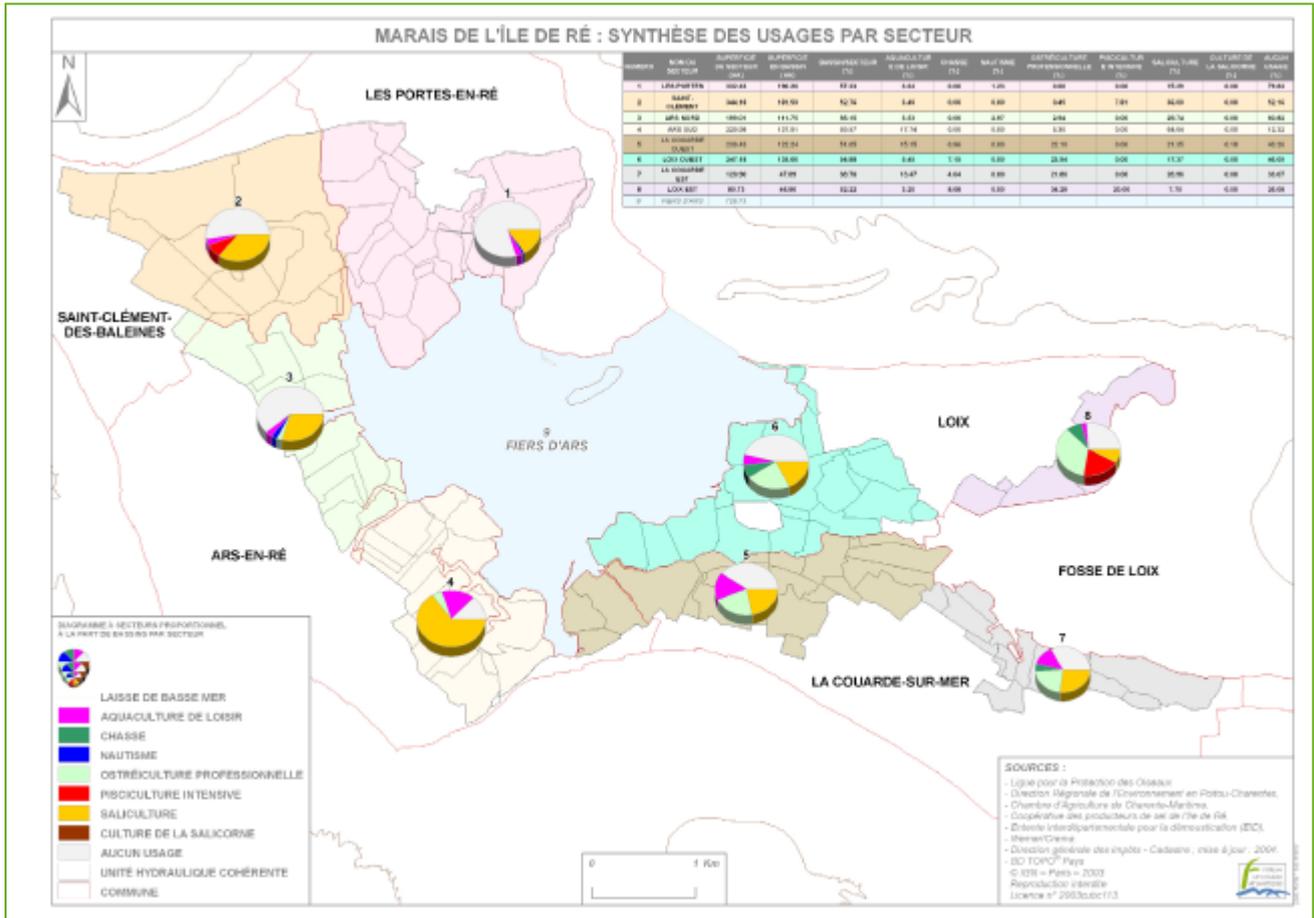
Afin que ce référentiel soit utilisable, il a d'abord dû être reconnu et validé par les acteurs. Ensuite, il a fallu faire appel à une structure référente, de préférence locale, possédant les compétences et les moyens suffisants pour administrer ces données. En France, les structures les plus adaptées sont la communauté de communes de l'île de Ré, la communauté de communes de Noirmoutier, qui dispose elle aussi de données très précises sur le marais, et enfin Cap Atlantique, qui se situe un peu en marge d'Interreg mais qui continue également à développer ses données géographiques. A partir de là, il a fallu créer des outils afin de faciliter la transmission de ces informations aux acteurs qui ne sont pas forcément des spécialistes en ce domaine.

De quoi ce référentiel est-il constitué ? De notre point de vue, le référentiel est essentiellement hydraulique. Il s'agit donc ici d'un système de circulation d'eau avec des chenaux (de largeurs très variables), des ouvrages hydrauliques (portes à la mer, ouvrages permettant d'alimenter les prises de marais) ou unités hydrauliques cohérentes (UHC) et des bassins (exploitations spécifiques). Ces données, qui concernent plus principalement l'aspect collectif du marais, peuvent être complétées par des données plus classiques figurant sur le cadastre (digues, bâtis, franchissements, chemins et routes).



Sur la carte représentant la partie sud d'Ars-en-Ré (*cf. page suivante*), vous pouvez visualiser l'emplacement des prises de marais - qui ne sont pas très simples à définir car sur les cartes actuelles, elles ne sont plus représentées, il faut donc les identifier sur d'anciens cadastres ou d'autres supports qui ne sont plus vraiment utilisés. Les ouvrages à usage collectif y figurent également, ainsi que la représentation linéaire des chenaux. Bien entendu, nous ne sommes pas trop rentrés dans le détail. A présent, à un niveau encore moins détaillé que le précédent, on voit apparaître les unités hydrauliques regroupées en secteurs. En revanche, nous avons utilisé la synthèse des données sur les bassins pour établir des graphiques qui détaillent les différents usages par rapport à la superficie en eau. On remarque par exemple qu'on trouve beaucoup plus de sel au sud d'Ars-en-Ré, que la majorité des marais non exploités se situent autour des Portes-en-Ré et de Saint-Clément, et que les activités (saliculture, ostréiculture, pisciculture intensive) sont plus variées autour de Loix et de la Couarde-sur-Mer. Cette carte ayant déjà trois ans, les données sont très probablement à revoir. Nous ne considérons d'ailleurs pas cette carte comme définitive ; elle peut être éditée à la demande.

Je vais passer rapidement sur les données externes (qu'on appelle "type 3") que l'on peut associer à notre référentiel dans le but d'assurer un suivi (environnemental, métiers). Le référentiel permet d'agrè-



ger les données récoltées au niveau le plus fin (bassins) pour réaliser des synthèses sur un territoire plus large. Par exemple, sur l'île de Ré ou à Guérande, les ornithologues travaillent au niveau du bassin. En rattachant des bases de données de comptage d'espèces d'oiseaux au référentiel, il est possible de croiser nos analyses sur les espèces mais également sur les types de bassins, les différents usages, etc. Par exemple, pour une espèce donnée, on peut définir le nombre d'individus pour chaque usage, ou pour un usage donné, on peut connaître le nombre d'espèces différentes que l'on y trouve.

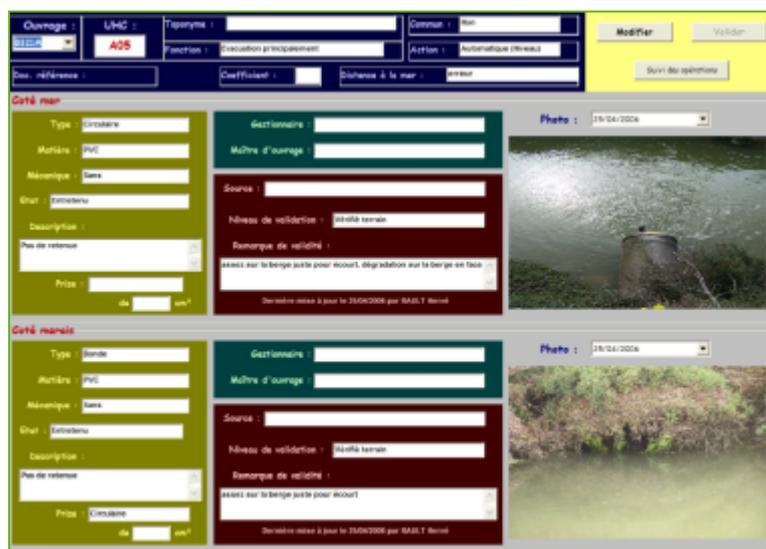
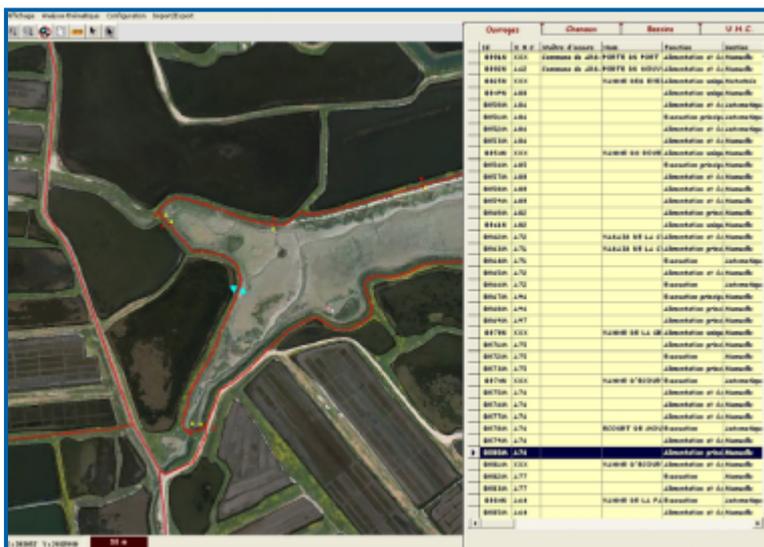
L'association de données thématiques aux entités spatiales permet donc d'effectuer des suivis cohérents (unité de mesure stable dans le temps) et des analyses/synthèses cartographiques automatiques, aussi bien sur les données de la base thématique que sur celles du référentiel spatial.

Enfin, dans le cas de la saliculture, nous avons été amenés, au-delà de l'usage des bassins, à préciser la finalité de chaque bassin, ce qui nous a permis de constater et de chiffrer des différences hydrauliques énormes entre les différentes exploitations salicoles. Sur les trois unités hydrauliques identifiées, les pourcentages de surface diffèrent totalement d'un marais salant à l'autre. Ces données sont facilement accessibles et peuvent amener à des réflexions.

Je vais conclure sur un point très important, à savoir les données de gestion hydraulique (de type 2). Quels outils peut-on mettre en place pour surveiller le marais et planifier les travaux hydrauliques ? A ce niveau, nous avons développé, en partenariat très étroit avec l'Université de La Rochelle, un logiciel appelé tout simplement "SALINE" qui permet, d'une part, de consulter les données du référentiel géographique et, d'autre part, d'avoir accès à une base de données de gestion qui sera susceptible d'évoluer dans le temps au rythme des diagnostics hydrauliques et des nouveaux indicateurs.

Dans un premier temps, on peut imaginer qu'une collectivité de type communauté de communes s'approprie le logiciel "SALINE" pour l'utiliser en tant qu'outil de consultation et de suivi de gestion hydraulique, et que la partie consultation des cartes et des données soit mise à la disposition des acteurs locaux qui en font la demande.





Philippe Boudeau :

J'ajouterai juste une précision concernant la mise en œuvre opérationnelle de ce type d'outil. En effet, il est évident que n'importe quel acteur ne va pas du jour au lendemain modifier toutes les données. Une réflexion progressive doit être menée entre l'administrateur central des données - en l'occurrence une communauté de communes - et les acteurs locaux qui sont intéressés par cet outil, étant bien entendu que seul un technicien SIG est en mesure de modifier les données géographiques (évolution des bassins, création ou disparition d'ouvrages, etc.), d'où l'intérêt de s'appuyer sur une organisation qui possède déjà un service et des compétences SIG. Dans un premier temps, il peut être intéressant pour une structure centralisatrice de posséder un outil de gestion et de modification et pour les acteurs locaux de disposer d'un outil de visualisation leur permettant de se familiariser avec ce style de cartes qui n'a plus rien à voir avec les cartes papier classiques.

Nous vous remercions de votre attention !

### Echanges avec la salle

Jean-Claude Le Berre :

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette présentation ? Albert Noireau, la DIREN est-elle intéressée par ce genre d'outil pour "pister" les sauniers et les ostréiculteurs ?

Albert Noireau :

Sans aller jusque-là, cette cartographie des activités peut effectivement intéresser la police de l'eau, dans le cas par exemple de quelqu'un qui souhaiterait combler un marais, une claire ou un site !

Jean-Claude Le Berre :

François Patsouris, le Conseil Régional est-il intervenu financièrement dans cette réalisation ?

François Patsouris :

Laissez-moi tout d'abord vous rappeler qu'il s'agit d'un projet Interreg et que la Région Poitou-Charentes, dont je suis l'élu, assure le secrétariat de l'espace Interreg IIIB Atlantique dans les cinq pays concernés. Concernant les programmes Interreg 2008 et 2013, la Région Poitou-Charentes sera toujours l'entité qui assurera le secrétariat pour les régions françaises. Son service environnement est très développé, et le mot "durable" est devenu familier !

Par rapport au fait que le SIG puisse éventuellement servir de gendarme, l'avantage de l'Etat est que ce travail a été fait et qu'il n'a donc pas à le faire ! On peut regretter une chose, c'est qu'aujourd'hui en Charente-Maritime, il y a 9 000 hectares de marais, dont 6 à 7 000 hectares sont occupés par les saliculteurs ou les conchyliculteurs. La DIREN devrait se pencher sur les 3 000 hectares restants car certains sont dans un tel état de dégradation qu'ils ne sont plus porteurs de biodiversité.

Jean-Claude Le Berre :

Jacques Labonde, c'est avec ce type d'outil que vous avez travaillé ?

Jacques Labonde :

Non. J'ai participé de loin au SIG, mais il y a chevauchement entre de nombreuses collectivités (communauté de communes, chambre d'agriculture, Interreg IIIB, etc) qui se sont toutes intéressées à la répartition des marais. Nous nous trouvons actuellement à un point de concours où tout le monde est pratiquement d'accord - ce qui est tout de même exceptionnel - sur l'intérêt de la cartographie et du SIG.

En tant que responsable de la commission "mer et littoral", le SIG m'intéresse à double titre. Tout d'abord, dans le cadre de la défense des côtes, il met en évidence les digues levées et les levées intermédiaires sous forme d'unités hydrauliques cohérentes, ce qui peut être utile en cas de rupture de digue - comme celle survenue en février 1941 - dans la mesure où la mer s'engouffre progressivement dans les "casiers" que sont les UHC. Le temps que ceux-ci se remplissent, les communes concernées ont le temps de mettre en place les mesures destinées à assurer la sécurité des biens et des personnes.

Par ailleurs, sur le plan hydraulique, je dispose également de la position précise de toutes les prises d'eau et de leur état, ce qui permet d'incorporer les travaux envisagés dans le CREZH en cours d'élaboration qui sera mis en place l'année prochaine. Ce travail est donc pour moi d'un intérêt extraordinaire.

François Patsouris :

Je reviens à votre question concernant l'implication de la Région. Celle-ci finance des travaux importants pour les pays qui le souhaitent. Par exemple, le Pays Marennnes-Oléron, qui représente l'île d'Oléron et la rive droite de la Seudre, a souhaité mettre en place une GIZC (gestion intégrée des zones côtières), outil permettant de trouver des solutions au travers de rencontres et de mise en commun des différents projets, suivies d'un développement concerté. M. Labonde regrettait d'ailleurs qu'un outil de ce type n'ait pas été mis en place sur l'île de Ré.

Jacques Labonde :

C'est exact. Néanmoins, n'étant pas parvenu à déclencher le processus de GIZC dans la communauté de communes, je participe en tant qu'auditeur à toutes les actions entreprises à Oléron et dans la communauté urbaine de La Rochelle.

Philippe Boudeau :

Je tiens également à préciser la Région Poitou-Charentes est le second financeur du projet Inter-reg après l'Europe !

Armel Cadre, saunier sur l'île de Ré :

Je trouve qu'il manque un paramètre, à savoir les hauteur d'eau des bassins et des digues, ce qui permettrait de localiser les marais pouvant être modifiés et ne pas rester ainsi dans un zonage figé et également, en cas de rupture de la digue principale, de savoir quelles sont les digues secondaires qui doivent rapidement être renforcées.

Jacques Labonde :

Les deux-tiers des digues levées qui sont en contact direct avec le Fier sont montées à 4 mètres NGF et 4 mètres en tête, ce qui leur permet de résister à une forte action de la mer. Dans le cadre du CREZH en cours et dont les résultats théoriques seront disponibles au printemps 2008, il est prévu de fournir un relevé bathymétrique - et donc la cote exacte des fonds - de tous les chenaux principaux. Ce travail pourrait probablement être envisagé également pour l'intérieur. La DDE dispose par ailleurs de toutes les cotes NGF des digues levées, y compris les digues intérieures, et vous pouvez vous adresser à Hervé Rault à la communauté de communes qui sera en mesure de vous fournir tous ces renseignements.

Nicolas Garnier :

Dans le même ordre d'idées, je voudrais rappeler que les services de démoustication de Noirmoutier ont effectué un certain nombre de travaux de modification de la logique des circuits hydrauliques. Aujourd'hui, la restauration de certaines zones de marais soulève des questions. Des données brutes ont été enregistrées dans des documents cartographiques, et il serait intéressant que le SIG soit également un outil de restauration et qu'une méthodologie soit mise en place au sein des comités de marais. On pourrait alors réintroduire des données ethno-historiques pour rétablir les cohérences hydrauliques perdues. Dans ce sens, nous souhaiterions que les services de démoustication de Noirmoutier mettent des techniciens et l'ensemble de ses archives à disposition afin que nous puissions avoir accès à l'ensemble des travaux effectués depuis 20 ans et à leur état.

Jean-Claude Le Berre :

Michel Coquard, en tant que professionnel, comment appréhendez-vous cet outil ?

Michel Coquard :

Je pense qu'il ouvre un certain nombre de possibilités, plus particulièrement pour les mairies, les communautés de communes, les chambres d'agriculture ou éventuellement les coopératives. Il permet d'avoir accès très rapidement à un grand nombre de données, et sa mise à jour est très simple. La traçabilité étant indissociable des démarches d'obtention des signes de qualité et d'origine, cet outil permet aux coopératives de l'affiner et peut être utilisé pour préciser et cartographier les origines des différents sels fournis.

Jean-Claude Le Berre :

Merci à tous ! Je vous propose à présent d'aller déjeuner et de reprendre nos débats à 14h30. Bon appétit et à tout à l'heure !

### Reprise des débats

## La saliculture aujourd'hui... et demain

### Un territoire...

- *Intervention de Michel Coquard, Président de la Fédération Européenne des Producteurs de Sel Marin Récolté Manuellement et de l'Association Française des Producteurs de Sel Marin de l'Atlantique Récolté Manuellement, paludier à Guérande :*

Le thème abordé cet après-midi est "vivre du sel aujourd'hui et demain, préparer l'avenir". Il se déclinera en quatre parties : la gestion des territoires, les savoir-faire, les hommes et les femmes et enfin le sel marin et sa réglementation, qui se trouve au cœur du problème aujourd'hui.

En ce qui concerne la gestion du territoire, un groupe de travail s'est spécialisé sur les outils de gestion de l'espace. En effet, les espaces littoraux sont très convoités, à la fois par l'urbanisation résidentielle permanente et essentiellement secondaire en périphérie du marais, par des activités de loisirs telles que la chasse et la pêche - peut-être plus prononcées sur le secteur de l'île de Ré et qui posent de réelles difficultés, en particulier vis-à-vis des prix - et par des activités plus rémunératrices qui entraînent une transformation des paysages et une irréversibilité des aménagements, telle que l'aquaculture "nouvelle" qui nécessite des surcreusements de bassins et des transformations paysagères qui empêchent la réversibilité des activités.

L'objectif de notre travail était d'identifier l'existant et d'en établir les points forts et les limites, de réfléchir en commun aux améliorations possibles et de diffuser les résultats, notamment au cours de ce colloque.

Ce travail a été réalisé sur les sites français en collaboration avec de nombreux partenaires : opérateurs fonciers (SAFER, Conservatoire du Littoral, Départements), collectivités locales, services de l'Etat (DIREN, DDAF), chambres d'agriculture, professionnels et partenaires portugais et espagnols. Il a été piloté par la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime et en particulier par Jean Mauget, ici présent et à qui nous devons beaucoup.

Nous avons donc effectué un recensement des outils de gestion du territoire qui ont été classés en différentes catégories. L'objectif n'étant pas de les expliquer les uns après les autres - vous les retrouverez dans les documents qui vous ont été distribués aujourd'hui - je vais me contenter de vous les présenter de façon très synthétique. Nous allons plutôt nous pencher sur leurs limites et les difficultés que pose leur application et déterminer lesquels sont les plus adaptés.

Concernant la maîtrise de l'urbanisation en France, ces outils peuvent être classés en plusieurs catégories :

- le **schéma de cohérence territoriale (SCOT)**, qui remplace l'ancien schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) ; ce document d'urbanisme supra-communal fixe les choix retenus pour l'organisation du territoire et son évolution ;
  - ses points forts : sa mise au point nécessite une réflexion collective à l'échelle d'un territoire ; il donne des limites à la réalisation des documents d'urbanismes locaux que sont les plans d'occupation des sols ou les plans locaux d'urbanisme ;
  - ses points faibles : une grande lenteur dans sa mise en place ; la rénovation des SDAU, en application d'une loi du 13 décembre 2000, est très lente et souffre du retrait de l'Etat du fait de la délocalisation et du transfert des responsabilités aux collectivités locales ; la réticence de certains élus puisque ce document, lorsqu'il est mis en place, réduit leur pouvoir car il se situe à un niveau supra-communal.
- le **plan local d'urbanisme (PLU)**, dont l'objectif est d'établir un projet pour la commune en déterminant des zones d'activité dans lesquelles des droits à construire sont définis ;
  - ses points forts : les règlements permettent de contrôler fortement les constructions réalisables dans chacune des zones délimitées ;
  - ses points faibles : ce document ne concerne que l'urbanisation et la protection des paysages et ne permet pas de contrôler les activités ou de gérer les problèmes de cohabitation entre les différentes activités sur un même territoire agricole ; il peut être facilement révisé au gré des changements d'équipes municipales.
- la **loi littoral**, qui date de 1986 et dont l'objectif est la maîtrise de l'urbanisation et la protection des espaces littoraux qualifiés de remarquables ;
  - ses points forts : elle s'impose à l'ensemble des acteurs et aux autres documents d'urbanisme (SCOT, PLU) qui doivent s'y adapter ; elle assure efficacement la protection des marais salants eux-mêmes, qui deviennent totalement inconstructibles du fait de leur caractère d'espaces remarquables ;
  - ses points faibles : les zones péri-urbaines restent menacées du fait des possibilités d'interprétation de la définition des espaces proches du rivage, de l'extension limitée de l'urbanisation ou d'autres termes similaires utilisés dans la loi.
- le **droit de préemption**, outil de maîtrise foncière du littoral qui permet d'acquérir un bien mis en vente de préférence à un autre acheteur et qui est utilisé par les Départements, le Conservatoire du Littoral et les SAFER ;
  - ses points forts : c'est un instrument privilégié de politique d'intervention globale et un moyen fort que se donnent certaines autorités publiques pour acquérir des terrains au profit d'autres acteurs privés ;
  - ses points faibles : il ne concerne que les terrains mis en vente, les terrains faisant l'objet de transactions gracieuses comme les successions, les donations et les échanges échappant au droit de préemption des différents acteurs ; c'est un moyen d'intervention qui n'a pas permis de maîtriser l'inflation des prix, comme par exemple sur l'île de Ré.

Il existe également d'autres outils, qui sont rarement utilisés :

- la **zone d'aménagement différé (ZAD)** qui permet d'anticiper et de mettre en place une stratégie foncière sur le moyen et le long terme pour réaliser une opération d'aménagement foncier ; cet outil est surtout employé dans les cas d'aménagements classiques comme les zones industrielles et artisanales ;

- ses points forts : lors de sa mise en place, elle permet de geler les prix durant toute la durée de l'opération (14 ans en moyenne, renouvelable une fois), ce qui évite l'augmentation importante des prix qu'on constate en particulier sur le littoral ; lors de la création d'une ZAD, on désigne un titulaire du droit de préemption qui peut être la commune, un établissement foncier ou d'aménagement public ;
- ses points faibles : elle nécessite un enjeu fort qui justifie l'utilité publique de l'opération ; elle est créée par un arrêté préfectoral.

Cet outil pourrait être utilisé avec efficacité en matière de protection et de développement des activités agricoles ou aquacoles.

- la **zone agricole protégée (ZAP)**, outil récent (1999) très peu utilisé et qui a pour objectif de protéger les zones agricoles péri-urbaines lorsque cela correspond à un objectif d'intérêt général ;
  - ses points forts : la ZAP, mise en place à l'initiative du préfet ou des collectivités, a une valeur de servitude d'utilité publique et s'impose donc aux communes sur le territoire desquelles elle est située, ce qui signifie que les PLU et les POS doivent en tenir compte ;
  - ses points faibles : elle ne concerne que les espaces agricoles à fort potentiel agronomique ou biologique et ne permet pas d'assurer la gestion des zones et des parcelles concernées.

Cet outil est très peu utilisé malgré ses potentialités intéressantes auxquelles il serait judicieux de réfléchir.

- le **périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains**, outil également récent répondant à une problématique spécifique à la périphérie des villes où s'exerce - comme sur le littoral - une pression foncière très importante ;
  - ses points forts : ce périmètre, lorsqu'il est mis en place, permet d'exproprier quand la gestion des parcelles n'est pas conforme aux objectifs de la zone ;
  - ses points faibles : le Département qui décide de sa mise en place est souvent réticent en raison de la complexité de la procédure et des conflits qui peuvent en découler du fait de la possibilité d'expropriation.

Cet outil est également très peu utilisé mais pourrait probablement être développé de façon intéressante.

- la **loi sur l'eau**, par le biais des **schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**, des **schémas départementaux d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE)** et de la **directive-cadre eau (DCE)**, permet de définir un cadre pour la gestion et la protection des eaux en se fixant pour objectif d'atteindre d'ici à 2015, en particulier par le biais de la DCE, un bon état général, tant pour les eaux douces que pour les eaux côtières ;
  - ses points forts : les travaux conduisant à une modification du fonctionnement des marais salants sont concernés ; ils sont soumis à déclaration, autorisation et à étude d'impact dès que le projet d'aménagement est conséquent ;
  - ses points faibles : les travaux ne sont soumis à autorisation qu'à partir d'un certain seuil de surface qui, sur les marais salants, est rarement atteint ; la loi sur l'eau est donc difficilement applicable dans ce cas de figure.

Cet outil est particulièrement intéressant pour nous, producteurs de sel, puisque l'eau qui est notre matière première doit impérativement être de bonne qualité.

- la **loi sur la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées**, loi très ancienne mise en place sous Vichy en 1941 dont l'objectif est de permettre la remise en exploitation de parcelles inexploitées ;

- son point fort : la procédure permet d'imposer la mise en exploitation du bien au propriétaire qui s'y oppose ;
- ses points faibles : la procédure est lourde et difficile à mettre en place en raison de la forte contrainte imposée au propriétaire ; cette loi est tellement complexe que le propriétaire a de nombreuses possibilités de la contourner.

Il existe également d'autres mesures réglementaires visant à protéger les territoires :

- les **sites classés**, au titre de la loi de 1930 dont l'objectif est la protection des sites d'intérêt paysager et historique ; lorsqu'un site classé est instauré, il interdit la réalisation de travaux lourds et dégradants, sauf accord exceptionnel de l'Etat ; en revanche, il ne permet pas la gestion des fonds.
- les **réserves naturelles**, au titre de la loi de 1976 dont l'objectif est de protéger les milieux naturels sensibles ; une réserve naturelle interdit toute action susceptible de nuire au milieu et aux espèces ; un gestionnaire est nommé avec un financement public ; elle ne concerne souvent qu'un tout petit territoire (il n'en n'existe d'ailleurs qu'une de 50 hectares sur Noirmoutier et une autre de 250 hectares sur l'île de Ré, domaine public maritime inclus).
- les **directives européennes** et le **réseau Natura 2000** (directive "habitats" et directive "oiseaux"), dont l'objectif est de contribuer à la conservation des habitats naturels nécessaires à la survie des espèces rares ou menacées au niveau européen ; dans ce cadre, chaque territoire concerné doit définir, par le biais des documents d'objectifs (DOCOB), les objectifs à atteindre et les moyens financiers, matériels et techniques d'y parvenir ;
  - leurs points forts : la réalisation des DOCOB permet une large concertation - dans le cas de Ré, Guérande et Noirmoutier, tous les acteurs (professionnels, naturalistes, administrations, élus) se sont réunis - et les questions liées à la gestion des territoires sont abordées sous tous leurs aspects ; cette procédure est soumise à une obligation de résultat ;
  - leurs points faibles : l'Etat français préconise une gestion contractuelle des terrains basée sur le seul volontariat, ce qui signifie que là où les professionnels sont peu nombreux, la gestion risque d'être difficile, ce qui pourra créer des problèmes en regard de l'obligation de résultat ; les moyens financiers, notamment dans le cadre des MAE et des CAD, sont insuffisants, non pérennes et mal définis.
- la **convention de Ramsar**, ou liste Ramsar, convention internationale signée par la France au début des années 1980 et qui consiste en un engagement de protection des zones humides inscrites sur cette liste ;
  - ses points forts : lorsqu'un pays est inscrit sur la liste Ramsar (ce qui est le cas de l'île de Ré depuis 2002 et celui de Guérande depuis 1995), cela lui donne une grande notoriété et fournit des arguments à tous ceux qui souhaitent assurer une bonne protection des zones désignées ;
  - ses points faibles : il ne s'agit que d'un engagement moral de préservation ; le pays qui désigne un site prend l'engagement de le protéger mais n'est soumis à aucune contrainte ou mesure de gestion imposée, même si les textes de la convention obligent moralement à une gestion rationnelle de la zone.

Si l'on considère les sites les uns après les autres et qu'on fait le tour de ce que les gestionnaires appellent souvent le "mille-feuilles administratif", on observe les résultats suivants :

**A Guérande et au Més**, la loi "littoral" s'applique sur toutes les communes - sauf une, Saint-Molf - où les marais sont classés en espaces remarquables et, à ce titre, sont parfaitement protégés de l'urbanisation. Le SDAU est très ancien et complètement dépassé et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale s'est engagé à mettre en place un nouveau SCOT qui est en cours d'élaboration depuis déjà quelque temps et qui ne sera pas achevé avant quelques années, en raison de la lenteur administrative dont je parlais tout à l'heure. Dans l'intervalle, les plans d'occupation des sols sont révi-

sés en dehors du SCOT, ce qui n'est pas très cohérent. Toutes les communes de la presqu'île sont concernées par des POS ou des PLU qui classent l'ensemble du marais en zone naturelle protégée dans laquelle les constructions sont interdites, sauf à Saint-Molf où les constructions restent autorisées dans des conditions très particulières.

Concernant le marais du Més, un zonage d'activités été réalisé dans le courant des années 1980 suite à un conflit entre aquaculture et saliculture. Ce document de référence est une aide à la décision dont les élus peuvent se servir.

L'ensemble des marais guérandais est par ailleurs concerné par un périmètre d'espaces naturels sensibles à l'intérieur duquel le Département de Loire-Atlantique bénéficie d'un droit de préemption. Le Conservatoire du Littoral a également mis en place un périmètre d'intervention sur la quasi-totalité des communes.

La gestion des salines départementales, acquises par le biais du droit de préemption du Département au titre des espaces naturels sensibles, est assurée par Cap Atlantique par l'intermédiaire d'un bail rural et d'une gestion confiée aux professionnels paludiers. Les salines acquises par le Conservatoire du Littoral sont quant à elles mises à disposition par une autorisation d'occupation temporaire. En effet, s'agissant de propriétés publiques, le statut de fermage ne s'applique pas. Les conventions sont toujours à l'étude aujourd'hui.

La SAFER dispose également d'un périmètre d'intervention puisque le marais salant est classé en territoire agricole - ce qui est une anomalie puisque le sel n'est pas considéré comme un produit agricole - avec une priorité réservée aux exploitants.

De plus, Guérande comprend un site classé qui a été mis en place à l'initiative des professionnels et des naturalistes en 1996 et dont la charte, qui devait être rédigée rapidement, dort toujours paisiblement dans les cartons ! Par ailleurs, l'administration s'était engagée à créer un site classé sur le Més, mais rien n'a été fait à ce jour.

Les marais salants de Guérande sont également concernés par le réseau Natura 2000 et les directives "oiseaux" et "habitats". Un DOCOB a été réalisé récemment en collaboration étroite avec tous les acteurs (professionnels, administrations et naturalistes). En revanche, suite à quelques problèmes techniques, il n'a toujours pas été mis en application.

Enfin, à l'initiative de la DIREN, l'Etat a obtenu l'inscription sur la liste Ramsar de l'ensemble de la presqu'île guérandaise et d'une partie du domaine public maritime, ce qui confère au site une certaine notoriété.

**A Noirmoutier**, comme en presqu'île guérandaise, un grand nombre de démarches administratives se superposent et se complètent mais restent malgré tout souvent insuffisantes. La loi "littoral" s'applique sur toutes les communes et l'ensemble du marais est classé en espace remarquable, donc protégé et interdit à la construction. Le SCOT a été élaboré, et toutes les communes sont concernées par des POS ou des PLU qui classent le marais en zone naturelle protégée.

Le Conservatoire du Littoral et la SAFER disposent tous deux d'un périmètre d'intervention, avec une particularité locale qui fonctionne parfaitement : une convention a été passée entre la SAFER et la communauté de communes pour l'acquisition quasi-systématique des terrains mis en vente. La communauté de communes, si elle l'estime utile, rétrocède ensuite les biens à des exploitants qui vont les mettre en valeur. Ce mécanisme permet ainsi la protection absolue des terrains ainsi qu'une parfaite maîtrise des prix.

La réserve naturelle de Müllenbourg a également été créée ; elle est gérée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Par ailleurs, Noirmoutier est également un site Natura 2000 avec un DOCOB élaboré mais sans application à ce jour.

**Sur l'île de Ré**, la loi littoral s'applique sur toutes les communes comme partout ailleurs ; le marais est classé en espace remarquable ; le SCOT doit être révisé à court terme ; les POS et les PLU classent

le marais en zone naturelle protégée sur l'ensemble des communes ; le Département et le Conservatoire du Littoral possèdent tous deux un périmètre d'intervention au titre des espaces naturels sensibles et peuvent donc préempter ; un accord conclu entre ces deux structures accorde une certaine priorité au Conservatoire du Littoral, qui préempte systématiquement lorsqu'une acquisition présente un danger potentiel, avec une priorité laissée aux "sauniers" qui souhaitent mettre le bien en exploitation. La SAFER dispose également d'un pouvoir d'intervention mais en use rarement car il existe un accord, tacite ou formel, qui donne la priorité au Conservatoire du Littoral.

Les salines du Conservatoire sont là aussi mises à disposition par autorisation d'occupation temporaire avec une convention qui, à ma connaissance, est toujours à l'étude.

Ce site est classé au titre de la loi de 1930 et possède une réserve naturelle de 235 ha (domaine public maritime inclus) sur le territoire de Lilleau des Niges, gérée conjointement par la LPO et l'Association de Sauvegarde des Sites des Portes-en-Ré. L'île de Ré est également un site Natura 2000 concerné par les deux directives avec un DOCOB élaboré mais sans application à ce jour en raison des problèmes liés à la définition du terme "lagune" et qui n'ont toujours pas été résolus. Enfin, ce site a récemment été inscrit sur la liste Ramsar.

Les questions et les pistes de réflexion issues de ce travail s'articulent autour de trois thèmes, dont le premier est la maîtrise des prix du foncier, sur le marais et en périphérie. En effet, en raison de la convoitise d'acteurs variés et d'un usage tardif des procédures de révision de prix offertes dans le cadre des interventions de la SAFER ou des Départements, ces prix ont subi une progression qui a été préjudiciable aux acteurs économiques prioritaires que sont les sauniers. La création de réserves foncières par l'intermédiaire de la procédure des ZAD permettrait de maîtriser ces prix, en particulier sur les zones salicoles. Par ailleurs, les périmètres de protection péri-urbains, en imposant une gestion des territoires, limiteraient également les dérives des prix. Ces deux procédures, récentes, mériteraient donc d'être expérimentées. Enfin, la fiscalité locale actuelle favorise les constructions, et ce malgré les effets d'annonces faits depuis des années concernant sa révision. Elle devrait être repensée afin de favoriser la mixité sociale. En effet, là où la pression foncière est très forte, les gens disposant d'un pouvoir d'achat limité sont exclus du marché, ce qui pose des difficultés aux exploitants qui démarrent leur activité et dont les revenus sont relativement modestes.

Le second thème de réflexion concerne la conformité des travaux dans les sites classés, plus particulièrement à Guérande et à Ré. Les sites classés imposent une réglementation très particulière qui n'est pas toujours connue de l'ensemble des acteurs du territoire. Par conséquent, il serait intéressant de mieux informer les acteurs locaux, par le biais de différents moyens (bulletins municipaux, journaux professionnels), sur les engagements que génèrent les classements de sites. A cet égard, l'Etat et les collectivités locales, qui ont un rôle de police, devraient se donner les moyens de leurs ambitions et appliquer avec plus de rigueur leur mission de contrôle pour éviter les dérives.

Par ailleurs, la rédaction de la charte des sites classés n'est pas faite alors qu'elle permettrait de définir, en concertation avec les acteurs locaux, des principes de gestion partagée. Par exemple, lorsque des travaux doivent être effectués, l'Etat ne sait pas forcément s'il s'agit de travaux de gestion courante du fonds qui ne nécessite aucune autorisation ou si ce sont des travaux relativement importants qui transforment les paysages et qui nécessitent son accord, soit au niveau préfectoral, soit au niveau ministériel. L'absence de charte est donc un obstacle à la gestion des sites classés.

Enfin, le dernier thème concerne la gestion des fonds eux-mêmes. Le groupe qui a travaillé sur cet aspect a considéré que dans les zones Natura 2000, soit l'ensemble des marais considérés, le DOCOB devrait être l'outil prioritaire qui définit et impose le type de gestion souhaité. C'est un outil adapté dans lequel, en principe, tous les aspects de la gestion de la zone ont été traités et qui doit apporter des réponses à tous les problèmes. Des mesures incitatives fortes et durables doivent être mises en place - je pense particulièrement aux CAD et aux MAE, dont l'efficacité est pour le moment régulièrement remise en cause.

En cas d'abandon de terrain, il serait judicieux d'imposer la possibilité pour la collectivité de faire des travaux avec transfert éventuel de charges au propriétaire défaillant. Cela se pratique dans le cadre de l'entretien des digues mais pas dans celui de l'assèchement des salines ou de l'invasion de plantes

exotiques, qui est pourtant en passe de créer des problèmes majeurs sur de nombreux territoires et qui est souvent sous-estimée, y compris par les professionnels.

Par ailleurs, les compétences des syndicats de marais, quelle que soit leur forme (ASA, AFA), devraient être étendues pour assurer la gestion des fonds avec possibilité éventuelle de contractualiser dans le cadre des mesures agri-environnementales comme seuls les exploitants peuvent le faire actuellement. Cela permettrait aux syndicats de propriétaires de gérer les parcelles non cultivées, de les maintenir en eau et de lutter contre les plantes invasives.

La procédure des périmètres de protection des espaces péri-urbains devrait être mise en application afin d'imposer un type de gestion des terrains défini au départ, ce qui pour l'instant n'a jamais été fait.

Il faudrait également renforcer les moyens des acteurs publics gestionnaires des milieux naturels tels que le Conservatoire du Littoral, qui doit gérer des territoires sur l'ensemble du littoral français - y compris dans les territoires d'outre-mer - avec un budget équivalent à celui qu'utilise la Mairie de Paris pour gérer ses espaces verts, ce qui donne une idée de la faiblesse de ses moyens !

Enfin, la mise en place de comités de gestion regroupant tous les acteurs permettrait une concertation permanente à même de proposer, de formuler des avis et d'alerter sur les questions liées aux transactions foncières, aux questions liées à l'habitat et aux bâtiments, aux travaux sur les sites protégés et à la fréquentation touristique.

Le débat reste ouvert ! Je vous remercie de votre attention.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci pour cet exposé très complet, qui nous a permis de mesurer la complexité de toutes ces procédures.

Paul Neveur n'étant pas arrivé, je vais à présent laisser la parole à Jean Mauget. J'ai cru comprendre que vous aviez participé à cette étude. Au vu de votre expérience, les mesures proposées ici sont-elles vraiment de nature à préserver l'activité salicole et, plus généralement, l'activité agricole ?

*• Intervention de Jean Mauget, chargé de mission "Aménagement" à la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime :*

Si vous le permettez, je ne vais pas me positionner sur ce terrain-là. En effet, comme l'a rappelé le Président Gendre, nous ne sommes intervenus qu'en 1995 à la demande de la communauté de communes suite au constat de l'imminence de la disparition de la production salicole rétaise, de l'augmentation de l'âge des sauniers et de la perte de savoir-faire qui risquait d'en résulter et, enfin, de la richesse incontestable que présentaient les marais salants. Michel Pelletier, que les rétais connaissent bien, avait une autre vision de la protection et disait qu'en dépit de l'existence de ce "mille-feuilles" administratif, l'essentiel n'était pas d'interdire et d'imposer des contraintes mais avant tout de promouvoir des activités compatibles avec l'environnement. C'est donc bien dans cette démarche-là que nous nous sommes engagés en 1995 avec la communauté de communes. Sans l'appui de cette dernière, des collectivités, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et notamment des fonds européens - je salue d'ailleurs à ce titre François Titière qui a été un acteur important dans l'aide apportée aux sauniers - le redémarrage de cette activité salicole, entièrement compatible avec l'entretien des marais et la préservation de la biodiversité, n'aurait certainement pas pu se produire.

Une fois cette ligne d'action définie, plusieurs problèmes se posent. Existe-t-il un marché et quel est son potentiel d'extension ? La demande peut-elle augmenter grâce à une politique d'offre diversifiée (nouveaux produits, etc.) ? Certains producteurs, ici présents, ont d'ailleurs été précurseurs dans ce domaine. Il a par ailleurs fallu que la coopérative des sauniers de l'île de Ré, outil principal de production de l'île de Ré, qui fonctionnait sur un mode traditionnel, travaille sur cette recherche de nouveaux marchés. La Chambre d'Agriculture n'a d'ailleurs pas souhaité intervenir dans ce domaine, considérant qu'il devait être réservé aux acteurs économiques. En revanche, elle s'est occupée de la formation des jeunes sauniers afin qu'ils sachent produire du sel mais également qu'ils se familiarisent ce processus

de gestion d'entreprise et qu'ils s'investissent de plus en plus dans ces marchés. Je suis d'ailleurs très heureux de constater que ces jeunes qui ont été formés à la Turballe dirigent aujourd'hui la coopérative et se sont engagés dans cette phase de valorisation de la production ! Je pense que le travail conduit dans ce sens dans le cadre d'Interreg a été essentiel et c'est la raison pour laquelle la Chambre d'Agriculture a adhéré à cette démarche.

Deux mots sur la protection, qui ne se résout pas à des gens formés et à un marché, mais qui nécessite également des terrains disponibles. En effet, aujourd'hui, le "mille-feuilles" administratif n'oblige en rien un propriétaire à vendre ou à louer son marais. En revanche, s'il le vend, ces outils administratifs interviennent, et je voudrais saluer ici la politique de préemption de la communauté de communes sans laquelle de nombreux marais n'auraient pas pu être achetés par le Conservatoire du Littoral, empêchant ainsi l'installation des jeunes sauniers.

Dans le cadre du travail mené depuis 1995, nous avons constaté que malgré cet outil de préemption et l'extrême modération de l'augmentation des prix des marais (qui n'est en aucun cas comparable à celle des prix des terrains bâtis), un jeune saunier formé ne pourra pas rentabiliser un hectare de marais salant à plus d'un euro le mètre carré, ce que sont en mesure de faire beaucoup d'autres producteurs. Il est donc important de décider si l'on souhaite donner la priorité à la saliculture dans ces marais ou à des activités à valeur ajoutée beaucoup plus élevée. Il en existe plusieurs, et la communauté de commune a demandé qu'un autre travail soit mené sur les possibilités de partage et d'organisation rationnelle du marais afin d'éviter les conflits. On se heurte bien sûr au droit de propriété, mais certains élus ont été courageux et je les en félicite !

Par ailleurs, il a fallu convaincre un certain nombre de propriétaires rétais de louer leurs marais, et je remercie les anciens d'avoir fait confiance à des jeunes qui venaient de l'extérieur car c'est la meilleure preuve de réussite ! Ce qui n'empêche pas de s'interroger sur la question importante de la viabilité des exploitations salicoles et de la valorisation face à une saturation du marché, et les organismes économiques sont actuellement interrogés sur la façon dont ils gèrent ce rapport entre l'offre et la demande.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci beaucoup. Luc Bonnifait, qu'en est-il de la situation à Noirmoutier ?

*Luc Bonnifait, Président de la Communauté de Communes de Noirmoutier :*

L'historique est un peu différent sur Noirmoutier, dont la spécificité est d'avoir cru très tôt dans l'aquaculture. Dans les années 1970, tout le monde pensait que la saliculture avait disparu, la seule voie d'avenir étant l'aquaculture. Le syndicat mixte d'aménagement des marais qui a été créé à cette époque partageait d'ailleurs cette vision, et les marais ont été creusés de façon non négligeable, créant à mon sens un certain traumatisme chez les noirmoutrins en raison des friches industrielles qui en ont résulté. Il existe un réel attachement des noirmoutrins à leur île et à son milieu tels qu'ils l'ont connu et, dans ce contexte, un débat tel que celui qui a eu lieu ce matin n'aurait jamais pu avoir lieu à Noirmoutier au regard de cet historique ! Le plus surprenant, c'est que la protection du marais s'est finalement organisée autour de la reprise de l'activité salicole, et non pas autour de l'aquaculture comme les élus l'avaient imaginé à cette époque-là.

Je vais revenir à présent sur les propos de Jean Mauget, avec qui je suis tout à fait d'accord sur le fait que l'avenir de la saliculture et de ses débouchés économiques sont des points essentiels à considérer. Les élus que nous sommes peuvent accompagner cette démarche - même s'il est difficile d'être précurseur dans ce domaine - et nous remercions la Fédération des Coopératives d'avoir travaillé dans ce sens, notamment dans le cadre d'Interreg, ce qui nous a permis d'offrir notre aide dans cette démarche de reconnaissance du sel alimentaire.

Par ailleurs, il est vrai que parmi les mesures d'accompagnement des différentes politiques, la maîtrise foncière est un outil fondamental, d'où cette convention SAFER mise en place sur l'île de Noirmoutier qui envoie un signal fort aux propriétaires désirant vendre leur marais. En revanche, je tiens à préciser que la politique de préemption systématique de la collectivité (Conservatoire du Littoral, Communauté de Communes, Département et autres) a un peu évolué, car les terrains achetés par ce biais n'avaient

finalement jamais été revendus. Or, les élus ont fini par penser qu'il n'était pas forcément très sain que la collectivité exerce une maîtrise totale sur le foncier des marais. En effet, à Noirmoutier, l'approche environnementaliste n'est pas forcément bien considérée car elle est rarement en accord avec notre culture, et les noirmoutrins supportent mal de voir le marais à l'abandon.

A titre d'exemple, la réserve naturelle créée sur l'île comprenait une partie réservée aux oiseaux et une autre au sel. Or, des débats récurrents s'élèvent sur la part du sel et des surfaces de chauffe dans ce secteur, débats maîtrisés par les environnementalistes du fait du statut de réserve naturelle, ce qui inquiète beaucoup les producteurs. C'est pourquoi les réunions du conseil communautaire concernant l'achat des terrains et leur affectation sont toujours fastidieuses et un peu tendues ! Mais ce débat a le mérite d'exister et de soulever la question suivante : si l'on va trop loin dans la préservation, que se passera-t-il au moment des choix stratégiques sur la vie du marais ? Cet empilement réglementaire qui semble conférer une certaine sécurité aux sauniers soulève un certain nombre de questions.

*Jean-Claude Le Berre :*

Effectivement, rien n'est jamais acquis ! Yves Gaudebert, que pensez-vous de la proposition de Michel Coquard consistant à étendre les compétences des syndicats de marais et à imposer des travaux sur les marais ?

*Yves Gaudebert, Président du Syndicat Mixte des Marais de Noirmoutier :*

Tout d'abord, je souhaiterais préciser que je suis un "jeune" président de syndicat de marais et qu'il est difficile de succéder à quelqu'un qui a été pendant 30 ans à la tête du syndicat d'une manière peut-être un peu autocratique. Il a donc fallu travailler autrement, à savoir reprendre des dossiers et faire en sorte que ce qui n'était pas partagé sur l'île le soit par tout le monde. La seule chose qui m'intéresse, ce n'est pas mon avenir politique mais celui de nos marais. Nous avons donc mis autour d'une table, au sein d'une procédure de CREZH complexe, les différentes zones qui composent ce marais et dont les intérêts - ostréicoles, aquacoles, salicoles - sont totalement divergents, sans compter ceux des producteurs de pommes de terre ! D'ailleurs, à l'époque, le nom même du syndicat - SMAM ou syndicat mixte d'aménagement du marais - me dérangeait car il était synonyme de la transformation et donc de la disparition du marais.

Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une optique de protection des marais. Des erreurs ont effectivement été commises mais il faut savoir balayer le passé et, à cet égard, le CREZH a permis d'établir que des travaux ne pourraient pas être effectués sans concertation préalable des différents acteurs. Par ailleurs, au sein du comité des marais qui va bientôt être créé et qui comptera 40 personnes, les politiques seront en minorité (14 contre 26 acteurs). Ce comité décidera de ce qui se fera en termes de protection et d'attribution des marais, sachant que nous ne souhaitons pas que ces derniers soient transformés en "zoolands" du fait de la présence d'oiseaux.

Je crois énormément en la saliculture, et il faut à présent trouver des financements pour permettre aux sauniers de vivre de leur activité. Nous avons mené une enquête auprès des visiteurs de Noirmoutier : 80% d'entre eux viennent en raison de la présence de marais salants en culture. Cette activité rapporte donc aux hôtels, aux restaurateurs, aux campings et à toute une structure économique, et les saliculteurs n'en bénéficient d'ailleurs pas forcément. Nous devons donc trouver une solution pour que les acteurs économiques de l'île de Noirmoutier bénéficient d'une source financière plus importante car ces métiers doivent être reconnus à leur juste titre et ne doivent plus n'être qu'un travail de survie comme c'était le cas auparavant.

Malheureusement, à l'heure actuelle, une seule personne s'oppose à la signature du CREZH qui, je viens de l'apprendre, ne sera donc pas signé cette année, ce qui nous fait perdre 1/5ème de l'argent prévu dans le contrat avec l'Agence de l'Eau. Je trouve cela bien regrettable...

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci M. Gaudebert. Paul Neveur, bien que n'ayant pas pu assister à la présentation du "mille-feuilles", je suppose que vous êtes parfaitement au fait de toutes ces arcanes administratives nécessaires, du

moins pour certaines d'entre elles, à la préservation des activités agricoles et plus particulièrement salicoles. Quelle est votre vision de l'avenir de la production de sel sur l'île de Ré ?

*Paul Neveur, Conseiller Général de la Charente-Mariitime, Maire de la Couarde-sur-Mer :*

Dans l'ensemble, il est plutôt positif ! Il faut tout d'abord savoir qu'en 1995, j'étais président de la communauté de communes au moment où la réinstallation des sauniers a été envisagée. Or, peu de monde croyait à cette expérience, à l'exception des élus comme Léon Gendre et Michel Peltier et de quelques anciens sauniers qui ont aidé les jeunes à s'installer, ces derniers venant d'ailleurs principalement de l'étranger. On y croyait il y a douze ans, et j'y crois encore à présent ! Il est vrai que le problème difficile des débouchés reste à régler et des programmes comme Interreg peuvent probablement y contribuer, sachant que les professionnels ont un grand rôle à jouer et que les élus que nous sommes les accompagneront toujours dans cette démarche.

A l'époque de la relance du sel, nous souhaitions déjà que les jeunes qui viendraient s'installer bénéficient d'aides afin de pérenniser une activité qui peut être facilement fragilisée par de mauvaises conditions climatiques. Il est donc important que les sauniers soient bien accompagnés, et ils se sont d'ailleurs bien pris en main, aidés par la Chambre d'Agriculture et la Coopérative. Nous souhaitions également que le sel soit valorisé, procédure longue et fastidieuse à laquelle nous travaillons actuellement afin que le saunier puisse vivre de son marais. Nous avons également établi un CREZH pour définir les différentes utilisations du marais, et j'ai appris récemment que sur l'île de Ré, une trentaine de sauniers sur 89 ne vivaient que de leur activité - ce qui est plutôt bon signe - alors qu'auparavant, les sauniers ne pouvaient survivre qu'en pratiquant d'autres activités.

Par ailleurs, la coopérative s'est lancée dans des investissements assez lourds et je crois qu'elle est sur la bonne voie, même si aujourd'hui certains s'inquiètent un peu de l'absence de débouchés. Je suis pour ma part persuadé que nous finirons par identifier ces derniers - car ils existent forcément - par le biais d'une action commune.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci beaucoup ! Y a-t-il des questions dans la salle concernant le maintien et le développement d'une activité salicole au travers de ce programme européen ?

*Alain Legentil, paludier à Guérande :*

L'un d'entre vous pourrait-il nous expliquer ce qu'est un CREZH ? J'avoue que, personnellement, j'ignore tout de cet objet !

*Luc Bonnifait :*

Le CREZH est une action portée par l'agence de l'eau. Il s'agit de financements mis en place pour la préservation des zones humides, qui jouent un rôle d'épuration de l'eau. En effet, les sauniers sont particulièrement sensibles à la qualité de l'eau qui entre dans leurs marais, bien que les actions de l'agence de l'eau concernent les marais dans leur globalité, qu'ils soient salés ou doux. Ces contrats partent d'une étude effectuée en collaboration avec tous les professionnels. Sur Noirmoutier, il avait été décidé que les élus resteraient en retrait et le CREZH a donc été élaboré avec les techniciens (sauniers, Chambre d'Agriculture, cabinet d'études, etc.). Le dossier final reste toujours sujet à discussion, mais il a le mérite de déboucher sur un programme d'actions concrètes et des financements correspondants, et vous avez pu percevoir l'amertume du Président du SMAM de Noirmoutier à propos de l'impossibilité actuelle de mettre ce CREZH en place dès à présent. Malheureusement, ainsi va la vie publique !

*Philippe Boudeau :*

Je souhaiterais juste ajouter un complément d'information : CREZH signifie Contrat Restauration Entretien Zone Humide, de la même façon qu'il existe des contrats restauration entretien pour les rivières.

res et les bassins versants, et cet outil est uniquement proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Nos partenaires étant tous situés sur la région Loire-Bretagne, cela n'est pas un problème pour le moment. Le principe de fonctionnement du CREZH repose sur un état des lieux et un diagnostic et, ensuite, la possibilité de contractualiser sur cinq ans afin d'effectuer des travaux et de mettre des comités en place. Il existe donc une grande créativité autour de ces contrats qui est très intéressante et, à mon avis, porteuse d'idées pour l'avenir.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci, Messieurs, pour ces précisions ! Je vais à présent demander à Geneviève Delbos de venir nous rejoindre pour une présentation sur la transmission des savoir-faire.

## La saliculture aujourd'hui... et demain

### Des savoir-faire...

• *Intervention de Geneviève Delbos, anthropologue à l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (CNRS) :*

Bonjour à tous. L'activité Interreg III "savoir-faire et techniques salicoles" avait fixé huit objectifs initiaux qui étaient un peu dispersés, chaque partenaire ayant apporté, sans trop de concertation, sa propre vision des choses. Nous les avons recentrés autour de trois axes de travail afin de pouvoir satisfaire aux résultats attendus les plus importants.

Il nous a tout d'abord semblé urgent de réaliser un état des lieux de l'activité salicole sur les différents sites de l'Atlantique, ce qu'on en savait comprenant beaucoup de nébuleuses et d'approximations. On ignorait quelles étaient réellement les conditions d'exploitation salicole prévalant sur 9 des 11 sites du projet Interreg (à l'exception des marais de Séné et du site de Leiria au Portugal, où l'on ne pense pas relancer l'activité salicole). La finalité de cet état des lieux était donc d'identifier précisément l'importance relative de l'activité artisanale sur chacun de ces sites et de disposer d'une base commune de données servant à la réflexion sur la mise en œuvre de stratégies de développement. Le tableau ci-après (*cf. page suivante*) résume à grands traits la situation salicole sur tous les sites.

Comme vous pouvez le constater, il existe de très grandes différences entre les 9 sites, les pourcentages exploités en saliculture artisanale concernant seulement la superficie de la zone de marais salants et non pas celle de toute la zone humide. Mis à part le site de Guérande (et, dans une moindre mesure, l'île de Ré), où plus de la moitié du site est destinée à la saliculture active, on voit que cette dernière occupe peu de place sur les autres sites. Si on se rapporte au nombre d'exploitations artisanales, il existe en France trois sites relativement importants alors qu'au Portugal, la régression est très forte, le seul site encore exploité actuellement étant celui de Figueira da Foz. En Espagne, on ne compte pratiquement plus aucune exploitation, à part à Cadix où deux unités traditionnelles ont été maintenues sur des exploitations semi-industrielles qui sont par ailleurs parties en déliquescence et dont il ne reste que cinq salines actives qui n'occupent que 2,4% du territoire. Sur l'île de Gran Canaria, il ne reste plus que trois exploitations, dont une épisodique, sachant que nous ne sommes plus là sur des sites de marais salants, comme nous le verrons tout à l'heure. Quant au site du Valle Salado de Añana, il s'agit là d'un site continental d'exploitation artisanale de sources salées objet d'un plan complet de restauration à des fins de tourisme culturel, et dont un tiers de la superficie sera remis en production salicole artisanale. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet aspect, car nous avons peu de temps pour discuter de tous les travaux conduits dans le cadre de cette activité.

Le deuxième axe a consisté à reconstituer des dossiers techniques contemporains présentant les techniques et les savoir-faire salicoles des marais salants de l'Atlantique. Il est vrai qu'il existe déjà de nombreux documents sur ce sujet. Il s'est pourtant avéré nécessaire de tout réactualiser et de reprendre l'intégralité des éléments ; tout d'abord au regard des évolutions qui se sont produites et des pro-

Recueil de données 2005	Superficie du site	% exploité en saliculture artisanale	Nbre d'exploitations artisanales	% en friches salicoles	Autres usages dominants
<b>Sites français</b>					
Presqu'île guérandaise	G 1 309 ha M 392 ha	56,4 % 19,6 %	310 35	36,3 % 25,5 %	- Aquacoles 38,1 % dont 26,4 % abandonnés
Ile de Noirmoutier	1 819 ha	9,9%	99	50 %	Agricoles 14,7 % Aquacoles 10,7 % Naturalistes 9,5 %
Ile de Ré	1 564 ha	28,5%	92	30,3 %	Aquacoles 19,6 %
<b>Sites portugais</b>					
Ría de Aveiro	1 412 ha	3,5%	8 dont 4 plus ou moins partiellement ou épisodiquement	68,5 %	Aquaculture 28 %
Figueira da Foz	1 456 ha	26,4%	31	22,3 %	Aquaculture 37,8 %
Castro-Marim	1 424 ha	2,1%	6	13,3 %	1 saline industrielle 21,1 % 1 semi-industrielle 2,1 %
<b>Sites espagnols</b>					
Cadiz	11 219 ha	2 unités traditionnelles annexes de deux exploitations semi-industrielles		9,7 %	Aquaculture 30,2 % Saliculture industrielle 10,7 % (2 salines) Saliculture semi-industrielle 2,4 % (5 salines)
Gran Canaria	4,71 ha (5 salines)	3 salinas (2,91 ha)	3 dont 1 épisodiquement	2 salinas (1,80 ha) dont 1 objet de restauration intégrale (1,15 ha)	-
Valle salado de Añana	0,4256 ha	Site continental d'exploitation artisanale de sources salées objet d'un plan de restauration intégrale à des fins de tourisme culturel, un tiers de la superficie prévu pour la remise en production			

fondes modifications qu'elles ont entraîné ; ensuite, parce que nous nous sommes aperçus que, dans les documents existants, certains aspects étaient compilés d'un site à l'autre alors que cela ne correspondait pas forcément à la réalité sur le terrain.

La réactualisation des données a été effectuée à travers une approche identique : établir pour chacun des sites un descriptif de l'agencement de l'outil en tenant compte des évolutions contemporaines ainsi qu'un descriptif de la conduite productive sur un cycle annuel. Ces descriptifs ont été complétés par des schémas et un lexique des termes techniques propres à chaque marais salant. Nous avons souhaité impliquer les producteurs dans cette démarche car, en tant qu'experts de la saliculture, ce sont les plus à même d'expliquer l'outil et sa conduite. Nous avons institué des groupes de travail et de discussion sur chacun des marais concernés, après avoir, lors de réunions intersites, bien précisé l'approche méthodologique commune et la démarche entreprise. Une fois formalisés, ces dossiers ont été soumis pour validation aux producteurs concernés.

Ce travail a été mené sur les trois sites français mais également au Portugal, car il s'est avéré difficile de faire effectuer le même travail localement. J'ai donc travaillé avec une productrice de l'île de Ré qui parle portugais, Michèle Jean-Bart. C'est à partir des entretiens que nous avons menés là-bas avec les producteurs référents que le dossier a pu être rédigé. Quant à l'Espagne, compte tenu du faible nombre de producteurs, nos partenaires espagnols se sont chargés de constituer eux-mêmes les dossiers selon la méthodologie proposée.

Tous ces dossiers se trouvent dans les documents qui vous ont été remis ; ils sont conséquents car nous avons tout repris de A à Z. Ils comportent, d'une part, une présentation des sites à partir des données réelles recueillies dans l'activité 0 (état des lieux) dont je m'étais occupée par ailleurs (repères climatiques, géographiques, pédologiques, historiques, répartition des usages actuels du marais, etc...) et, d'autre part, une situation très précise de la saliculture avec une analyse de ses composantes actuelles - cette dernière ayant pu être précisément effectuée sur les trois sites français, un peu plus difficilement sur les sites portugais et de façon beaucoup plus évanescente sur les sites espagnols.

Par ailleurs, nous avons réalisé un descriptif complet de l'outil productif et des travaux dont il est l'objet. Il s'agissait de faire ressortir, par delà le principe technique commun à tous (traiter l'eau de mer par évaporation naturelle pour en recueillir manuellement le sel à intervalles rapprochés) les spécificités propres à chacun des sites de production dans l'organisation de l'outil et sa gestion hydraulique comme dans la conduite des différents travaux sur un cycle annuel (avant et pendant la saison de production proprement dite).

Ce travail a été mené en vue de disposer d'une base commune de données pour comparer les manières de faire et mieux situer les raisons d'être de chacune, réfléchir en connaissance de cause sur les stratégies communes et différenciées à mettre en oeuvre afin de faire reconnaître cette profession et faire valoir les particularités de l'exploitation de chaque site.

En d'autres termes, nous avons cherché à constituer des documents de référence propres à chaque site pour, d'une part, mettre en place ou réactualiser des formations appropriées aux différentes conditions d'exercice et aux besoins actuels de l'activité; d'autre part, promouvoir et valoriser l'activité, le site d'exploitation, les productions mises sur le marché; notamment, fournir des éléments techniques susceptibles d'étayer les démarches et dossiers de reconnaissance, de certification d'origine ou autre, à mettre en place, et offrir un ensemble de données à même de servir de support à toute forme de valorisation ou de promotion au niveau commercial, institutionnel et culturel. En effet, au cours de toutes ces enquêtes de terrain, nous avons constaté une certaine méconnaissance de l'organisation de ces outils productifs et des travaux qui sont menés.

En ce sens, ces dossiers sont destinés à la fois aux exploitants actuels, aux candidats à l'installation, aux échanges professionnels entre producteurs des différents sites dans les démarches communes qu'ils entreprennent et aux médiateurs administratif, économiques, sociaux et culturels.

Sans m'étendre davantage sur la manière dont nous avons travaillé, je vais vous présenter rapidement les différents schémas d'organisation des salines qui illustrent les dossiers réalisés. Et d'abord ceux présentant l'organisation d'ensemble de l'outil productif sur les différents sites. A l'exception du Valle Salado de Añana, comme je vous le disais, dans le principe commun de production, l'eau de mer constitue la matière première, qui est traitée par évaporation naturelle sur des ateliers de production formés de bassins de concentration et de cristallisation.

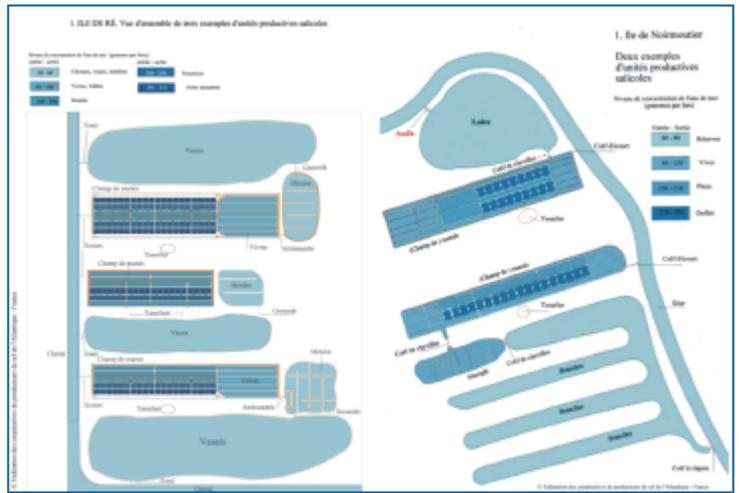
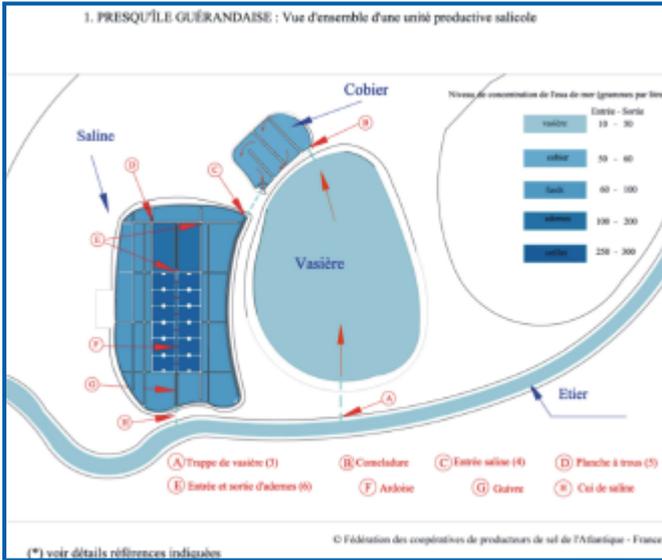
Sur les trois sites français et portugais l'outil productif est donc organisé selon un système gravitaire d'alimentation en eau de mer qui comprend obligatoirement un bras de mer (ou parfois l'estran), une réserve où la matière première est stockée entre deux marées de vives-eaux, un premier ensemble de surfaces où prend place le processus de concentration en sel par évaporation naturelle, et en bout de circuit ce que j'appelle une partie saunante ou partie productive proprement dite, qui pourra être composée de réserves quotidiennes d'eau concentrée et de surfaces de cristallisation.

Selon les sites, la répartition des différents constituants de l'outil pourra cependant être très différente. Par exemple, sur certains sites, les réserves et les surfaces de concentration seront confondues; sur d'autres, dans la partie saunante peuvent exister deux types de réserves quotidiennes d'eau concentrée destinées à alimenter les cristalliseurs; ailleurs encore, au cours de la saison de production, les réserves quotidiennes d'eau concentrée peuvent être transformées en cristalliseurs. Tout ceci implique l'existence de dispositifs hydrauliques spécifiques d'admission ou de régulation d'eau de mer, auxquels s'ajoutent des modes différents de gestion de l'eau de mer :

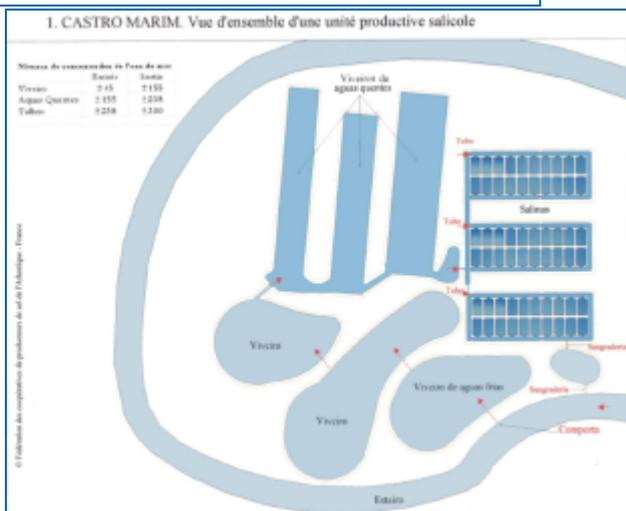
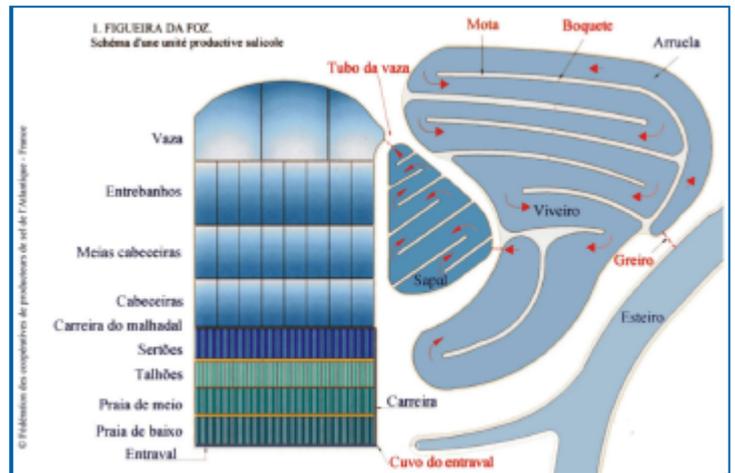
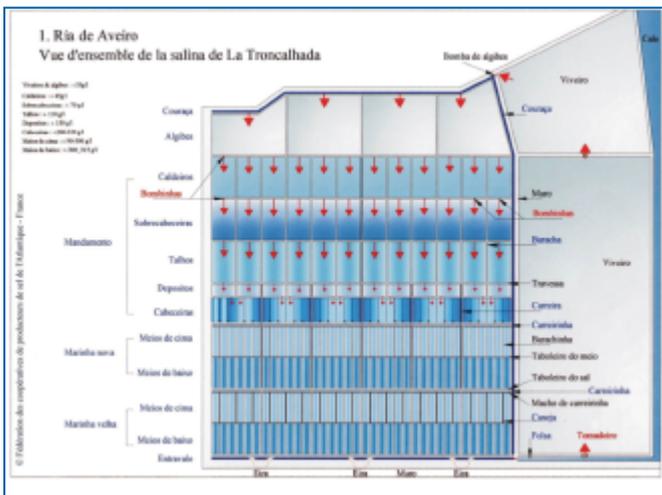
- par circulation en continu avec réglage de débit (ce qui est le cas des sites français) pouvant aller de la réserve jusqu'au cristalliseur ou une certaine catégorie de surfaces de concentration;
- par transfert de l'eau de bassin à bassin (ce qui est le cas des sites portugais)

Comme vous pouvez le constater, sur le schéma d'ensemble d'une unité salicole du bassin de Guérande (*cf. page suivante*), l'outil productif comprend un bras de mer, une vasière ou réserve, une première surface de concentration dans un bassin intermédiaire externe à la saline, des surfaces de concentration à l'intérieur de la saline et, au centre de l'outil productif, les surfaces de cristallisation. Les points de réglage sont indiqués en rouge. Je précise que tous les schémas ont été établis à l'échelle.

Sur les sites de Ré et de Noirmoutier, les dispositions sont différentes. Vous remarquerez une spécificité de Noirmoutier, à savoir la réserve d'eau en forme de peigne. Sur le site de l'île de Ré, les bassins sont disposés en rangées parallèles aux deux grandes bosses longitudinales de l'emprise salicole.



Sur le site portugais de la lagune de Aveiro, on retrouve le bras de mer, la réserve sur le côté et un complément de la réserve qui se trouve dans l'emprise de l'unité productive proprement dite et, à partir de là, la disposition en rangées parallèles avec transfert de l'eau de bassin à bassin. Sur le site de Figueira da Foz, la disposition est à peu près similaire, à cette différence que les réserves ne sont pas propres à une seule unité productive mais peuvent être communes à plusieurs. Ces réserves, de taille importante, sont compartimentées par des talus très forts et servent également à la pisciculture.



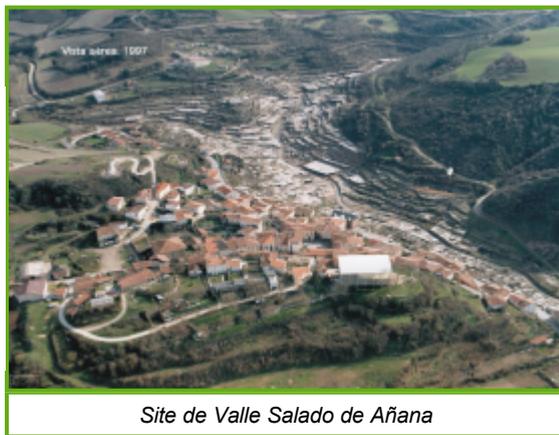
Quant au site de Castro Marim, la vue d'ensemble montre de la réserve ici formée de plusieurs bassins communiquant librement entre eux et servant de premières surfaces de concentration. A partir du dernier compartiment, l'eau est introduite dans la partie saunante établie dans une emprise séparée.

Dans l'île de Gran Canaria, il ne s'agit pas de marais salants à proprement parler mais de petites unités de production artisanales de sel établies sur la côte sud-est de l'île. On en recensait vingt-six dans les années soixante mais il n'en reste que cinq aujourd'hui, dont deux seulement en exploitation. Il n'y a pas de dispositif d'admission d'eau de mer par gravité comme sur les marais salants mais un système de pompage en mer. Les réserves (un ou deux bassins selon les cas) servent également de surfaces de concentration à partir desquelles l'eau est acheminée vers les cristallisoirs établis sur trois plans différents.

Je passerai très vite sur le site du Valle Salado de Añana, où nous ne sommes plus sur des marais salants littoraux mais dans une zone de montagne sur un site continental d'exploitation de résurgences d'eau salée. Sur les versants de la vallée, au milieu de laquelle coule une rivière d'eau douce, sont établies des plate-formes de traitement par évaporation naturelle de ces sources salées qui font en sortie autour de 220 grammes de sel par litre.



Site de Gran Canaria



Source : Geneviève Delbos

Site de Valle Salado de Añana

Les unités salicoles comportent, outre des séries de petits cristallisoirs en ciment établis sur plusieurs plans, des puits - pozos - ou réserves. Pendant la saison d'été, l'eau en provenance des sources en amont est acheminée par l'intermédiaire de canalisations en bois jusqu'à ces réserves où elle est puisée à mesure pour alimenter les cristallisoirs selon les besoins.

Outre ces schémas d'ensemble nous avons établi pour les trois sites français et les trois sites portugais des plans montrant l'agencement interne des salines proprement dites (ou champs de marais) ou encore, le cas échéant, un détail du cheminement de l'eau de mer d'une série de bassins à une autre,

ainsi que des plans des dispositifs hydrauliques spécifiques à chacun. Je les présente très rapidement pour vous montrer la grande diversité de ces agencements d'un site à l'autre mais aussi parfois sur le même site.

En ce qui concerne les sites français, un dispositif d'admission de l'eau de mer est installé à l'entrée de la réserve, mais ensuite, à partir de celle-ci, les dispositifs hydrauliques sont avant tout des dispositifs de régulation des débits d'écoulement en continu sur l'entièreté du circuit de concentration (cas notamment des unités salicoles guérandaises) ou du moins sur la majeure partie de celui-ci (jusqu'à l'entrée de la dernière série de surfaces de concentration servant de réserves en eau proche du seuil de cristallisation pour l'alimentation des cristallisoirs).

En ce qui concerne les agencements internes d'une unité salicole, chaque site a ses propres spécificités. Celui de la presqu'île guérandaise par exemple ne connaît qu'un type de configuration (avec des adaptations imposées par la topographie initiale des emprises) et on y voit un minimum de dispositifs de réglage. Sur les marais de l'île de Noirmoutier on trouve trois configurations différentes. Sur les marais rétais, la disposition initiale en rangées parallèles aux deux bosses longitudinales de l'emprise ou champ de marais a autorisé au cours des trente dernières décennies certaines modifications : les rangées de surfaces de concentration en bordure ont été comblées et transformées en chemins de roulage et les aires saunantes (ou cristallisoirs) alignées le long de celui-ci, afin de pouvoir collecter le sel directement en tracteur. Ce qui a donné naissance à de nouvelles configurations : on en compte sept aujourd'hui, dont deux dites traditionnelles et 5 dites modernes. Et dans la mesure où la partie saunante comporte deux types de bassins (nourrices et cristallisoirs) alimentés individuellement, les dispositifs de contrôle des admissions y sont relativement plus nombreux.

Sur les sites portugais de la lagune de Aveiro et de l'estuaire de Figueira Da Foz, les dispositifs hydrauliques sont très simples : ce sont des systèmes d'ouverture/fermeture par un bouchon. La saline est globalement agencée en rangées parallèles de bassins organisés en deux parties distinctes : une partie amont où sont établies les premières surfaces de concentration; une partie aval ou partie saunante dans laquelle les premières rangées de bassins servent d'abord de dernières surfaces de concentration mais peuvent être aussi utilisées en cristallisoirs en fonction des conditions saisonnières. A la différence des sites français, la montée en concentration de l'eau de mer admise à partir de la réserve ne s'effectue pas à travers une circulation continue de l'eau d'une série à une autre de surfaces. Elle est obtenue en transférant à intervalles réguliers l'eau d'un bassin d'une rangée supérieure à celui contigu de la rangée inférieure. Les dispositifs hydrauliques d'admission/évacuation sont donc très nombreux. Sur une saline de la lagune de Aveiro par exemple, j'avais calculé que pour réalimenter d'aval en amont son unité (une soixantaine de cristallisoirs), l'exploitant devait effectuer plus d'une centaine de manipulations quotidiennement.

Sur le site de Castro-Marim enfin, on se trouve dans un autre cas de figure. La saline comprend uniquement deux rangées de cristallisoirs entourés par un canal qui sert de dernière surface de concentration. L'alimentation de cette unité saunante à partir du dernier réservoir s'effectue en débouchant la communication établie à l'entrée du canal périphérique. On réapprovisionne, lorsque besoin est, chaque cristallisoir en perçant, avec un furador (tige d'olivier sauvage), son olhal, la fine barrure en argile aménagée au milieu de sa séparation d'avec le canal. L'orifice est rebouché ensuite par de l'argile que l'on plaque dessus avec une petite pelle.

Je ne vais pas m'attarder davantage sur les caractéristiques techniques de l'agencement et du fonctionnement des différentes salines, et sur ce qui fait la singularité de chaque site. Si le détail de ces agencements vous intéresse, vous trouverez toutes les explications ainsi que les schémas correspondants dans les dossiers auxquels j'ai déjà fait référence.

Comme vous avez pu le constater par ce rapide examen des schémas réalisés, la culture de l'eau de mer est très variée selon les sites. On retiendra surtout que globalement existent deux modes différents de gestion des unités productives : l'un repose sur une circulation continue de l'eau de mer et des systèmes de régulation des débits et des volumes en circulation; l'autre est basé sur le transfert de l'eau de mer, de bassin à bassin entre les différentes rangées. Les méthodes de travail ne peuvent donc pas être les mêmes, non seulement en raison des conditions géo-climatiques mais aussi en raison de l'organisation de l'outil productif et de son mode de gestion hydraulique, les deux aspects étant liés. A cela s'ajoutent encore d'autres éléments. Je n'en citerai qu'un. Cela concerne les modalités de récolte, lesquelles déterminent pour une grande part tout le travail de préparation des unités préalable à la saison production : en France, on récolte le sel sur de l'argile ; au Portugal, les récoltes se font "sel sur sel".

C'est toute cette diversité que nous nous sommes efforcés de mettre en valeur dans chacun des dossiers.

Je vais conclure sur le troisième travail de notre axe thématique : l'élaboration d'un référentiel-métier. Celui-ci est un outil synthétique de réflexion sur l'ensemble des composantes ou facettes d'une profession : il prend en compte les différents contextes de l'exercice de l'activité, techniques, économiques et sociaux, en repère les enjeux déterminants pour l'avenir du métier et identifie les compétences qui leur sont associées. C'est également l'outil préalable à toute mise en place (ou réactualisation) de dispositifs de formation et de constitution de référentiels pédagogiques. C'est enfin un outil de reconnaissance professionnelle : il permet d'identifier une activité productrice à travers les différentes fonctions qu'il lui faut assumer, et de faire valoir les compétences qui lui sont associées. Nous avons cherché à élaborer cet outil après avoir constaté qu'aucun référentiel emploi/compétences n'avait été établi pour la saliculture artisanale. Ce métier étant par ailleurs souvent réduit à sa seule composante technico-économique, il importait de faire valoir les autres facettes de cette activité. En effet, non seulement un saliculteur est un producteur agro-alimentaire,



Source : Geneviève Delbos

ce qui implique déjà un certain nombre de connaissances et de compétences, mais il est aussi l'exploitant d'un site collectif investi de fortes valeurs patrimoniales, à la fois environnementales et culturelles. A ce titre, il a un rôle essentiel à jouer.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de m'excuser d'avoir débordé sur mon temps de parole ! [Applaudissements]

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci beaucoup ! Y a-t-il des questions concernant cette intervention ?

*Samuel Poupin, saunier à l'île d'Olonne :*

Je suis très intéressé par le travail qui a été effectué, car nous allons peut-être enfin pouvoir éviter l'uniformisation de la récolte de sel sur les différents sites ! L'activité salicole pratiquée sur les sites étudiés dans le cadre de ce projet étant déjà importante, qu'en est-il des plus petits sites comme celui sur lequel je travaille, dont les gestes sont tout aussi patrimoniaux et traditionnels ? Y a-t-il une ouverture possible sur les micro-sites comme l'île d'Olonne, la Baie de Bourgneuf ou les salines de Bretagne ?

*Geneviève Delbos :*

Dans le cadre du programme Interreg, nous n'avons effectivement pas pu travailler sur les autres sites. Je voudrais tout de même signaler que ce travail, effectué en collaboration avec les producteurs, demande énormément de temps et d'investissement. Or, je me suis aperçue au cours de ces démarches qu'un certain nombre de sauniers ou de paludiers ne connaissaient pas bien leur site et ses particularités ainsi que ses différences par rapport aux autres sites. Il y a toujours eu des tendances à comparaison par ignorance de ces différences qui sont pourtant majeures. C'est pourquoi j'ai toujours insisté sur la restitution du vocabulaire technique propre à chaque site, car un terme technique correspond à une réalité du terrain. Il est évident que nous souhaiterions étendre ce travail aux autres sites actuellement exploités ou en cours de restauration, mais il faut trouver le temps et les financements ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'avais refusé d'aller en Espagne car je ne concevais pas de dépenser autant d'argent pour travailler avec si peu ou pas du tout de producteurs !

Je pense donc que cette démarche ne peut être entamée que s'il existe un minimum de producteurs sur les sites. A partir du moment où une profession redémarre avec des éléments nouveaux et une nouvelle génération, elle se remet au goût du jour et se réinvente. C'est ce qui s'est passé à Guérande depuis la fin des années 1970, à Noirmoutier et à Ré à partir des années 1990. C'est pourquoi nous avons éprouvé le besoin de tout réactualiser. Pour l'instant, dans les marais bretons, à Oléron ou dans le bassin de la Seudre en Charente-Maritime, l'activité salicole n'en est qu'à ses débuts. Attendons qu'il y ait un peu plus de producteurs pour revoir et réactualiser leur étude à partir de toutes les nouveautés qui ne manqueront pas d'apparaître. Ce qui prouvera par ailleurs que cette profession est dynamique, qu'elle sait se réinventer, qu'elle sait répondre aux enjeux de son époque et qu'elle peut répondre notamment aux enjeux économiques actuels !

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci à Geneviève Delbos pour le travail accompli [Applaudissements]. Le CD-Rom qui vous a été distribué aujourd'hui comprend d'ailleurs les études conduites sur tous les sites concernés.

*Christine Jarry-Dessis :*

C'est exact. Par ailleurs, ce travail ne s'arrête pas aujourd'hui ! Par exemple, une réunion se tiendra le 14 décembre avec l'ensemble des producteurs et Vivéa pour travailler sur l'utilisation, dans les trois ou quatre prochaines années, des outils proposés par Interreg.

*Geneviève Delbos :*

Ces outils ont d'ailleurs été immédiatement mis en service. En effet, en collaboration avec le nouveau responsable de la formation salicole de La Turballe, nous avons commencé à élaborer des fiches pédagogiques destinées aux candidats à la formation.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci pour toutes ces précisions ! Revenons à présent à la dimension économique de l'activité salicole, avec les interventions de Loïc Picart et de Marie-Thérèse Haumont.

## La saliculture aujourd'hui... et demain

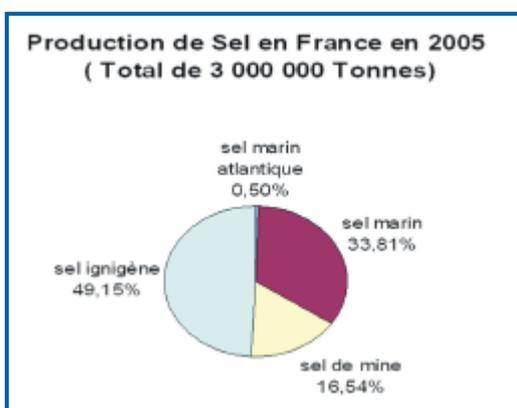
### Des femmes, des hommes, un produit

- *Intervention de Marie-Thérèse Haumont, Administratrice de l'Association Française des Producteurs de Sel Marin de l'Atlantique Récolté Manuellement, Présidente de la Coopérative de Guérande et paludière à Guérande :*

Bonjour à tous. Comme nous l'avons vu au cours de cette journée, le marais salant est un patrimoine important qui ne peut subsister que grâce aux hommes et aux femmes qui y travaillent et qui ne conçoivent pas de vivre autrement qu'en accord avec leur environnement, d'où l'aspect biodiversité. En revanche, il faut aussi que les paludiers et les sauniers puissent tirer des revenus suffisants de leur activité.

En France, près de 550 familles vivent du sel, à titre principal ou secondaire selon les cas. Les 345 paludiers de la presqu'île guérandaise comprennent 21% de femmes de toutes les tranches d'âge ; il ne s'agit donc pas uniquement de femmes qui, une fois que leur mari se retire, reprennent l'exploitation pour arriver à leur propre retraite. Par ailleurs, 55% des paludiers et paludières guérandais vivent exclusivement de leur production. Sur les 99 sauniers de l'île de Noirmoutier, 52% exercent leur activité à titre principal ou exclusif. Quant à l'île de Ré, 11% sont des femmes et 23% des 92 paludiers sont mono-actifs.

La moyenne d'âge - qui est d'environ 40 ans - a beaucoup baissé depuis ces dernières années, grâce notamment à la formation mise en place depuis 1979 et dont sont issus un grand nombre de paludiers des trois sites considérés.

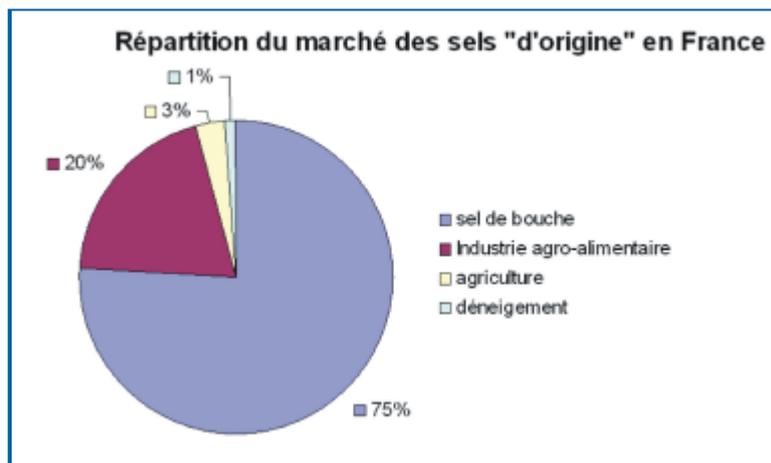


Concernant la production annuelle de sel artisanal en France, qui se monte à 15 000 tonnes annuelles en moyenne et donc à 0,5% du marché, nous constatons sur ce graphique qu'elle est très marginale par rapport à la production totale de 3 millions de tonnes. Il s'en est d'ailleurs fallu de peu que la profession disparaisse ou ne soit conservé qu'à des fins de démonstration, comme c'est le cas pour certains sites espagnols. C'est grâce à la ténacité de nos prédécesseurs que nous avons pu conserver un dynamisme sur le marais et préserver ces paysages remarquables.

La production de sel marin dit "d'origine" - qui ne bénéficie pas encore officiellement de ce terme, car c'est aussi l'objet du programme Interreg d'obtenir des signes d'origine et de qualité - est assurée pour plus des trois-quarts par le bassin de Guérande, l'île de Ré en produisant 15% et Noirmoutier 8%. Il conviendrait d'ajouter à cet trois grands sites français la production des sites de Bourgneuf, Bouin,

Beauvoir, Olonne et Oléron mais, comme on l'a dit tout à l'heure, ces sites n'étant pas compris dans le programme Interreg, ils ne figurent donc pas dans les chiffres dont nous disposons aujourd'hui.

Les débouchés des 3 millions de tonnes produites annuellement sont le déneigement et les industries, la consommation humaine (sel de table et industries agro-alimentaires) ne représentant environ que 10% du sel. Quant au sel de l'Atlantique, la quasi-totalité de sa production est réservée à l'alimentation humaine (75% en sel de bouche et 20% pour l'agro-alimentaire), le reste se partageant entre 3% pour l'agriculture et 1% pour le déneigement. Concernant le sel alimentaire, le contexte actuel est difficile car le marché se tasse depuis plusieurs années avec une récente régression constante. Le marché des sels de l'Atlantique dits d'origine s'est pourtant maintenu, bien qu'il subisse ce tassement en dépit de l'augmentation du nombre des opérateurs. Le marché, aujourd'hui très tendu, subit une forte concurrence et les parts de marché sont très convoitées.



Au niveau européen, comme on l'a vu tout à l'heure, le maintien de la production artisanale est très variable dans les trois pays concernés par le programme Interreg. La saliculture traditionnelle est quasiment inexistante en Espagne, à l'exception des Canaries, et en perte de vitesse au Portugal, la France restant le seul pays producteur de sel récolté manuellement bénéficiant de la meilleure organisation. Lors de la mise en place de ce programme, il a été prévu une étude de marché et de l'organisation de la profession sur quelques pays européens afin de porter d'une même voix les dossiers des producteurs au niveau de la Commission Européenne à Bruxelles. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la Fédération Européenne a vu le jour. Cette étude de marché concernait 6 pays, à savoir l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, la Slovénie et la Roumanie. Elle portait sur l'analyse macro-économique du pays, la typologie des consommateurs et leur perception du sel récolté manuellement, la valorisation du sel récolté manuellement, les conclusions et les recommandations. Le document final est en cours de réalisation et nous avons pu tirer quelques grandes lignes de l'analyse des six pays concernés :

- méconnaissance du sel récolté manuellement, par ailleurs peu présent sur le marché ;
- absence de segmentation du marché, sauf en France ;
- quasi-inexistence de la culture du sel ;
- absence de développement des courants "bio" et "terroir" ;
- image positive de la fleur de sel, pourtant destinée exclusivement à une clientèle aisée en raison de sa rareté et de son prix.

Suite à cette étude de marché, des actions de communication devront être entreprises, notamment sur les différents types de sel, leurs différences gustatives ainsi que sur les utilisations du sel et de la fleur de sel.

Concernant l'organisation de la profession, les trois pays ont été rejoints en cours de projet par les producteurs italiens de Trapani, qui avaient également déposé un dossier européen de demande d'accès aux signes d'origine et de qualité pour leur production traditionnelle. Les producteurs des quatre pays se sont donc regroupés en associations nationales, chacune d'entre elles adhérant à la Fédération

Européenne, créée en juillet 2007 afin, entre autres, de porter les dossiers auprès des interlocuteurs européens. Ce sujet sera d'ailleurs repris par Loïc Picart.

En France, le producteur de sel est avant tout agriculteur, même si son produit est encore classé comme minier. Il dépend donc de la mutualité sociale agricole. Les modes de faire-valoir sont identiques à ceux de l'agriculture (propriété ou fermage) ainsi que les aides à l'installation. La formation BPREA est d'ailleurs gérée par la Chambre d'Agriculture. Le produit "sel récolté manuellement" ne bénéficie d'aucune aide directe ; en revanche, les collectivités territoriales apportent leur concours financier dans différentes opérations :

- entretien et réfection des digues par les communes ou les communautés d'agglomération ;
- participation des conseils généraux et régionaux et des communautés d'agglomération à la formation et à l'installation ; on peut rappeler à ce titre que les conseils régionaux financent la formation BPREA et, ainsi que les conseils généraux, apportent une dotation au moment de l'installation ; quant aux communautés d'agglomération, elles aident au financement de la formation, soit en complément d'indemnités durant la formation, soit en prenant en charge certains frais de déplacement.

Par ailleurs, nous avons parlé ce matin de l'apparition de 3 mesures agri-environnementales en 3 ans. En fait, concernant le marais, il s'agit plutôt de 6 mesures en 12 ans, à savoir la CNAT, l'OGAF, l'OLAE, les CTE, les CAD et enfin les MAE, qui sont actuellement sujettes à discussion. En effet, dès l'apparition de ces mesures, les professionnels salicoles ont toujours souhaité qu'elle comportent un volet "exploitation" et un volet "entretien du territoire" incluant des travaux intéressant l'ensemble du marais et donc lié à la gestion collective du territoire, que ce soit sur les digues, l'entretien en eau de parties incultes, la remise en état de salines ou l'éradication des plantes invasives. Aujourd'hui, les aspects réglementaires ne prennent pas en compte les spécificités salicoles, et les discussions butent, entre autres, sur les décisions de ramener l'indemnisation à la surface au regard de la réglementation européenne, qui ne classe pas l'activité salicole en culture spécialisée, d'où l'impossibilité de bénéficier d'une référence "terre agricole" par rapport à une surface salicole ; l'indemnisation en sera alors largement diminuée par rapport aux anciens contrats, et les travaux effectués ne seront peut-être plus de la même envergure.

Par ailleurs, nous nous sommes aperçus que les MAE envisageaient d'appliquer exactement les mêmes mesures aux trois sites de Guérande, Noirmoutier et Ré sans tenir compte de leurs spécificités et de leurs priorités, ce qui ne nous semble pas une bonne chose pour la préservation desdits sites.



Source : Valérie Baverel

J.C. Le Berre, M.T. Haumont et L. Picart

Enfin, la profession a toujours considéré le marais dans sa globalité, qu'il s'agisse des surfaces liées à l'exploitation mais également des travaux collectifs, indispensables à l'entretien de cette gigantesque mosaïque. Or, aujourd'hui, l'administration remet en cause cette prise en compte globale. M. Gendre - qui vient de s'absenter - nous a invités tout à l'heure à solliciter les élus, ce que nous faisons donc ici afin qu'ils continuent à nous soutenir dans nos demandes au niveau de ce dossier qui concerne l'intérêt de la gestion du territoire, de la pérennisation de la filière et du maintien des exploitants. Par ailleurs, afin d'assister les paludiers et sauniers des différents sites dans leurs démarches d'inscription aux annexes des règlements européens, l'Association Française pourrait aussi être une force de proposition dans l'élaboration des mesures agri-environnementales afin que ces dernières prennent en compte les spécificités des différents sites.

Je vous remercie de votre attention. *[Applaudissements]*

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci pour cette vision socio-économique de la production de sel en France et en Europe. Loïc Picart va nous apporter des compléments sur cette présentation et notamment sur le volet européen.

• *Intervention de Loïc Picart, Administrateur de l'Association Française des Producteurs de Sel Marin de l'Atlantique Récolté Manuellement, Président de la Coopérative des Sauniers de l'Île de Ré et saunier à Ars-en-Ré :*

Il est vrai que depuis ce matin, nous n'avons pas du tout parlé du produit. Or, l'étude de marché a démontré, entre autres, la régression du marché et a abouti à des recommandations liées au produit. La question est alors de savoir quelle est la réglementation qui s'applique au sel aujourd'hui.

Revenons tout d'abord sur la définition du sel de terroir, récolté manuellement : c'est un élément indispensable à l'organisme et important pour le goût, utilisé notamment par les industriels en tant que réhausseur de goût, raison pour laquelle nous le retrouvons dans l'ensemble des plats préparés. C'est également un élément important dans la préparation culinaire. Depuis des siècles, le sel marin est recherché pour la conservation des aliments et pour ses qualités gustatives ; il est composé en grande partie de chlorure de sodium et d'autres éléments provenant du milieu naturel, en particulier pour le sel récolté manuellement puisqu'il s'agit d'un sel non raffiné qui contient des sels secondaires et des oligo-éléments. Ce produit est donc recherché par le consommateur, et la répartition du marché du sel d'origine en France en est la preuve puisque 95% du sel récolté manuellement sont consommés par l'homme.

En France, aucune réglementation ne s'appliquait au sel jusqu'en 1985 où, lors de l'établissement du codex alimentarius, une première définition de l'alimentarité du sel a été établie par les industriels sur la base de 97% de chlorure de sodium et sur des taux de 5 métaux lourds. Cette norme a été reprise en 1997 au niveau français et une réglementation a été instituée sur le sel qui excluait les producteurs de sel récolté manuellement puisqu'en moyenne, celui-ci atteint un taux de 96% de chlorure de sodium. La profession salicole a donc été confrontée à la réglementation puisqu'elle mettait sur le marché un sel non considéré comme alimentaire. Depuis 1999, la Fédération des Coopératives s'est battue pour obtenir la modification de l'arrêté de 1997 et l'obtention de la reconnaissance alimentaire pour le sel récolté manuellement par la diminution du taux de chlorure de sodium de 97% à 94%.

Après 8 années de combat, 4 avis favorables de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments), des dizaines de courriers aux ministères concernés, une tentative de passage en Conseil d'Etat et une réunion interministérielle, la profession salicole a finalement obtenu, le 24 avril 2007, la modification de l'arrêté et la parution d'un nouveau décret reconnaissant la spécificité du sel récolté manuellement et fixant le taux de chlorure de sodium à 94%. Aujourd'hui, la réglementation est donc conforme aux réalités de la production de sel qui est présente sur la côte atlantique depuis le 8ème siècle, voire plus.

Il s'agit là d'un élément essentiel car cette "non-conformité" à la réglementation empêchait la profession d'obtenir des signes officiels de qualité pour ses produits, en France comme au niveau européen. Or, ainsi que le préconise l'étude de marché, il est important pour les producteurs de mettre en avant les différences et les qualités de leur sel. L'une des actions du projet SAL a donc été, conformément au choix des producteurs, d'obtenir cette reconnaissance par le biais de signes officiels de qualité de façon à préserver les origines du produit (IGP "Indication Géographique Protégée" ; AOP "Appellation d'Origine Protégée") et sa méthode de récolte (Attestation STG "Spécialité Traditionnelle Garantie").

Or, l'obtention de ces signes de qualité au niveau européen se heurte à un autre obstacle : le fait que le sel ne soit reconnu ni comme un produit agricole, ni comme un produit alimentaire. Il n'a donc pas été inscrit d'office dans les annexes qui listent les produits susceptibles d'obtenir des signes de qualité. C'est la raison pour laquelle l'Association Française et la Fédération Européenne ont déposé des requêtes au niveau européen afin d'inscrire le sel dans l'annexe du règlement 510-2006 définissant les produits pouvant obtenir l'IGP ou l'AOP et la fleur de sel dans l'annexe du règlement 509-2006 définissant les produits pouvant prétendre à une STG.

C'est donc un nouveau combat qui commence car même si la Commission Européenne et le Parlement Européen se sont engagés à examiner notre demande dans les plus brefs délais, ceux-ci sont tout de même assez longs - entre 3 et 4 ans en raison de la modification actuelle de l'ensemble de la nomenclature des signes officiels de qualité européens. Or, il est important pour la profession salicole d'obtenir rapidement ces signes de qualité car nous devons pouvoir faire face aux concurrents directs

que sont les sels industriels, qui surfent également sur cette vague de produits du terroir. En effet, depuis l'émergence du sel de terroir sur le marché, on a vu des opérateurs arriver sur le marché et proposer des pseudo-produits du terroir ou d'origine qui ont grignoté des parts de marché au sel récolté manuellement. Or, comme le précisait M. Patsouris ce matin, nous devons impérativement apporter des garanties au consommateur et mettre le produit en avant par l'intermédiaire de signes officiels de qualité. C'est là toute l'importance de la démarche qu'il faut poursuivre en mettant en place un suivi actif des requêtes déposées à la Commission Européenne. Dans ce contexte, nous allons à nouveau avoir besoin d'un soutien politique et de la mobilisation de l'ensemble des producteurs par le biais de l'Association Française et de la Fédération Européenne.

En conclusion, les marais salants et les producteurs de sel français ont obtenu un statut agricole et, depuis avril 2007, le sel est reconnu comme un produit alimentaire. En revanche, il est important de ne pas s'endormir sur ce succès et de continuer à travailler en concertation, à la fois au niveau local pour pérenniser l'activité salicole au travers des aspects territoriaux, fonciers et environnementaux qui nous ont été présentés aujourd'hui, et également au niveau national et européen pour protéger les origines et les spécificités des produits et des sites de marais salants littoraux. Il nous reste donc encore beaucoup de travail à accomplir et d'objectifs à atteindre !

Je vous remercie. *[Applaudissements]*

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci Loïc Picart. Le fait que la France préside l'Union Européenne à partir du second semestre 2008 serait-il de nature à vous aider dans le suivi de vos requêtes auprès de la Commission Européenne ? Allez-vous saisir cette opportunité ? Par ailleurs, la refonte de la politique agricole commune peut-elle également vous servir, notamment dans le cadre de la réforme des règlements communautaires sur les signes officiels de qualité ?

*Michel Coquard :*

Je ne peux pas répondre sur la réforme de la PAC, qui ne sera probablement pas déterminante pour la profession salicole, même si je pense qu'elle va probablement tendre vers une meilleure prise en compte de l'effort fait par les agriculteurs, et donc par la profession salicole, pour préserver la biodiversité.

Concernant la présidence de la France à partir de juillet 2008, n'étant pas experts en la matière, nous nous faisons conseiller par des personnes qui naviguent dans ces réseaux très spécialisés - et qui, d'ailleurs, nous coûtent très cher !

Pour résumer et mieux comprendre la situation, le Parlement Européen s'est prononcé favorablement en faveur de l'introduction du sel dans les annexes des règlements qui définissent la qualité et l'origine. La Commission Européenne s'est quant à elle engagée à inscrire le sel dans ces annexes, ce qui est important pour nous, mais dans un même temps, elle a engagé une révision globale de la politique qualité, et les délais qui devaient être de 6 mois à un an sont passés à 3-4 ans, ce qui nous pose un sérieux problème puisque nous sommes concurrencés actuellement par de faux produits, et notamment par de la fausse fleur de sel qui vient d'Angleterre ! Si cette tendance continue, la fleur de sel et l'ensemble de nos produits seront totalement banalisés et la plus-value qu'on en tire et qui nous fait vivre risque de disparaître.

Il faut donc aller vite, or les techniciens de la Commission nous disent qu'ils doivent attendre le bilan global de la révision de la politique qualité mais que si nous bénéficions de pressions politiques de très haut niveau, les démarches pourront probablement être accélérées. En Italie, le ministre a déjà été sensibilisé par nos collègues italiens et, il y a une dizaine de jours, nous avons rencontré notre ministre français. Par ailleurs, j'ai appris vendredi dernier que le ministre de l'agriculture, M. Barnier, avait rencontré M. de Castro, son homologue italien, et qu'il s'ensuivait un engagement d'intervention auprès de la Commissaire Européenne, Mme Fisher-Boel, pour que le sel soit inscrit rapidement dans les annexes. Nous espérons bien entendu que tel sera le cas. Par ailleurs, nous nous sommes rendus à Bruxelles il y a quelques jours afin de rencontrer les représentants permanents des Etats, des Régions

et des membres de la commission "agriculture européenne". Tout le monde est très sensibilisé à notre action et nous avons reçu un excellent accueil. Les représentants de la commission attendent également le bilan de la révision de la politique qualité, et les représentants des Etats, auprès de qui nous avons particulièrement insisté sur l'urgence de la situation, se sont engagés à sensibiliser leurs ministres respectifs, notamment en Espagne, au Portugal et en Slovénie. Un conseil des ministres agricoles se tiendra à Bruxelles le 26 novembre prochain et devrait déboucher sur une motion des ministres rédigée en faveur de l'inscription rapide du sel dans les annexes et destinée à Mme Fisher-Boel.

Nous sommes donc raisonnablement optimistes, malgré la complexité et la lourdeur de cette technocratie, et nous sommes présents à tous les niveaux afin que les choses évoluent très rapidement.

*Jean-Claude Le Berre :*

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ou d'autres interventions ?

#### Echanges avec la salle

**Didier Guilet, paludier à Guérande et président de l'Association pour la Promotion du Sel de l'Atlantique :**

Je reviens un peu en arrière sur la présentation de Marie-Thérèse Haumont et sur certaines choses qui ont été dites et qui ne sont pas tout à fait exactes ou qui appellent des compléments d'information. Par exemple, il a été précisé qu'il n'existait pas d'aides directes aux produits - ce qui est une chose avérée. En revanche, la Région des Pays de la Loire a instauré une aide indirecte très importante sur le produit, à savoir des subventions qui ont été mises en place en 1991 au moment où la filière du sel de l'Atlantique récolté manuellement a obtenu la possibilité pour l'ensemble des sites du littoral français d'adhérer au Label Rouge. Pour le moment, seule Guérande a fait ce choix, mais il est important de se souvenir que les signes officiels de qualité datent de cette époque. A ce titre, des aides avaient été mises à la disposition des producteurs, et il en existe actuellement sur les programmes qualité STG, IGP et AOP qui sont en cours de développement.

**Loïc Picart :**

Juste une petite précision : lorsqu'on parle d'aides directes au produit, il s'agit des aides de type PAC qui sont liées à l'exploitation et non à une démarche qualité !

**Didier Guilet :**

C'est pourquoi je les ai qualifiées d'aides indirectes ! Malgré tout, il s'agit d'aides et de reconnaissance des pouvoirs publics sur nos produits, et une aide indirecte destinée à la communication sur un signe de qualité, c'est bien une aide à la vente du produit.

Par ailleurs, je suis un peu déçu par une autre diapositive qui présentait deux préconisations destinées à assurer la pérennité de nos exploitations et de notre activité. J'en ajouterais deux : tout d'abord, tenter de résoudre les problèmes de communication et de mise en marché existant actuellement entre la Coopérative de Guérande et celle de l'Île de Ré et qui nous causent de sérieuses inquiétudes ; ensuite - et peut-être à l'aide des politiques, que je remercie de leur présence aujourd'hui - essayer de se concerter pour développer l'accès à de nouveaux marchés, dans des conditions un peu moins conflictuelles que celles qui prévalent entre les différents producteurs à l'heure actuelle.

**Jean-Claude Le Berre :**

Merci pour ces remarques. Je voudrais juste préciser que l'aide directe au produit n'est plus vraiment dans l'air du temps, notamment dans le cadre de la politique agricole commune. Peu de pro-

duits en bénéficient actuellement, et la seule qui subsiste à l'heure actuelle est la fameuse prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes que les éleveurs connaissent bien mais qui va probablement disparaître au profit des DPU, ou droits de paiement unique.

**Marie-Thérèse Haumont :**

Je reviens à la remarque de Didier Guilet concernant les préconisations et souhaiterais préciser que les recommandations et les actions concernées sont liées à l'étude de marché conduite sur les six pays européens et ne s'appliquaient donc pas à la France. Cette étude étant toujours en cours de rédaction, nous avons seulement utilisé quelques éléments tirés de sa restitution. L'étude de marché concernant la France a été beaucoup plus succincte et sa restitution n'est toujours pas disponible.

**Didier Guilet :**

En attendant, nous sommes réellement confrontés à des problèmes de filière, et les gens de Ré et de Guérande n'arrivent pas toujours à s'entendre ! Si elle perdure, cette situation risque d'être préjudiciable aux trois sites, et il me semble que la seule solution soit d'en discuter autour d'une table assez rapidement car on sait que ça se passe mal sur le terrain. Les producteurs et les salariés des entreprises s'inquiètent de leur avenir, et je pense que la recherche de solutions relève entre autres de la responsabilité des coopératives et donc de la Fédération.

**Loïc Picart :**

Avant de répondre, je vais revenir un peu en arrière sur les relations entre les différents sites, qui ne datent pas d'hier, et sur la notion de filière, qui est relativement récente puisqu'elle a dû émerger à la création de l'Association Française des Producteurs de Sel Récolté Manuellement. Jusqu'à présent, la Fédération n'avait pas pour objectif de débattre des questions commerciales mais plutôt d'obtenir la reconnaissance par le biais des signes officiels. Toujours est-il qu'en 2002, les trois coopératives se sont regroupées et un audit de faisabilité d'un regroupement commercial des trois sites a été réalisé.

Sur l'île de Ré, nous avons toujours défendu le fait qu'il fallait absolument organiser la filière, à la fois sur le plan de la reconnaissance et sur le plan commercial. Malheureusement, ni Guérande ni Noirmoutier de nous ont fait part de leur volonté d'aller plus loin dans cette démarche. La situation actuelle de l'ensemble des sites est effectivement difficile car le marché est en régression, de plus en plus d'opérateurs apparaissent sur le marché et une grosse quantité de produits restent à positionner sur ce marché. Or, la situation qui prévalait en 2002, à savoir une faible production et une baisse des stocks, n'était pas forcément si différente que celle que nous connaissons maintenant, mais je pense qu'elle aurait pu être anticipée, ce qui n'a pas été le cas.

**Marie-Thérèse Haumont :**

Il est vrai que, depuis ce matin, nous avons beaucoup parlé de communication, de cohérence et de concertation entre tous les interlocuteurs du marais. Je pense qu'au vu de ce qu'on vient d'entendre, il y a bien deux sujets très distincts à traiter dans deux endroits différents. Aujourd'hui, ce colloque traite de l'accès aux signes officiels de qualité et d'origine au travers du programme Interreg, mais le problème commercial doit également être résolu, et des rencontres entre les coopératives de Guérande et de Ré seront bien entendu organisées sur ce thème. Je tiens cependant à ce que ces deux sujets soient traités séparément.

**Jean-Luc Baholet, paludier à Guérande :**

A l'époque où j'étais président de la coopérative de Guérande, il me semble bien être venu plusieurs fois dans cette salle pour tenter de trouver des arrangements concernant la filière et pour arriver à une union commerciale. Il s'est trouvé que, par la suite, vous avez été en désaccord avec

Noirmoutier mais à Guérande, nous avons fait des efforts et sommes venus vous rendre visite à plusieurs reprises. Il est vrai que nous avons eu quelques soucis avec un directeur commercial, mais nous les avons réglés. Nous avons tous nos responsabilités, alors ne rejetez pas la faute sur les autres !

**Geneviève Delbos :**

Afin de tenter d'élargir un peu le débat et de sortir de cette polémique, je souhaiterais ajouter un élément à tout ce qui vient d'être dit. Certes, vous vous intéressez au problème de l'accès à toutes ces démarches de qualité et d'origine, qui sont actuellement en cours de remise à plat par l'Union Européenne. Vous devez pourtant réaliser que vous n'êtes pas les seuls à être dans cette situation difficile. En effet, ces situations, on les retrouve dans d'autres domaines de production, et elles concernent l'ensemble des produits de terroir. Or, il se trouve que d'autres unités familiales de production cherchent d'autres voies et lancent d'autres types d'actions, notamment en Espagne, en Italie et au Portugal et, plus récemment, en Grèce et dans certains pays de l'Europe de l'Est.

Ces aspects sont rarement pris en compte car, à chaque fois que l'on raisonne en filière sur son propre produit, on oublie de voir ce qui se passe à côté. Pourtant, parmi les évolutions en cours, l'une des plus importantes concerne le maintien de la biodiversité. Or, vous ne mettez jamais en avant cet aspect dans les démarches que vous entreprenez lorsque vous restez dans le principe de la filière ou du produit, alors que le maintien d'un site et d'une biodiversité, que vous pratiquez naturellement dans le cadre de votre activité, est indissociable de votre produit. Si vous ne cherchez pas à mettre en place des démarches de qualité et d'origine qui mettent cet aspect en valeur, vous ne vous en sortirez pas.

Je vous conseille donc de voir ce qui se passe ailleurs et d'essayer de comprendre les expériences et les évolutions en cours. Il y a là des pistes à explorer. Il y a 10 ans, nous ne parlions que de démarches de qualité et d'origine. Nous sommes pratiquement en 2010, et dans la deuxième décennie des années 2000, la situation sera totalement différente de celle des années 1990. Or, j'ai souvent l'impression que vous continuez à raisonner comme dans ces années-là. Votre profession a fait preuve de beaucoup d'imagination et d'innovation pour relancer la production, alors continuez à être imaginatifs et novateurs et tenez-vous au courant des évolutions en cours pour ne pas rater le nouveau train qui se met en marche au niveau des produits de petite dimension et suivre ce qui se joue à l'échelle de l'Europe.

*[Applaudissements]*

**Jean-Claude Le Berre :**

Merci Geneviève Delbos ! Il pourrait presque s'agir là d'une conclusion ! Y a-t-il d'autres interventions ?

**Nicolas Garnier :**

Afin de détendre un peu l'atmosphère, je vais changer de sujet ! Plusieurs fois dans la journée, nous avons abordé le problème des espèces végétales envahissantes. Je voudrais juste faire passer un message au élu et au Forum des Marais Atlantiques, qui me semblerait être le lieu le plus approprié pour débloquer la situation. La plupart des élus locaux du littoral français sont concernés par l'extension extrêmement rapide du baccharis, qui risque de fermer le paysage et qui commence à poser de graves problèmes à certains endroits. Or, la plupart du temps, les maires des communes concernées se retranchent derrière le blocage juridique que constitue l'accès à la propriété privée. Ce problème, évoqué tout à l'heure par Michel Coquard, figure également dans les MAE et il semblerait que la situation soit bloquée, quel que soit le cas de figure considéré. Le Forum des Marais pourrait peut-être se saisir du sujet et que tous les élus concernés par ce problème agissent au niveau national pour obtenir le classement de cette plante en espèce nuisible,

au même titre que les chenilles processionnaires du pin ou les moustiques. Il s'agit là d'une question majeure pour le paysage et la production de sel.

**Marie-Thérèse Haumont :**

Il me semble que la communauté de communes Cap Atlantique ait déjà effectué des démarches en ce sens, et je me tourne vers les autres pour savoir si elles ont également entamé ce type de procédure.

**Philippe Boudeau :**

Le Forum des Marais travaille sur la problématique des espèces envahissantes depuis très longtemps dans les marais doux et, depuis quelques années, accompagne les collectivités dans leur lutte contre le baccharis. A cet égard, il faut savoir que la procédure destinée à inscrire une plante comme celle-ci sur la liste des espèces nuisibles est très longue ; la jussie, par exemple, vient juste d'être ajoutée à cette liste alors qu'on en parle depuis de nombreuses années, et ce ne sera certainement pas le cas du baccharis avant longtemps ! Dans l'intervalle, des expérimentations sont actuellement conduites par Cap Atlantique et des études sont en cours sur l'île de Ré avec un suivi prévu dans le CREZH. A défaut de l'éradiquer, il faut pour le moment essayer de gérer cette plante au mieux.

**Jacques Labonde :**

Il n'y a d'ailleurs pas que le baccharis ! Je suis récemment allé à l'île d'Oléron, où l'herbe de la pampa, qui est aussi néfaste que le baccharis, est partout ! S'agissant de ce dernier, j'ai saisi à nouveau le préfet de la Charente-Maritime le mois dernier afin qu'il redéclenche le processus d'éradication de cette plante qui avait été lancé il y a un an et arrêté à Paris dans l'intérêt des horticulteurs. Par ailleurs, il faut savoir que dans notre POS, la DIREN recommandait l'utilisation du baccharis pour les plantations de clôture car cette plante épaisse pousse très vite.

**Luc Bonnifait :**

Il est vrai qu'il s'agit là d'un réel problème, mais il est difficile d'agir en dehors de la loi et la sacrosainte propriété privée française est toujours un sujet délicat. Ceci dit, cette problématique nous touche autant que les autres et nous espérons qu'une réponse réglementaire sera rapidement apportée.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur les problèmes évoqués un peu plus tôt. Personnellement, je suis très conscient des problèmes de commercialisation dans un pays où la libre concurrence est importante et où chaque groupe doit s'organiser sur des choix professionnels. Il est toujours délicat pour les politiques que nous sommes de donner des leçons dans ce domaine. En revanche, nous sommes fondés à soutenir les démarches qui semblent aller de l'avant. Sachez donc qu'à Noirmoutier, nous serons toujours aux côtés des saliculteurs pour les aider dans toutes leurs procédures de reconnaissance de la qualité du produit.

**Jean-Claude Le Berre :**

Merci à vous tous ! Je vais à présent inviter Gilbert Miossec à nous rejoindre pour présenter la synthèse des débats de cette journée.

• *Conclusion de Gilbert Miossec, Directeur du Forum des Marais Atlantiques :*

Il ne s'agira pas vraiment d'une synthèse, car je ne voudrais pas dénaturer les propos qui ont été tenus aujourd'hui ! J'ai vu une assemblée très attentive et assisté à des présentations très riches, et je vous avoue que ce sujet du sel m'intéresse depuis très longtemps. La première action que j'ai menée à mon arrivée au Forum des Marais Atlantiques fin 2000 a été l'organisation d'un séminaire sur les produits des marais, dont le sel faisait bien entendu partie. A cette occasion, j'avais eu le plaisir de rencontrer un certain nombre d'entre vous et j'avais imaginé lancer un concours photographique sur le geste et la façon dont vous pratiquez vos métiers respectifs. Bien qu'ayant intéressé les élus, ce concours n'a pas pu être organisé, mais après vous avoir entendus aujourd'hui, j'ai réalisé que vous aviez réussi, de génération en génération, à maintenir une activité essentielle à l'existence de ces marais. On parle souvent de l'élevage dans les prairies humides et les marais doux comme d'un élément indispensable au maintien de la qualité de ces milieux, et je pense que la saliculture joue le même rôle dans les marais salés.

Je constate que votre tâche est loin d'être achevée et que vous allez devoir vous battre encore durant de longues années, bien que votre profession soit déjà reconnue professionnellement et surtout socialement car, sans cette vie dans les marais salés, ces derniers disparaîtraient plus vite qu'on ne le pense. Vous avez donc un rôle social essentiel et rendez un service à la collectivité. Ces marais sont parfois situés à proximité de lieux urbanisés et jouent un rôle tampon en cas de crues ou de débordements de la mer. Si vous n'étiez pas là pour les entretenir, il y aurait souvent des individus et des biens en danger.

J'entendais tout à l'heure Mme Delbos parler de démarches à entreprendre dans des niches très précises sur les produits et leur qualité et de la nécessité d'observer ce qui se fait à l'extérieur. A cet égard, je pense que vous devez absolument communiquer afin que le consommateur qui achète du sel prenne conscience, en dehors de l'action même de production, de la présence de femmes et d'hommes détenteurs d'un savoir-faire ancestral, modeleurs d'espace et de paysage et qui jouent un rôle essentiel dans la survie de ces territoires. On a beaucoup parlé de biodiversité ce matin, et c'est avec plaisir que j'ai ressenti votre amour - et je pèse mes mots - de ce territoire et votre volonté de l'entretenir au mieux afin qu'il puisse attirer du monde et proposer ces paysages de qualité. Vous devez également communiquer sur cet aspect !

Par ailleurs, on parle beaucoup en ce moment des dangers du sel pour la santé et on a institué une diminution du sel dans les produits alimentaires préparés. Or, même si votre avenir n'est pas encore forcément très clair, je crois que vous détenez un certain nombre d'atouts non négligeables face au sel industriel qui devraient vous permettre de pérenniser votre activité, de maintenir la qualité de ces marais et, je l'espère, de pouvoir continuer à faire longtemps ces gestes que je trouve sublimes.

Je voulais également revenir sur la question des espèces envahissantes. En 2003, à Sallertaine, le Forum des Marais avait organisé un colloque sur ce sujet au terme duquel une motion avait été rédigée et adressée au Ministère de l'Ecologie. Au bout de quatre ans, la jussie a finalement été inscrite sur la liste des espèces interdites à l'importation et à la commercialisation. Concernant les autres espèces, vous avez sans doute raison de penser que le Forum des Marais, en tant que structure capable de mobiliser un grand nombre d'élus, peut probablement influencer en ce sens. Le 19 décembre prochain se tiendra le Conseil des Marais Atlantiques dont les thèmes seront la gestion des niveaux d'eau dans les marais - sujet que vous connaissez bien - et les associations syndicales de propriétaires, dont les statuts sont actuellement en cours de modification. A cette occasion, je vous propose d'aborder le problème des plantes envahissantes afin que nous puissions à nouveau interpeller le Ministère de l'Ecologie sur ce sujet.

Par ailleurs, je suis plus habitué à parler des problèmes économiques et sociaux des productions bovines en zones humides puisque j'ai d'abord été responsable du pôle "développement durable" au Forum des Marais Atlantiques. Au cours de ce travail, j'ai pu observer qu'en règle générale, les différents acteurs en marais, pour être entendus, doivent absolument se regrouper afin de que par un discours commun et identitaire porté haut et fort, ils puissent bénéficier de l'attention et de l'appui des collectivités et des populations dans leurs démarches de pérennisation et surtout de développement de

leur activité. A cet égard, je pense que la création de la Fédération Européenne des Coopératives est une excellente initiative.

Je ne vais pas m'étendre plus longuement. J'ai eu la chance d'assister aujourd'hui à un colloque de haut niveau au cours duquel j'ai beaucoup appris, ce dont je vous remercie tous. Je vous donne rendez-vous demain matin pour une visite des marais salants suivie de la reprise des débats et, dans l'après-midi, d'une visite de la Coopérative des Sauniers de l'île de Ré !

Je vous souhaite une bonne fin de journée et laisse le dernier mot de ce colloque au Président de la Fédération des Coopératives, Michel Coquard.

*[Applaudissements]*

*Michel Coquard :*

Merci ! Je n'avais pas vraiment prévu de conclusion alors je vais improviser en vous faisant part de deux choses importantes. Tout d'abord, il est évident que les problèmes économiques touchent chacun d'entre nous et nous font parfois réagir de façon épidermique, ce qui est un peu normal puisque c'est notre qualité de vie qui est en jeu. Nous avons prévu de travailler ensemble avec les coopératives et les responsables commerciaux et d'avancer sur ces aspects primordiaux. Il est vrai qu'aujourd'hui, notre objectif est le long terme par le biais de démarches collectives entamées depuis longtemps, qui bénéficient de gros budgets et qu'il faut impérativement faire progresser. Nous ne devons donc pas nous laisser distraire par des problèmes internes, quelle que soit leur importance.

Par ailleurs, j'ai bien noté les remarques de Geneviève Delbos, qui sont toujours pertinentes ! Nous ne manquerons pas de tenir compte de ses souhaits, qui pèsent toujours lourd dans nos orientations.

Bonne soirée à tous !

*[Applaudissements]*



Source : Valérie Baverel

Gilbert Miossec

## Colloque SAL - Sels de l'Atlantique

Une production nature, un avenir

Vendredi 23 novembre 2007

Salle des Fêtes des Portes-en-Ré

9h30-11h00 : Visite guidée des marais salants en présence de Loïc Picart, Michèle Jean-Bart et Jean-Christophe Lemesle, conservateur de la Réserve Naturelle de Lilleau des Niges (LPO)



Source : Valérie Baverel



Source : Valérie Baverel



Source : Valérie Baverel



Source : A. Guionneau - FMA



Source : Valérie Baverel



Source : Valérie Baverel

### • Accueil des participants par Jacques Labonde, maire des Portes-en-Ré :

Bienvenue à tous ! Compte tenu du retard que nous avons pris ce matin, je ne serai pas long. Je souhaiterais simplement vous manifester le plaisir que j'ai de vous recevoir dans la salle des fêtes de la mairie car nous concluons aujourd'hui un peu plus de trois ans d'études que j'ai pour ma part suivies d'assez près - et à ce propos, je pense que mon conseil municipal sera ravi de ne plus devoir subir mes interventions sur Interreg IIIb ! Les résultats de cette étude sont extrêmement intéressants, et le seul souhait que je puisse formuler, c'est qu'elle ne s'arrête pas là. Il me semble en effet nécessaire de diligenter une étude complémentaire pour que le travail qui a été fait durant ces trois ans ne soit pas perdu.

### Philippe Boudeau, responsable du pôle SIG au Forum des Marais Atlantiques :

Merci M. Labonde ! Aujourd'hui, nous allons parler d'avenir et je cède la place à Christinne Jarry-Dessis et à Gilbert Miossec, qui vont animer cette réunion.

### • Intervention de Christine Jarry-Dessis, sociologue, évaluatrice de projets européens, coordinatrice du projet Interreg "SAL" pour la France :

Bonjour à tous ! Suite à l'ensemble du travail et des résultats qui vous ont été exposés hier, je vais à présent vous présenter de façon concrète et opérationnelle les pistes qui ont déjà été explorées dans le cadre de l'Association Française des Producteurs de Sel Marin Récolté Manuellement. Je commencerai par faire un petit détour par une nouvelle échéance communautaire européenne pour vous expliquer - en essayant de ne pas être trop rébarbative - les décisions prises par la Commission et qui ont

défini un certain nombre de priorités et d'orientations. Nous allons les détailler ensemble, et vous pourrez constater qu'en tant que producteurs, vous avez tout à fait votre place dans un certain nombre d'entre elles. Je vous exposerai ensuite les lignes qui ont semblé prioritaires à l'Association Française des Producteurs de Sel Marin Récolté Manuellement, et vous pourrez ensuite réagir et décider si vous souhaitez continuer sur cette lancée.

Comme l'a dit M. Labonde, quatre ans de travail, c'est long, et l'on s'aperçoit qu'un certain nombre de dossiers ont effectivement été constitués mais qu'il reste un travail important à faire car il faut savoir exploiter ces résultats et les rendre opérationnels dans le cadre des perspectives des producteurs. Il a donc fallu décider de la marche à suivre et de la façon d'obtenir les financements correspondants pour les prochaines années.

Tout d'abord, nous avons constaté l'absence d'échéance européenne qui aurait pu nous permettre de travailler dès l'année 2008. En accord avec l'Association Française, nous avons donc choisi d'établir un programme intermédiaire 2008, que Michel Coquard propose actuellement aux co-financeurs, et de nous positionner sur une nouvelle échéance communautaire - Interreg objectif 3 - qui sera probablement opérationnelle en 2009 et qui nous permettra de travailler à nouveau en partenariat sur deux ou trois ans.

Concernant cette échéance de 2009, je vais à présent vous parler des priorités que l'Europe a décidé de financer dans le cadre d'un projet "Espace Atlantique" au travers d'un travail de la Commission sur la définition d'orientations stratégiques communautaires et l'élaboration d'un programme opérationnel qui définit les axes de travail prioritaires au niveau européen pour l'espace Atlantique et qui affecte des sommes à ces priorités, que nous allons détailler ensemble.

Quatre stratégies et les financements correspondants ont donc été établis :

- Priorité 1 : Promouvoir les réseaux entrepreneuriaux et d'innovation transnationaux ( 27,35 M€)
- Priorité 2 : Protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier (37,70 M€)
- Priorité 3 : Améliorer l'accessibilité et les liaisons internes (18,43 M€)
- Priorité 4 : Promouvoir les synergies transnationales en matière de développement urbain et régional (14,31 M€)

Source : A. Guionneau - FMA



Toutes ces stratégies ne vous concernent pas, mais on pourrait imaginer que les priorités n°1 et 2 correspondent à des objectifs que vous pouvez avoir. Par ailleurs, jusqu'à présent, la France avait accès à 50% de co-financements par l'intermédiaire d'Interreg ; or, à partir de 2008, les différents pays pourront bénéficier de 65% de co-financements afin de leur faciliter l'accès à ce projet.

Si on rentre dans le détail, la première priorité "innovation" concerne le développement des transferts de connaissances entre entreprises et centres de recherche. C'est ce qui s'est passé dans le cadre du programme Interreg où le CNRS, les instituts et les universités ont travaillé au

service des producteurs. Par ailleurs, elle cherche à améliorer la capacité d'innovation et la compétitivité dans des secteurs d'excellence de l'économie maritime et à stimuler la reconversion et la diversification par la promotion du potentiel économique régional. En effet, l'Espace Atlantique est constitué essentiellement de petites entreprises en milieu rural et il existe actuellement une volonté d'accompagner ces entreprises.

On peut imaginer qu'à partir de cette priorité, des acteurs vont faire des propositions sur la création de centres transnationaux de ressources collectant et diffusant l'information relative à l'innovation et au transfert de technologies. La Commission s'attend également à ce qu'on lui propose la mise en place de réseaux entre petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, on attend la création d'une " Ecole de commerce atlantique " pour former des experts de haut niveau dans des secteurs d'une importance spéciale pour l'Espace Atlantique et l'élaboration d'instruments d'ingénierie financière conjoints axés sur l'innovation dans l'économie maritime, ces deux derniers points vous concernant un peu moins.

La deuxième priorité "environnement" vous concerne directement car elle vise à gérer et protéger durablement les ressources marines et à promouvoir et protéger les zones naturelles et littorales et les ressources en eau ; par ailleurs, elle tend à développer le potentiel des énergies renouvelables de la mer et du littoral - axe qui intéressait tout particulièrement l'Institut Technologique des Canaries - et à améliorer la sécurité maritime. Cette priorité prévoit les actions suivantes :

- la mise en oeuvre d'une stratégie commune pour la protection et la restauration des écosystèmes marins ;
- la création d'un centre conjoint d'expérimentation pour l'étude du potentiel de sources d'énergies renouvelables ;
- la promotion de la sécurité maritime et de la surveillance océanographique pour prévenir les dérivées en mer ;
- la protection contre les risques naturels et technologiques ;
- la protection et la valorisation du patrimoine naturel à l'appui du développement socio-économique et du tourisme durable, cette dernière action vous concernant directement.

Je ne m'étendrai pas sur la troisième priorité "accessibilité", qui vise à la promotion de l'intermodalité (mer, route, rail et air), du transport maritime à courte distance et de la coopération entre les ports. Dans ce cadre, il est prévu les actions suivantes :

- la réalisation d'investissements dans les sections transfrontalières des réseaux trans-européens ;
- l'amélioration de l'accès local et régional aux réseaux nationaux et transnationaux ;
- l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes nationaux et régionaux ;
- la promotion conjointe pour le transport maritime et la sensibilisation à ses avantages environnementaux et économiques.

Enfin, la quatrième priorité "développement urbain et régional" concerne la mise en commun de compétences et de ressources dans les domaines du développement urbain et rural durable, l'amélioration de l'attrait des villes par leur mise en réseau ainsi que la conservation et la promotion du patrimoine atlantique d'intérêt transnational. Cette priorité a été utilisée dans le cadre du projet Interreg IIIB puisque le sel était une caractéristique identitaire très forte de l'Espace Atlantique. Elle prévoit les actions suivantes :

- la création d'une "agence commune pour le développement durable de l'Espace atlantique" ;
- la création et l'amélioration de relations entre zones urbaines et rurales ;
- la mise en oeuvre d'une stratégie commune pour aller vers un réseau transnational de régions qui partagent un trait commun ;
- la mise en commun de connaissances archéologiques et de recherches sur des sites de fouilles liés par un élément commun du patrimoine atlantique. On pourrait d'ailleurs rapprocher cet objectif du travail effectué par Loïc Ménanteau de Géolittomer qui a consisté à identifier l'ensemble des anciens et des nouveaux sites de production.

Une fois encore, ces projets ne vous intéressent peut-être pas directement mais peuvent avoir un lien avec vos problématiques.

Cette information est accessible à chacun sur le site Internet [www.interreg.org](http://www.interreg.org) où vous retrouverez tous les documents produits par la Commission et qui sont accessibles à l'ensemble des acteurs susceptibles de bénéficier des fonds. La lecture de ces documents peut être indigeste, mais ils comprennent toujours quelques pages qui peuvent vous donner des idées !

A l'issue de ce travail, les producteurs n'ont pas souhaité s'arrêter là. Or, nous avons réalisé qu'il serait peut-être difficile pour des petites entreprises de se lancer dans des projets européens lourds et rigoureux dont les règles de gestion sont complexes, les échéances difficilement maîtrisables et qui nécessitent souvent une trésorerie. Les producteurs souhaitant poursuivre le travail entrepris doivent donc pouvoir bénéficier d'une aide à la gestion administrative afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs activités.

Suite à notre expérience commune de ces quatre années, nous avons défini un certain nombre de conditions. En premier lieu, il a été décidé que l'Association Française des Producteurs de Sel, qui

regroupe les producteurs coopérateurs et indépendants, serait candidate à un nouveau projet type Interreg Objectif 3 dans le cadre d'un partenariat. Ensuite, des thèmes de travail prioritaires ont été choisis :

- 1°) poursuite du travail visant à l'accès aux signes de qualité et d'origine européens et recherche des co-financements correspondants ;
- 2°) poursuite du travail " biodiversité " réalisé en partenariat avec LPO et Bretagne Vivante ;
- 3°) valorisation du lien entre le sel et le terroir (lien scientifique) ; en effet, nous avons réalisé au cours de ce travail que nous manquions parfois de connaissances, même basiques - par exemple pour parler du lien "qualité de l'eau/sel" ou du lien "fond argileux/sol/sel" - qui serviraient à bien différencier et caractériser le sel dans le cadre des signes officiels de qualité ;
- 4°) mise en place d'un Conseil Scientifique et Technique marais salants et constitution d'un réseau de compétences sur le long terme, mobilisable à tout moment dans l'intérêt de la profession.

En parallèle à ces quatre thèmes prioritaires, les producteurs ont également souhaité travailler sur le sujet suivant : comment harmoniser le tourisme et l'activité sur les zones humides ?

Toutes ces orientations peuvent bien entendu évoluer dans le temps, et il reste maintenant à les harmoniser afin qu'elles deviennent un vrai programme d'envergure européenne avec des critères d'éligibilité par rapport à Interreg.

Les producteurs ayant déjà été fortement sollicités dans la mise en place de ce programme, il n'est pas envisageable de les désigner comme chefs de file de ce projet. Or, il existe certainement dans les zones humides des métiers qui rencontrent des problématiques similaires en plus de celles qui leur sont propres. Nous avons donc pensé que les producteurs de sel pourraient s'associer avec eux dans le cadre d'un intérêt commun pour les zones humides.

Par ailleurs, nous avons pensé que certains des problèmes rencontrés par les producteurs ne pouvaient trouver de solutions qu'au niveau politique. C'est le cas par exemple de la pérennisation des aides agri-environnementales, à propos de laquelle les producteurs peuvent bien entendu rester vigilants et décrire leurs besoins. En revanche, ils n'ont pas la possibilité de porter ce thème eux-mêmes et doivent donc rechercher une certaine légitimité politique.

Nous avons donc envisagé la création d'une plate-forme politique intitulée "Forum Européen des Marais Atlantiques". Cette structure porterait les intérêts des zones humides et aurait pour objectif d'œuvrer à la mise en cohérence des politiques publiques en zones humides (harmonisation des outils de maîtrise foncière, pérennisation des aides) et de soutenir le développement de pratiques professionnelles compatibles avec le maintien des zones humides.

Afin d'atteindre ces objectifs, il serait nécessaire de s'appuyer sur un certain nombre d'outils d'aide à la décision tels qu'une méthode commune de caractérisation des zones humides (crédibilité), l'identification et l'harmonisation des outils juridiques et réglementaires mis à la disposition des entreprises, le développement et la mutualisation d'outils type SIG ou de suivi et de maintien de la biodiversité, etc.

Enfin, dans le cadre de la création de cette plate-forme politique, il serait nécessaire de s'appuyer sur les métiers des marais compatibles avec le maintien des zones humides tels que les producteurs de sel marin récolté manuellement, les productions extensives, les moutonniers en zones humides, le tourisme, etc., tous ces acteurs travaillant en parallèle sur leurs problématiques communes et spécifiques.

Les bases du travail étant posées, il reste à établir des échéances afin de préparer un dossier, le remettre à la Commission et obtenir les financements nécessaires à la réalisation des objectifs définis. En effet, les appels à projets (ou demandes de fonds à l'Europe) sont régis par des règles strictes et rigoureuses définies dans un cahier des charges. A cet égard, le calendrier prévisionnel est le suivant : appel d'offre fin 2007 (ou début 2008), propositions début 2008 et réalisation début 2009.

Or, il faut savoir qu'une fois que l'appel d'offre paru, les candidats disposent de quatre à six mois pour y répondre. Ils devront donc y avoir réfléchi avant car il n'est pas possible de remplir un dossier d'envergure transnationale (identification des partenaires, proposition d'un budget et d'objectifs pour trois ans, description des besoins financiers et recherche de co-financements) dans ce délai ! Une fois la proposition déposée, il peut s'écouler entre quatre et six mois avant de savoir si elle est agréée ou pas.

Les échéances fournies ici ne le sont qu'à titre prévisionnel. En effet, le secrétariat commun aux structures qui accompagnent Interreg quitte Poitiers pour le Portugal, qui va gérer le programme pour l'ensemble des partenaires atlantiques, et les choses n'avancent pas aussi vite qu'on le souhaiterait ! Le calendrier de travail risque donc d'être rallongé. En revanche, comme l'a précisé M. Patsouris hier, l'autorité de gestion demeure à Poitiers, ce qui signifie que nous disposons d'un relais qui peut nous assister sur ce projet.

Enfin, les dépenses du programme - à condition bien entendu qu'il soit retenu - seront éligibles à partir du 1er janvier 2007 afin d'anticiper les demandes de ceux qui travaillent d'ores et déjà sur la conception d'un dossier, ce qui signifie que les dépenses afférentes au projet pourront être financées par le FEDER à partir de cette date.

Je vous remercie de votre attention

*Gilbert Miossec, Directeur du Forum des Marais Atlantiques :*

Merci pour cette présentation ! Concernant le positionnement du Forum des Marais dans un programme européen, Philippe Boudeau travaille déjà depuis trois ans sur le projet Interreg SAL. De mon côté, j'ai eu l'occasion de travailler avec d'autres partenaires sur un projet EQUAL relatif à la responsabilité sociale des petites entreprises rurales. Par ailleurs, nous travaillons actuellement sur un projet SEACASE qui suit les activités piscicoles des marais littoraux (Arc Atlantique et Méditerranée).

Nous sommes donc impliqués en tant que partenaires dans de nombreux programmes de ce type, et nous avons l'ambition de devenir chef de file d'un grand projet qui prendrait la dimension que nous souhaiterions voir atteindre par le Forum, à savoir une reconnaissance à la fois nationale - notamment en tant que pôle-relais du plan d'action gouvernemental - et européenne, les autres pays d'Europe travaillant actuellement sur les mêmes problématiques que les nôtres, à savoir la préservation des zones humides par le maintien d'activités humaines favorables à leur qualité. Le Forum souhaite donc se positionner en tant que leader dans un certain nombre de domaines. Au niveau national, il s'est donné pour mission de mutualiser les connaissances qui existent sur ces territoires et de produire un certain nombre de documents, dont un guide de caractérisation des zones humides qui se veut être consensuel et qui sera accompagné d'un certain nombre d'outils mis à la disposition des administrations, des bureaux d'études et des acteurs de terrain. Bien entendu, le Forum ne s'arrêtera pas là et entend s'impliquer dans d'autres problématiques.

Par ailleurs, l'Europe souhaite que les futurs programmes s'inspirent du travail déjà réalisé dans le cadre de précédents projets européens et que des passerelles et des réseaux soient créés entre ces grands projets afin de regrouper dans une seule structure l'ensemble des connaissances acquises durant ces dernières années, en particulier sur les zones humides. Voilà pourquoi le Forum pense qu'au vu de son évolution et de la façon dont il est déjà intervenu sur ces territoires, il pourrait être à l'origine de la mise en place d'un Forum Européen des Zones Humides.

Au même titre que la gestion intégrée des zones côtières, dont nous avons parlé hier, nous souhaiterions développer une gestion intégrée des zones humides littorales, à savoir le pendant au niveau terre et eau de ce qui a été réalisé sur le littoral. Cette démarche permettrait d'intégrer la préservation des zones humides dans les dynamiques territoriales (activités, acteurs, métiers). Dans cette optique, le Forum des Marais devra initier avec l'ensemble des acteurs souhaitant s'associer à ce programme de grande envergure une réflexion sur la façon de développer des activités tout en maintenant la qualité du milieu, de faire évoluer la réglementation quand elle est nécessaire et de créer des outils d'évaluation des actions que chacun développe sur le territoire. En effet, l'Etat et les collectivités souhaitent à présent connaître le résultat précis de leurs investissements et la plus-value qu'ils ont engendrée.

Ces outils doivent impérativement être partagés par l'ensemble des intervenants, et c'est ce principe que le Forum des Marais souhaite développer à l'avenir dans le programme européen en s'appuyant sur votre expérience et sur celle d'autres acteurs des zones humides ainsi que sur des programmes qui ont été engagés pour améliorer la qualité des milieux et des habitats. Votre activité étant à présent étroitement liée à la préservation de la biodiversité, le Forum souhaite bénéficier du travail que vous avez réalisé ces dernières années dans le cadre du programme SAL et de votre capacité à avancer, à innover et à faire preuve d'initiative. Notre structure est donc prête à vous épauler dans le montage d'un dossier européen, et nous avons commencé à réfléchir avec Christinne Jarry-Dessis à la façon dont pourraient fonctionner des ateliers "acteurs", "activités", "habitats", "amélioration des milieux", "qualité de l'eau", "réglementation", etc.

A terme, le Forum des Marais souhaite par ailleurs fournir des clés aux élus afin de les aider à mettre en place leurs stratégies locales de développement. Il est en effet primordial que tous s'associent à ce projet et que la synergie entre tous les acteurs d'un territoire soit renforcée si l'on veut que les activités perdurent et que le caractère identitaire dudit territoire soit préservé et mis en valeur.

Voici donc les objectifs du Forum des Marais pour les années à venir ! Nous sommes prêts et très heureux de pouvoir déjà nous appuyer sur les compétences que vous nous avez exposées hier dans vos présentations et dans le bilan de votre action Interreg.

*[Applaudissements]*

*Jacques Labonde :*

Comme je le précisais hier, la gestion intégrée des zones côtières est l'un des sujets que j'ai voulu présenter à la Communauté de Communes, sans beaucoup de succès jusqu'à présent ! En revanche, le concept de gestion intégrée des zones humides me paraît plus approprié, et si j'avais eu cette idée-là, je serais peut-être parvenu à la mener à son terme ! C'est pourquoi je souhaiterais que vous incorporiez dans vos perspectives la notion de protection contre les risques naturels. En effet, la sauvegarde des zones humides implique leur survie et donc leur protection, et ceci concerne autant l'île de Ré que Guérande et Noirmoutier.

*Michel Coquard :*

Monsieur le Directeur, merci pour cette proposition, que nous acceptons avec plaisir ! Nous sommes effectivement intéressés par la suite qui sera donnée à ce programme, sachant par ailleurs que nos objectifs de protection des origines de nos produits et des savoir-faire ne sont pas encore atteints. L'intérêt d'un programme européen réside notamment dans la multiplicité de ses acteurs et dans l'obtention de subventions qui soulagent les financements locaux, régionaux et nationaux. C'est la raison pour laquelle nous apprécions la proposition du Forum des Marais de se positionner en tant que chef de file local, proche de nous et dont nous apprécions les compétences.



Source : A. Guionneau - FMA

J'aimerais toutefois qu'on discute de ce projet avec les producteurs car, au sein de l'Association Nationale, nous avons défini un certain nombre d'objectifs - qui correspondent à ceux qui nous ont été présentés tout à l'heure et qui, pour la plupart, n'ont pas encore été atteints - à savoir, l'accès aux signes de qualité et aux marques de qualité territoriale, nécessaires à la valorisation future de nos produits et qui répondent à une attente du consommateur, la poursuite du travail sur la biodiversité avec les naturalistes, dont nous ne pourrions mesurer les effets que sur la durée, la valorisation du lien entre sel et terroir, dont nous

ne maîtrisons pas tous les aspects et qui implique l'amélioration de nos connaissances, et la création d'un conseil scientifique et technique. Il ne s'agit là que d'une première approche, et il serait intéressant de connaître les réactions des producteurs présents aujourd'hui !

### Echanges avec la salle

Grégory Pitart :

Je souhaiterais juste commenter l'une des diapositives que Christinne Jarry-Dessis nous a présentées et qui concernait la façon de poursuivre le travail de structuration de la profession salicole. Certaines remarques ont été faites hier sur les relations entre les coopératives. Je pense que la réflexion sur la participation des producteurs indépendants à l'Association Nationale doit être poursuivie car c'est la condition sine qua non de la légitimité réelle du travail accompli dans ce sens. Il me paraît nécessaire de se donner comme objectif central de travail le renforcement du débat et de la circulation de la parole sur l'histoire et la spécificité de chaque site et sur les divers modes de commercialisation qui ont entraîné des visions différentes et une grande diversité du métier. Il s'agit là à la fois d'un point fort qui permettra d'enrichir le débat et d'augmenter les capacités à rebondir et à valoriser notre métier et nos produits, et d'un point faible si nous ne parvenons pas à trouver des solutions intelligentes dans la structuration et dans la représentativité de la profession. Dans ce contexte, il semble donc essentiel de sensibiliser et d'impliquer les producteurs indépendants et les coopératives afin d'enrichir le débat.

Guillaume Gélinaud :

Durant les trois ans qu'a duré ce programme Interreg, nous avons pu constater à quel point la réflexion sur la préservation de la biodiversité dans les marais salants, qui n'était alors qu'un sujet parmi huit autres, nous a conduit à interagir avec les autres secteurs d'activités. Par exemple, dans ce cadre, nous avons été amenés à travailler sur le référentiel-métier et sur la question de la formation des professionnels à la diffusion des connaissances sur la biodiversité. De même, le travail de Geneviève Delbos sur les savoir-faire a beaucoup enrichi la réflexion sur l'adaptation des modes de gestion aux particularités locales des marais salants.

Par ailleurs, les organismes travaillant sur la biodiversité se sentent totalement concernés par les quatre pistes de réflexion retenues dans le cadre d'un nouveau projet européen. Il nous semble en effet évident que la conservation de la biodiversité présente actuellement dans les marais salants passe obligatoirement par l'accès aux signes de qualité. Ce n'est que dans le cadre d'une profession rentable d'un point de vue économique que la biodiversité et le marais seront préservés.

De nouvelles pistes de travail sont actuellement à l'étude dans ce domaine. Les oiseaux, point de départ du premier programme Interreg, nous ont amené ensuite à nous intéresser à d'autres aspects du marais salant comme les peuplements d'invertébrés, et nous avons rapidement atteint les limites de nos connaissances dans ce domaine, notamment à propos du fonctionnement du milieu dans sa globalité et de sa production primaire. Par exemple, il semblerait que le marais exporte des éléments vers le milieu côtier : sous quelle forme et en quelle quantité ?

Par ailleurs, concernant l'axe 3 "sel et terroir", la littérature scientifique présente des lacunes importantes dans un domaine considérable : les micro-organismes des marais atlantiques. Des progrès récents dans l'étude des bactéries et des champignons des marais ont été réalisés dans d'autres régions du monde (Espagne, Israël, Slovaquie). Or, ces micro-organismes pourraient peut-être servir à caractériser les sels, et nous avons pu constater ce matin, en visitant la saline de Loïc Picart, à quel point ces micro-organismes, différents d'un bassin à l'autre, peuvent déterminer la qualité de la fleur de sel d'une façon que l'on est incapable d'expliquer actuellement.

La biodiversité a donc bien une place à part entière dans un conseil scientifique et technique sur les marais salants. Élément de réflexion parmi d'autres dans le cadre du premier projet Interreg, elle devrait à mon sens être systématiquement intégrée aux différents axes de travail des prochains projets européens.

*[Applaudissements]*

Michel Coquard :

Les signes de qualité permettent de prouver que le sel artisanal ou traditionnel a des qualités spécifiques qui le différencient très clairement du sel industriel. On dit aussi souvent que ce sel est porteur de terroirs, de paysages, de valeurs culturelles et, plus généralement, de qualité environnementale. Il faut également le prouver, et on ne peut y arriver qu'avec l'aide des naturalistes. C'est donc une nécessité économique, même pour nous !

Didier Aube, paludier à Guérande :

Je souhaiterais ajouter que si, au départ, l'objectif principal du projet Interreg était l'accès aux signes de qualité, nous nous sommes vite aperçus au travers du travail accompli par tous les protagonistes que nous avons dépassé l'aspect "sel" pour aborder tous les problèmes de biodiversité dont on a parlé durant ce colloque ainsi que des questions de gestion de patrimoine et d'espace.

Si nous parvenons à obtenir les signes d'origine et de qualité, il faudrait pouvoir intégrer tous ces aspects dans les cahiers des charges correspondants car je ne pense pas que la simple obtention d'un signe d'origine suffise à générer des revenus sur le produit et une stabilité de l'activité professionnelle. En effet, à l'heure actuelle, le métier de saunier et de paludier va au-delà de la simple production de sel et si nous souhaitons vraiment parler de qualité, nous devons impérativement nous appuyer sur le travail accompli et explorer de nouveaux domaines de recherche pour parfaire notre connaissance de ces zones humides.

Didier Guilet, paludier à Guérande :

Il me paraît nécessaire de nuancer les propos de Didier Aube. En effet, il existe non pas un mais plusieurs signes de qualité, qui ont tous une définition précise et qui ont tous été mis en place dans un but particulier. Aujourd'hui, il est illusoire de croire qu'un seul signe servira à assurer la promotion complète de tous les aspects d'un produit ou d'un site, quels qu'ils soient. L'origine (IGP) n'a pas forcément grand-chose à voir avec la manière de produire (STG).

D'une manière générale, les signes sont intéressants mais également très contraignants car ils obligent les producteurs à sortir de leur rôle sur le terrain, que ce soit sur la saline ou dans les locaux de transformation, et à investir du temps et de l'argent dans les formalités administratives et les contrôles. Ces contraintes sont d'autant plus fortes que chaque signe dispose d'un cahier des charges spécifique, ce qui finit pas coûter extrêmement cher au producteur.

Par ailleurs, les signes de qualité ne sont pas seulement des outils de promotion et de valorisation de nos produits, ils servent également à protéger notre activité. Quand nous envisageons de travailler avec les naturalistes afin de caractériser la flore et la faune de nos marais salants, c'est avant tout pour mieux comprendre le fonctionnement du milieu et ses conséquences sur les milieux voisins. Cette caractérisation nous permettra probablement d'identifier précisément l'origine de nos produits, et nous devons absolument défendre cet aspect au vu des enjeux économiques très importants et du contexte actuel de commercialisation de "faux" produits du terroir. Ces outils sont donc nécessaires et doivent être considérés dans leur globalité.

Enfin, pour rebondir sur ce qui disait Didier Aube, le meilleur cahier des charges disponible actuellement est à mon sens le cahier des charges "nature et progrès" qui traite de la qualité du produit, des techniques de production et de l'environnement (marais, faune, flore, etc.). Il s'agit là d'un cahier des charges "biologique privé", partagé par les producteurs de Ré et de Guérande (qu'ils soient coopérateurs ou indépendants), qui représente peut-être une chance pour les producteurs de sel car il considère la démarche dans sa globalité et nous permet d'y intervenir facilement et rapidement. En effet, je ne suis pas sûr que nous puissions vraiment bénéficier d'un cahier des charges européen qui serait probablement accessible à de plus gros producteurs dont l'éthique de production est souvent différente de la nôtre.

**Alain Legentil, paludier à Guérande :**

L'une des deux priorités les plus adaptées à nos problématiques concernait la protection de l'environnement marin et côtier. A cet égard, il serait peut-être intéressant d'intégrer également dans le futur programme européen une réflexion sur la protection des zones humides littorales - et plus particulièrement des marais salants - contre l'élévation du niveau de la mer (qui a été abordée hier sous forme de boutade par notre animateur mais qui n'en demeure pas moins un problème pré-occupant) et contre les pollutions aux hydrocarbures comme celle de l'Erika. Concernant cette dernière, il serait probablement utile de tirer des leçons des expériences vécues afin d'émettre des propositions au niveau national, voire transnational, afin d'assurer la protection efficace des sites concernés car ces accidents risquent malheureusement de se reproduire. Ces aspects de la préservation des zones humides me paraissent fondamentaux.

**Christophe Le Gall, administrateur de la Réserve Naturelle des Marais de Séné :**

En parallèle aux quatre priorités présentées, il était également envisagé de travailler sur l'harmonisation du tourisme et des activités sur les zones humides. Comment envisagez-vous de procéder ?

**Michel Coquard :**

Au vu de l'étude menée par la Fédération des Coopératives sur la façon dont le patrimoine lié au sel est valorisé en France et au travail réalisé avec les partenaires espagnols et portugais, il s'est avéré que les différents sites présentaient de nombreuses particularités culturelles et techniques mais également plusieurs points communs. Début 2007, une formation destinée à inculquer aux professionnels du tourisme une culture commune sur la production de sel de l'Atlantique a été mise en place. Cette formation, élaborée à partir d'échanges scientifiques, techniques et économiques, fournira sans doute des éléments de réponse sur la façon dont ces professionnels, qui exploitent, tirent profit ou mettent en valeur les patrimoines locaux des marais salants ou des zones humides littorales, peuvent transmettre un message au public qui retrouve dans les produits qu'il achète et les sites qu'il vient visiter une certaine éthique de gestion des zones humides mise en avant par les producteurs et les scientifiques. Les professionnels ont certainement un rôle de médiateur à jouer dans l'établissement d'un lien harmonieux entre les touristes et les activités en zones humides.

En revanche, un programme interrégional implique la recherche de partenariats à l'étranger. Avez-vous avancé à ce sujet ?

**Philippe Boudeau :**

Lors du dernier comité d'orientation, l'Université d'Aveiro avait montré de l'intérêt pour le programme et plus particulièrement pour les aspects "indicateurs biologiques".

**Christinne Jarry-Dessis :**

Concernant l'identification des partenaires, je pense que lors de l'élaboration d'un projet, il faut tout d'abord définir précisément les objectifs de travail et, pour ce faire, effectuer au préalable un état des lieux et identifier les pistes à suivre. C'est seulement après qu'on envisage de proposer ces pistes de travail à d'éventuels partenaires, qui seront choisis selon des critères précis.

S'agissant des producteurs de sel, il sera intéressant de s'appuyer sur l'expérience Interreg et sur les partenariats qui en ont découlé, et notamment sur la Fédération des Coopératives, qui est un relais tout trouvé au niveau européen. Par ailleurs, comme cela a déjà été évoqué hier, un travail a également été entrepris avec l'Italie. Bien entendu, ce pays ne fait pas partie de l'espace atlantique, mais si les producteurs décidaient de l'inclure dans le programme afin d'ajouter du poids à leur objectif prioritaire, Interreg pourrait autoriser cette démarche. En revanche, ce partenariat ne

pourra être envisagé que lorsque les objectifs communs, s'ils existent, auront été préalablement définis. A partir de là, des partenaires, on peut en trouver partout, notamment en activant les réseaux existants !

**Michel Coquard :**

L'inconvénient du projet qui se termine actuellement, c'est le nombre beaucoup trop important des acteurs et des intérêts divergents qui a rendu sa gestion extrêmement compliquée. Sans vouloir imposer nos règles, il serait souhaitable que le futur programme soit centré exclusivement sur les objectifs prioritaires de la profession salicole. Si nous devons nous associer à d'autres partenaires européens et à d'autres thèmes pour assurer la légitimité et la recevabilité du projet au niveau européen, nous souhaiterions que la démarche reste cohérente, à la différence de l'ancien projet qui, à notre sens, était trop diversifié. Nous comptons d'ailleurs sur votre aide dans ce domaine !

**Grégory Pitart :**

Ce programme était effectivement complexe en raison du nombre élevé de partenaires, mais également du rôle qui était le nôtre et que le Forum des Marais se propose de jouer dans le cadre d'un prochain projet, ce qui nous permettrait de nous concentrer sur nos priorités !

**Christinne Jarry-Dessis :**

Quand on parle de partenaires, il est important de se donner le temps et les moyens, au cours de la phase préalable d'élaboration du projet, d'en définir le niveau (politique, technique, etc.) afin que chacun d'entre eux soit pertinent. Par exemple, le partenariat sur la biodiversité a très bien fonctionné car les scientifiques, après avoir préalablement travaillé entre eux, ont sollicité la participation des producteurs à des moments-clés. C'est vers ce type de partenariat qu'il faut tendre afin d'éviter que le projet ne se transforme en "usine à gaz" !! Dans le projet précédent, les groupes de producteurs étaient souvent "noyés" car ils étaient le plus souvent représentés par les collectivités territoriales. Les niveaux de compétences et d'objectifs n'étant pas ajustés, ça ne pouvait pas fonctionner !

**Philippe Boudeau :**

Juste une remarque : si le Forum des Marais souhaite effectivement s'investir dans un projet de grande envergure, il ne pourra pas s'intéresser qu'à un seul secteur d'activité. Un projet européen de ce type devra englober toutes les problématiques traitées par le Forum, et pas seulement le sel.

Par ailleurs, la phase d'élaboration d'un tel projet est effectivement primordiale. Si celle du projet SAL et des partenariats correspondants avait été mieux préparée, les problèmes de divergences qui en ont découlé n'auraient peut-être pas eu lieu d'être !

**Gilbert Miossec :**

Je voudrais compléter ces remarques en confirmant que le Forum des Marais n'a effectivement pas l'intention de se lancer dans la construction d'une "usine à gaz", pour reprendre un terme qui a été utilisé tout à l'heure ! Nous avons déjà longuement réfléchi à la façon de construire ce projet en collaboration avec des acteurs qui sont déjà identifiés, l'Europe souhaitant pour sa part qu'un futur projet Interreg s'appuie sur le travail réalisé dans le cadre d'autres projets déjà engagés comme le projet SAL. Vous avez déjà travaillé ensemble et il sera plus facile pour le Forum d'intervenir dans ces conditions et de s'appuyer sur votre expérience et vos ambitions afin de vous aider à poursuivre votre démarche. C'est ce qu'on appelle un atelier, et il en sera créé d'autres dont un sur la conception d'un tourisme adapté à ces milieux fragiles. Ces groupes de travail interagiront de manière transversale et pourront bénéficier de leurs réflexions mutuelles.

On pourra également envisager la création d'un atelier "habitat", en lien avec le projet Indicang (ou "indicateur d'abondance de l'anguille"). Les réflexions menées par ce groupe de travail tendent à utiliser l'anguille, actuellement en voie de disparition, comme bio-indicateur dans le but de définir les améliorations à apporter à une zone humide afin d'ouvrir de nouveaux habitats à cette espèce ainsi qu'à d'autres. Il s'agit donc là de gestion du milieu, de remise en état des réseaux hydrauliques ou éventuellement de modification d'ouvrages destinée à laisser passer le poisson, etc. Or, vous pourrez très certainement bénéficier des résultats et des connaissances accumulés dans cet atelier, comme il pourra bénéficier des vôtres.

C'est cela qui, je pense, fera l'intelligence de ce projet et nous allons le construire en nous assurant que les passerelles établies permettent la libre circulation de données, de savoirs et d'échanges entre les individus. Pour ce faire, nous effectuerons une sélection soignée de structures habituées à travailler ensemble et qui connaissent les difficultés rencontrées au cours de l'élaboration d'un projet européen, et nous définirons un objectif précis à chaque atelier.

**Sophie Bonnet-Questiau, paludière à Guérande :**

J'adhère totalement à vos propos car une vision restreinte à nos seules problématiques de paludiers nuirait probablement à l'éligibilité d'un projet au niveau européen. A mon sens, d'autres métiers comme l'élevage pourraient également être associés à cette démarche. Nous devons mettre toutes les chances de notre côté en travaillant également sur d'autres aspects complémentaires comme les habitats ou le tourisme afin de parvenir à une gestion globale de la biodiversité sur l'ensemble de la façade atlantique.

**Nicolas Garnier :**

Concernant la compatibilité du tourisme avec les milieux fragiles, je souscris tout à fait à la mise en place de cet atelier car, en tant que saunier et représentant d'une association de défense de l'environnement et fort d'une expérience d'une dizaine d'années de batailles incessantes, j'ai bien conscience du fait que nous sommes situés au cœur d'un espace convoité et soumis à des pressions constantes auxquelles les élus locaux ont bien du mal à résister. La communication professionnelle peut donc également jouer un rôle militant dans la défense des espaces salicoles au-delà des zones humides, et le travail issu de cet atelier aura certainement aussi pour mission de renforcer l'argumentation locale et l'action associative et de développer une communication adressée au portefeuille des spéculateurs et autres développeurs qui menacent les zones de marais.

**Grégory Pitart :**

Au fil des discussions, on voit que de nombreux thèmes intéressent notre profession, et il va bien falloir faire des choix ! Le projet de trois ans dont nous sortons à peine nous a demandé un travail considérable et nous craignons un peu que cela se reproduise. Nous sommes volontaires pour poursuivre nos démarches, mais un ciblage précis des activités me semble indispensable car nous ne pourrions certainement pas traiter tous les sujets évoqués aujourd'hui de manière dynamique et efficace ! Bien entendu, ce point de vue n'engage que moi !

**Philippe Boudeau :**

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est indispensable de définir très précisément l'objectif général du projet. Dans ce contexte, il est possible travailler uniquement avec des partenaires dont les activités économiques (production de sel, élevage...) sont vraiment favorables au développement de la biodiversité.

**Gilbert Miossec :**

Il est évident qu'en vous associant à ce programme, vous allez devoir cerner très précisément vos objectifs. D'autres ateliers seront mis en place, dont les sujets s'intégreront peut-être parfois à vos

propres réflexions et dont vous pourrez vous inspirer, et vice-versa. C'est comme cela qu'il faudra procéder afin de tendre vers un fonctionnement optimal du marais encadré par des textes réglementaires adaptés. En effet, il y aura également un atelier consacré à tous les aspects juridiques. Le "mille-feuilles" qui a été présenté hier sera une base de départ dans laquelle il faudra puiser les instruments administratifs les mieux adaptés à la préservation de ces espaces, tout texte de loi étant susceptible d'être modifié afin de mieux "coller" aux réalités du territoire. Vous pourrez donc également aller puiser l'inspiration auprès de ce groupe de travail. Je tiens absolument à ce que ce projet soit construit dans une lisibilité totale afin que tous les intervenants puissent en tirer un bénéfice, le but de la création de ces ateliers et des passerelles qui les relieront étant la mise en place d'un certain nombre d'outils destinés à faciliter les décisions des gestionnaires et des politiques en matière de stratégies et d'aménagement. Cette dernière étape constituera le haut de la pyramide, dont vous serez le socle car c'est vous qui détenez les connaissances et les savoirs sur lesquels le projet devra s'appuyer.

**Michel Coquard :**

Afin de compléter le débat, nous avons pour l'instant beaucoup parlé des producteurs, mais les élus présents aujourd'hui dans cette salle sont également impliqués en tant qu'acteurs du territoire et nous avons bien entendu besoin de leur aide. M. Labonde nous a fait part de son intérêt, mais qu'en est-il des autres ?

**Yves Gaudebert, Vice-Président de la Communauté de Communes de Noirmoutier :**

Luc Bonnifait, Président de la Communauté de Communes, ne pouvant être parmi nous aujourd'hui, je m'exprime en son nom ainsi qu'en ma qualité de Président du SMAM de Noirmoutier et vous confirme que nous souhaitons la poursuite de ce programme Interreg et que nous adhérons au propos de M. Miossec. En revanche, concernant la protection des zones humides, il me paraît avant tout essentiel de se pencher sur le problème de la défense contre la mer ! Nous voulons bien protéger les zones humides, mais encore faut-il qu'elles survivent ! A cet égard, nous pourrions très probablement bénéficier d'une réflexion commune car il nous est difficile de nous appuyer sur la multitude d'études - onéreuses - diligentées jusqu'à présent et dont les résultats se contredisent en permanence ! Le Forum pourrait probablement se baser sur ces études, les diffuser et décider de la marche à suivre.

Par ailleurs, il me paraît effectivement indispensable de travailler de façon convergente avec les acteurs des zones humides autres que les paludiers et les sauniers afin de construire ensemble l'image de ces territoires, ce qui sera possible dans le cadre d'Interreg qui nous permettra d'élargir notre vision.

Nous serons donc bien entendu partenaires de ce projet, tout en précisant que ce n'est pas le rôle des politiques d'agir en vos lieu et place car c'est vous qui détenez les clés du fonctionnement sur le terrain. A ce titre, c'est à vous d'émettre des propositions basées sur vos connaissances et nous n'avons pas l'intention de "phagocyter" vos débats ! C'est le principe de fonctionnement des comités de développement en Pays de Loire, sur lesquels les élus se basent pour prendre leurs décisions.

**Michel Coquard :**

Vous avez tout de même une légitimité à intervenir !

**Yves Gaudebert :**

Oui, le pouvoir de décision revient effectivement à l' élu !

## Geneviève Delbos :

Je voulais intervenir sur la question de tous les acteurs qui interviennent dans les zones humides. Dans le recueil de données que nous avons établi, nous avons choisi une zone humide et recensé tous ses intervenants économiques, auxquels nous avons ajouté les acteurs politiques, administratifs, scientifiques et associatifs. La liste est phénoménale, et nous n'avons pas eu la prétention d'être exhaustifs à ce niveau ! Chaque zone humide a ses catégories d'acteurs spécifiques ; d'autres acteurs peuvent être communs à différentes zones, sans toutefois avoir exactement les mêmes compétences ou les mêmes objectifs. On ne peut donc pas prétendre à regrouper tous les partenaires à chaque fois !

La question fondamentale et indispensable au succès du programme a été bien soulignée : il faut tout d'abord cerner les problématiques et ensuite identifier les partenaires concernés ; il faut ensuite positionner les acteurs par rapport à ces problématiques. Les enseignements tirés de l'expérience Interreg ont montré que certains acteurs pouvaient être intéressants en dépit de leur mauvais positionnement par rapport à la problématique. Il faudra donc être attentif à cet aspect des choses, car c'est à partir de ces situations que les échanges ne se font pas, que les malentendus se créent et qu'il est impossible d'atteindre certains objectifs qui étaient pourtant potentiellement réalisables.

## Philippe Boudeau :

Pour revenir sur les propos de Gilbert Miossec, il existe déjà des programmes européens "espace atlantique" qui ont fonctionné sous forme d'ateliers. Je pense notamment à un projet anglais - dont le nom m'échappe pour l'instant - consacré à la qualité des eaux de baignade et qui fonctionnait sur le principe d'ateliers déterminés selon un découpage géographique basé sur les rivières et les bassins versants. En dépit de son envergure, ce projet a plutôt bien fonctionné.

## Gilbert Miossec :

En termes d'échéances, cela fait déjà quelques années que le Forum des Marais, lieu de rencontres et de partage, souhaite développer un projet ambitieux de ce type avec l'ensemble des acteurs qu'il côtoie tous les jours. J'y ai déjà réfléchi et, le 27 novembre prochain, notre conseil scientifique va travailler sur les idées que nous allons lui proposer à ce sujet. La machine va donc se mettre en route et, une fois que l'appel d'offres sera sorti, nous allons nous mettre au travail ! Concernant la recherche de partenaires, notre aide a déjà été sollicitée dans le cadre des problématiques sur lesquelles nous travaillons régulièrement comme la question des espèces envahissantes qui a été évoquée hier.

Nous sommes également impliqués par le biais de notre mission de pôle-relais du plan d'action gouvernemental, qui va être totalement modifiée d'ici à la fin de l'année, et à ce titre, notre rôle est de faire remonter les demandes auprès des services de l'Etat. Or, nous ne pouvons pas y parvenir sans les informations que vous nous fournissez.

Nous sommes donc régulièrement sollicités, et on nous a même parfois reproché de ne pas aller assez loin, notamment concernant les sujets qui fâchent ! Il est vrai que je préfère organiser une réunion ou un séminaire qui se termine sur une poignée de main et non pas sur des invectives ! Pourtant, en prenant mon poste cette année, j'ai émis le souhait d'aborder le sujet - ô combien polémique ! - de la gestion des niveaux d'eau lors du prochain Conseil des Marais Atlantiques qui se tiendra à Rochefort le 19 décembre prochain, et vous êtes tous invités à vous y rendre ! Afin d'éviter que les débats ne dégénèrent, nous allons essayer de présenter des cas de figure qui fonctionnent plutôt bien dans ce domaine et de proposer d'autres idées pour l'avenir ! Nous parlerons également du statut des associations syndicales.

Tout cela pour dire que les appels du pied que nous recevons sont constants et nous amènent à penser qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir dans les marais et que les outils qui y ont été développés ces dernières années ne sont pas forcément très bien adaptés. Or, nous ne som-

mes sûrement pas les seuls sur la planète à y avoir réfléchi, et il nous faudrait élargir notre approche de la gestion des zones humides à celle des autres pays comme l'Espagne, le Portugal ou l'Angleterre, qui est parfois totalement différente de la nôtre et dont il est pourrait être opportun de s'inspirer ! Par ailleurs, il serait probablement utile d'effectuer un état des lieux de tous les programmes européens qui ont déjà été menés afin de s'en inspirer pour notre projet, auquel quelques structures anglaises souhaiteraient d'ailleurs participer. A nous de les placer là où elles nous apporteront le plus, ce qui risque d'être un exercice assez difficile !

Concernant le choix des activités, il n'est bien entendu pas question de se disperser mais plutôt de s'appuyer sur des travaux déjà réalisés par des groupes tels que les éleveurs d'agneaux de prés-salés dans leur procédure d'obtention de l'AOC, sachant que ces démarches se déroulent toujours plus ou moins de la même façon : regroupement des acteurs concernés, identification des pistes de travail, évaluation du marché, typicité du produit et impact du territoire dans sa qualité, démarche qualité, etc. On peut également s'inspirer des démarches similaires poursuivies dans d'autres pays.

Le groupe des sauniers qui a travaillé sur le projet Interreg SAL sera également une base sur laquelle s'appuyer. Par ailleurs, nous avons déjà identifié un certain nombre de partenaires qui souhaitent s'investir dans le travail relatif à la question du tourisme et des outils correspondants à mettre en place.

La prochaine étape de ce projet consistera donc à s'inspirer du retour de notre conseil scientifique, dont les membres sont des personnes de qualité, compétentes dans leurs domaines respectifs et riches en expériences comme par exemple Fernand Verger, qui a écrit de nombreux ouvrages sur les risques naturels. Une fois leur avis pris en considération, nous cadrerons les différents ateliers et leurs objectifs respectifs et, dans cette optique, nous serons certainement amenés à nous revoir dès le début de l'année 2008 dès que l'appel à projet sera lancé. Le travail effectué par Philippe Boudeau et Christinne Jarry-Dessis va donc se poursuivre, et vous y serez bien entendu associés.

**Sophie Bonnet-Questiau :**

Au niveau d'Interreg, que va-t-il se passer durant l'année intermédiaire 2008 en dehors de la réflexion liée au projet suivant ?

**Michel Coquard :**

Nous avons décidé de travailler en priorité sur l'accès aux signes officiels de qualité et d'origine et sur le montage du programme suivant, ce qui représente déjà un travail considérable ! Nous avons monté un dossier de financement qui a été adressé récemment à tous nos partenaires habituels (collectivités locales, Départements et Régions concernés) et sur lequel nous avons déjà reçu les avis favorables des Régions et du Département de Loire-Atlantique, le Département de la Vendée nous ayant par ailleurs signifié son refus. Nos partenaires de Noirmoutier sont également très favorables au projet, et je remercie notamment le SMAM d'avoir accepté de compenser la défaillance du Département !

**Yves Gaudebert :**

Début d'intervention inaudible. [...] 50% seront financés indirectement par le Conseil Général et 50% par la Communauté de Communes. C'est vrai que le Département aurait pu vous le préciser, et il ne vous aidera donc pas. Ce sont les syndicats de marais qui le feront, ce qui me paraît parfaitement légitime !

**Michel Coquard :**

Par ailleurs, l'un de mes collègues rétais devait également prendre contact avec la Communauté de Communes de l'île de Ré, mais je n'ai pas de retour pour le moment. Toutes ces démarches sont récentes et ne seront pas réglées en deux mois !

Christinne Jarry-Dessis :

Je tiens à préciser que le programme Interreg n'est pas encore tout à fait terminé et que nous pouvons y travailler jusqu'en décembre. Comme je l'ai indiqué hier, une réunion sera organisée le 14 décembre prochain avec les producteurs de sel et VIVEA, qui est le fonds d'assurance formation de votre profession, pour rééditer l'expérience réalisée avec le référentiel-métier et intégrer les résultats Interreg dans les enjeux de la profession pour tenter de vous aider à définir quelques priorités dans les années qui viennent. Nous sommes actuellement confrontés à une somme importante de documents et d'outils et il nous reste à définir ensemble la meilleure façon de les utiliser.

Philippe Boudeau :

Nous donnons donc rendez-vous aux producteurs le 14 décembre prochain à La Roche-sur-Yon et à tout le monde à Rochefort pour le Conseil des Marais du 19 décembre !

Je laisse à présent la conclusion de ces débats à Michel Coquard.

Michel Coquard :

Tout d'abord, Monsieur le Maire, merci de nous avoir accueillis dans vos locaux ! Merci également à l'équipe du Forum des Marais d'avoir organisé ce colloque, qui lui a demandé beaucoup de temps et de patience, tant il est vrai que les gens qu'elle contacte ne répondent pas toujours avec diligence à ses sollicitations ! Et surtout, merci à vous tous, élus, professionnels et acteurs des différents domaines, de vous être déplacés.

Je ne m'étendrai pas plus longuement et vous invite à passer à table !

*[Applaudissements]*



> Ars-en-Ré, le Martray - visite des marais



## (Sels de l'Atlantique, une production "nature", un avenir

**E**n novembre dernier, le Forum des Marais Atlantiques a organisé un colloque intitulé « Sels de l'Atlantique, une production nature, un avenir » sur l'île de Ré. Ces journées étaient organisées dans le cadre du projet européen Interreg IIIB « SAL, Sel de l'Atlantique », en partenariat avec l'Association française des Producteurs de sel marin de l'Atlantique récolté manuellement, la Coopérative des Sauniers de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré.



Sur la base des actions réalisées au cours des 3 années du projet « SAL » (2005 - 2007), cette manifestation a permis de dresser un bilan sur la saliculture d'aujourd'hui et d'échanger concrètement sur le devenir des marais salants et de la production de sel récolté manuellement.

Le 22 novembre, le colloque a été accueilli par la commune d'Ars-en-Ré. Au cours de cette journée, organisée dans la salle des fêtes sur le principe « exposés / débats » en présence d'experts et d'élus, trois grands thèmes ont été développés, en s'appuyant sur l'exemple concret des marais de l'île de Ré :

- la saliculture aujourd'hui,
- harmoniser biodiversité et développement économique,
- gestion collective des territoires.

Le 23 novembre, après une visite de terrain sur les marais salants au lieu dit le Martray commentée par les producteurs eux-mêmes et les biologistes professionnels, c'était au tour de la commune des Portes-en-Ré de recevoir les participants pour débattre de l'avenir du métier et des futurs projets à engager.

### LA SALICULTURE, UNE ACTIVITE ATLANTIQUE TRADITIONNELLE TRES DYNAMIQUE EN FRANCE

En France, le sel marin récolté manuellement est essentiellement produit par les paludiers de Guérande, et les sauniers de Bourgneuf et des îles de Ré et de Noirmoutier soit 550 producteurs qui récoltent en moyenne 20 000 tonnes de gros sel par an. En comparaison, sur les salines industrielles du sud de la France, 50 salariés produisent 1,3 million de tonnes de sel par an.

Au Portugal, ce sont une cinquantaine de producteurs qui récoltent en moyenne 4 000 tonnes par an.

En Espagne, dans la baie de Cadix la déprise a été très importante, à tel point que sur les 16 000 hectares de marais autrefois cultivés, il ne reste plus aujourd'hui d'exploitation artisanale proprement dite.

Aux Canaries, 6 producteurs assurent une production moyenne un peu supérieure à 1 000 tonnes.

### VALORISER LES SELS MARINS RECOLTES MANUELLEMENT : L'ACCES AUX SIGNES OFFICIELS DE QUALITE ET D'ORIGINE

Actuellement le sel marin est considéré comme un produit minier dans la nomenclature douanière européenne. A ce titre, il ne peut pas figurer dans les annexes des règlements européens qui définissent les signes officiels de qualité et d'origine pour les produits agro-alimentaires. Pourtant, l'application au sel de signes officiels de qualité permettrait une meilleure information des consommateurs sur son origine et ses spécificités et permettrait aux producteurs d'assurer sa valorisation et sa protection contre les usurpations.

Dans ce contexte, les producteurs espagnols, français, italiens et portugais de sel récolté manuellement se sont organisés pour :

- constituer un réseau de producteurs de sel marin récolté manuellement (la première rencontre a eu lieu en novembre 2005),
- créer dans chaque pays une association nationale : AESMAR en Espagne, FENASAL au Portugal, et l'Association Française qui regroupe coopérateurs et indépendants,
- structurer la Fédération européenne des producteurs de sel marin récolté manuellement (créée le 11 juillet 2007 à Nantes).

### LES OBJECTIFS DE LA FEDERATION EUROPEENNE SONT LES SUIVANTS :

- 1/ protéger et défendre les intérêts collectifs de ses membres dans le cadre de leur activité professionnelle,
- 2/ représenter ses membres auprès des institutions européennes,
- 3/ collecter les besoins de ses membres et leur communiquer toutes informations utiles à l'exercice de leur activité.

Ensemble les producteurs ont pu conduire une réflexion sur les actions « qualité » à entreprendre et rédiger 2 requêtes communes pour introduire :

- le sel marin récolté manuellement dans les annexes du règlement européen 510/2006, Indication Géographique Protégée (IGP),
- la fleur de sel récolté manuellement dans les annexes du règlement européen 509/2006 Spécialité Traditionnelle Garantie (STG).

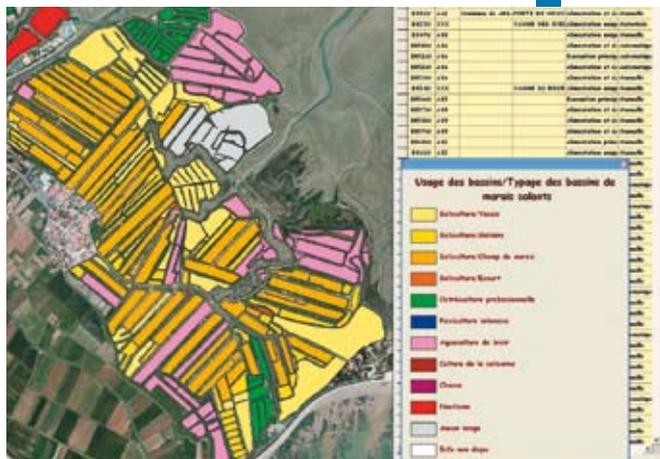
L'accès à ces règlements permettra de déposer des cahiers des charges assurant une meilleure protection et une meilleure valorisation de ces produits traditionnels du marais.

### PROMOUVOIR DES PRATIQUES CONCILIANTE BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au même titre que d'autres activités en zone humide côtière (élevage en prairie humide, aquaculture extensive,...), la production de sel récolté manuellement constitue un patrimoine unique identitaire du littoral atlantique.



Lors du colloque, un CD rom a été remis aux participants avec de nombreux documents d'analyse réalisés au cours du projet SAL. Ce CD rom est disponible sur demande au Forum des Marais Atlantiques. D'autre part, les actes du colloque sont en cours de retranscription, ils seront diffusés à tous les participants et aux personnes qui en feront la demande.



Les pratiques des producteurs permettent de contribuer à maintenir cette identité tant du point de vue de la biodiversité que des paysages. Encore faut-il que ce rôle patrimonial du point de vue culturel et écologique et les savoir-faire qui y sont liés soient reconnus de tous.

Pour cela, les producteurs ont choisi plusieurs types de travaux qui permettent de créer un ensemble de références communes :

- organiser avec les associations de protection de la nature un **diagnostic de la biodiversité des marais salants, intégrer la biodiversité dans la formation des professionnels, appliquer les résultats des études dans les mesures agro-environnementales,**
- rédiger en commun le **Référentiel Emploi-Compétences du Producteur de sel marin de l'Atlantique récolté manuellement** ; ce référentiel décrit les activités et compétences nécessaires pour produire, mettre en marché, gérer et administrer une entreprise artisanale, pérenniser l'activité et tenir compte des enjeux de conservation de la biodiversité,
- constituer des dossiers techniques présentant les **savoir-faire salicoles de chaque site des marais salants de l'Atlantique** ; ces dossiers identifient le schéma actuel des différents types de salines en activité et leurs ouvrages hydrauliques ; ils décrivent l'organisation des salines et des travaux menés sur un cycle annuel et recensent dans un lexique l'ensemble des termes techniques propres à chaque site de production.

### IDENTIFIER LES OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION POLITIQUE ET HARMONISER L'ACCÈS AUX AIDES

Les zones de marais sont protégées et gérées par des documents d'urbanisme, des outils de maîtrise foncière, des mesures de protection réglementaires, ils sont concernés par des directives françaises et européennes, par des conventions internationales....

On parle du « mille-feuille administratif ». Les producteurs se sont associés aux élus et représentants de divers services pour faire le point sur ces mesures, les évaluer et proposer un document « ressources » des outils de la maîtrise et gestion foncière appliquées aux marais salants.

## caractéristiques du programme "SAL"



**OBJECTIF >** Revalorisation de l'identité des marais salants de l'Atlantique. Récupération et promotion des potentiels biologiques, économiques et culturels des zones humides côtières.

**MOYENS >** Budget total : 5 527 000 € (dont 60 % FEDER) - Période de réalisation : novembre 2004 à décembre 2007. Chef de file : **Université de Cadix**.

**31 partenaires** au total, représentant **4 pays** (Royaume Uni, France, Espagne, Portugal) et une grande diversité de types de structures : • *Région et Département* • *Université, centre de recherche, institut, laboratoire* • *Commune* • *Regroupement de Communes* • *Association de producteurs (Coopératives, Fédérations,...)* • *Chambre d'Agriculture* • *Association de protection de l'environnement* • *Syndicat mixte, fondation, écomusée* • *Entreprise privée, fond d'assurances*.

A ces partenaires, s'ajoutent des co-financiers (Etat, régions, départements et collectivités locales) et des partenaires associés.

### LISTE > DES ACTIONS RÉALISÉES

- **Action 0** : préalable, état des lieux - Créer une dynamique de développement intégré.
- **Action 1** : la biodiversité des marais salants : modèle de valorisation environnementale des marais salants et mise en place d'expérimentation sur des marais abandonnés et en activité.
- **Action 2** : organisation de la profession / reconnaissance du sel artisanal. Structuration de la profession salicole artisanale à l'échelle de l'Espace Atlantique et de l'Europe.
- **Action 3** : fondation d'une culture de la saliculture traditionnelle atlantique. Transmission des savoir-faire, formation de nouveaux saliculteurs et professionnalisation des producteurs.
- **Action 4** : valorisation du potentiel touristique des marais salants atlantiques.
  - a) *Création et promotion de produits touristiques*
  - b) *Amélioration de la qualité touristique des marais salants atlantiques*
- **Action 5** : approche spatiale pour le développement d'une gestion intégrée.
  - a) *Préserver l'identité paysagère des marais salants*
  - b) *Inventorier les outils actuels de maîtrise foncière*
  - c) *Définir et tester un outil centralisateur de l'information géographique*
- **Action 6** : nouveaux produits associés.
  - a) *Alternatives pour la création de nouveaux flux économiques durables*
  - b) *Prototypes pour reconstruction des digues*
- **Action 7** : diffusion et communication.
  - a) *Stratégie de communication / diffusion*
  - b) *Fonds documentaire*

## Les marais de l'île de Ré : site pilote pour la réalisation d'un référentiel hydro géographique

Une des actions du programme Interreg IIIB « SAL » consistait à définir l'architecture d'un Système d'Information Géographique (SIG) adapté aux problématiques communes des marais salés de la façade Atlantique et à tester cet outil sur un site pilote : l'île de Ré.

Pilotée par le Forum des Marais Atlantiques, la réalisation du SIG « marais salés » a été possible grâce au dynamisme et à la motivation des élus de la Communauté de Communes de l'île de Ré et à la participation active de tous les acteurs locaux (Coopérative des sauniers, Chambre d'Agriculture, LPO, EID Atlantique, IFREMER / CREMA, AEMA, Conservatoire du Littoral).

Parallèlement à la réalisation de ce référentiel permettant de décrire le marais à grande échelle et de caractériser ses éléments (surfaces en eau, chenaux, unités hydrauliques et ouvrages) un logiciel de visualisation et de gestion des données de suivi a été mis au point en partenariat étroit avec l'Université de La Rochelle (LUPSIG). Cet outil sera mis début 2008 à disposition des techniciens de la Communauté de Communes pour la gestion des données dans le cadre de sa « compétence hydraulique », et notamment pour la mise en

œuvre de « contrat restauration – entretien zones humides » actuellement en phase de diagnostic, ainsi qu'aux acteurs locaux pour la visualisation et l'interrogation des données « marais ».

Une version de démonstration de ce logiciel, nommé « Saline », a été diffusée sur le CD rom du colloque. Son utilisation est simple et intuitive, et sa conception repose sur les fonctionnalités d'un logiciel SIG « open sources » (libres de droit) permettant ainsi une adaptation aisée aux autres marais de la façade Atlantique.

Actu  
juridique

Vous avez des questions  
à poser, des avis à donner.  
Faites nous en part sur  
[www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com)

**Edition :**

Forum des Marais Atlantiques  
Quai aux Vivres - BP 40214  
17304 Rochefort Cedex

Tél. 05 46 87 08 00

Fax : 05 46 87 69 90

Internet : [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com)

E-mail : [fma@forum-marais-atl.com](mailto:fma@forum-marais-atl.com)

**Conception et réalisation :**

Valérie Baverel

Décembre 2007

Avec le concours financier de :



**Nos partenaires**



ASSOCIATION FRANÇAISE DES  
PRODUCTEURS DE SEL MARIN  
DE L'ATLANTIQUE RÉCOLTÉ  
MANUELLEMENT

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES  
PRODUCTEURS DE SB. MARIN  
RÉCOLTÉ MANUELLEMENT

